



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

4

Compte d'Etat

Comptes spéciaux

2011

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances
Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen
No d'art. 601.300.11f

TABLE DES MATIERES

Tome 1 Rapport sur le compte de la Confédération

Vue d'ensemble des chiffres
Commentaire concernant le compte annuel
Compte annuel
Indicateurs
Arrêté fédéral

Tome 2A Compte des unités administratives – chiffres

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

Tome 2B Compte des unités administratives – exposés des motifs

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses
Informations complémentaires concernant les crédits

Tome 3 Explications complémentaires et tableaux statistiques

Explications complémentaires
Tableaux statistiques

Tome 4 Comptes spéciaux

Fonds pour les grands projets ferroviaires
Fonds d'infrastructure
Domaine des écoles polytechniques fédérales
Régie fédérale des alcools

Structure des rapports sur l'état des finances

Le *tome 1* présente, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. L'annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l'appréciation des chiffres.

Le *tome 2* présente toutes les données liées aux postes comptables (compte de résultats et compte des investissements). Les chiffres présentés dans ce tome prennent en considération, contrairement aux tomes 1 et 3, les charges et les revenus issus de l'imputation interne des prestations entre les unités administratives. Les chiffres figurent dans le tome 2A et les exposés des motifs dans le tome 2B.

Le *tome 3* présente dans le détail, au chapitre «Explications complémentaires», les postes de recettes et de dépenses ainsi que les domaines transversaux (personnel, technologies de l'information et de la télécommunication, Trésorerie fédérale et GMEB). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du compte de la Confédération (tomes 1 à 3).

Comptes spéciaux

	Page
1 Fonds pour les grands projets ferroviaires	5
Arrêté fédéral II (projet)	13
2 Fonds d'infrastructure	15
Arrêté fédéral III (projet)	25
3 Domaine des écoles polytechniques fédérales	27
Arrêté fédéral IV (projet)	70
4 Régie fédérale des alcools	71
Arrêté fédéral V (projet)	83



Table des matières

	Page
1 Fonds pour les grands projets ferroviaires	9
11 Bases légales, structure et compétences	9
12 Fonctionnement du fonds	9
13 Compte 2011	9
Arrêté fédéral II (projet)	13

11 Bases légales, structure et compétences

L'institution d'un fonds pour les grands projets ferroviaires trouve sa base dans l'art. 196, ch. 3 (disposition transitoire ad art. 87), al. 3, de la Constitution. Les procédures qui le régissent sont fixées dans l'arrêté fédéral du 9.10.1998 portant règlement du fonds pour les grands projets ferroviaires (RS 742.140). Le tableau de la page 8 donne un aperçu général de la structure du fonds.

Le fonds est juridiquement dépendant et doté d'une comptabilité propre. Sa structure se compose d'un compte de résultats et d'un bilan.

Le *compte de résultats* comprend

- les revenus, qui se composent des attributions au fonds sous forme de recettes affectées, des prêts inscrits à l'actif ainsi que des intérêts actifs sur les prêts, et
- les charges, qui se composent des prélèvements consacrés aux projets, des intérêts passifs sur les engagements du fonds, de la réévaluation des actifs ainsi que, dans une phase ultérieure, des remboursements des avances accordées par la Confédération.

Dans le cadre des compétences définies à l'art. 196, ch. 3, al. 2, de la Constitution, le *Conseil fédéral* décide périodiquement dans quelle mesure les différents moyens financiers prévus sont versés au fonds (art. 4 du règlement). Il prend sa décision sur la base d'une planification financière garantissant la couverture des coûts des projets. Parallèlement à l'élaboration du budget, le Conseil fédéral établit une planification financière sur trois ans et informe le Parlement des résultats obtenus (art. 8, al. 2, du règlement).

L'*Assemblée fédérale* fixe chaque année par un arrêté fédéral simple, en même temps que le budget de la Confédération, les moyens financiers consacrés aux différents projets. Pour ce faire, elle approuve un crédit budgétaire pour chaque projet (art. 3 du règlement). C'est également l'Assemblée fédérale qui approuve les comptes du fonds (art. 8, al. 1, du règlement).

12 Fonctionnement du fonds

Dans une *première phase* d'existence du fonds, il y a un pic d'investissement en raison du cumul des projets. Les recettes affectées ne suffisent alors pas à couvrir les charges annuelles du fonds. Le solde négatif du compte de résultats est donc couvert annuellement par l'octroi de prêts de trésorerie (art. 6, al. 1, du règlement) qui, avec le temps, s'accumulent au niveau du bilan du fonds. Les avances octroyées ne peuvent excéder 8,6 milliards de francs (prix de 1995) en valeur cumulée (art. 6, al. 2, du règlement). Elles ont été indexées jusqu'à la fin de 2010. Pour refinancer à son tour l'octroi d'avances au fonds, la Confédération doit emprunter les fonds nécessaires sur le marché des capitaux, augmentant ainsi le niveau d'endettement de l'Etat.

Dans la *seconde phase* d'existence du fonds, les moyens financiers prévus par l'article constitutionnel, à savoir les recettes affectées, sont plus importants que les prélèvements du fonds pour les différents projets. Il en résulte un surplus annuel de financement. Conformément à l'art. 6, al. 3, du règlement du fonds, au moins 50 % des ressources affectées au fonds (RPLP et pour mille de la TVA) doivent être consacrées au remboursement des avances à partir de la mise en exploitation commerciale du tunnel de base du St-Gothard. Cette règle s'applique jusqu'à ce que l'ensemble des avances ait été remboursé. Cela permettra de diminuer le poste des avances au bilan du fonds et de réduire les engagements du fonds vis-à-vis de la Confédération. Au niveau du bilan de la Confédération, le poste des avances figurant sous patrimoine financier diminue, ce qui réduit d'autant la part de l'endettement de la Confédération due aux grands projets ferroviaires.

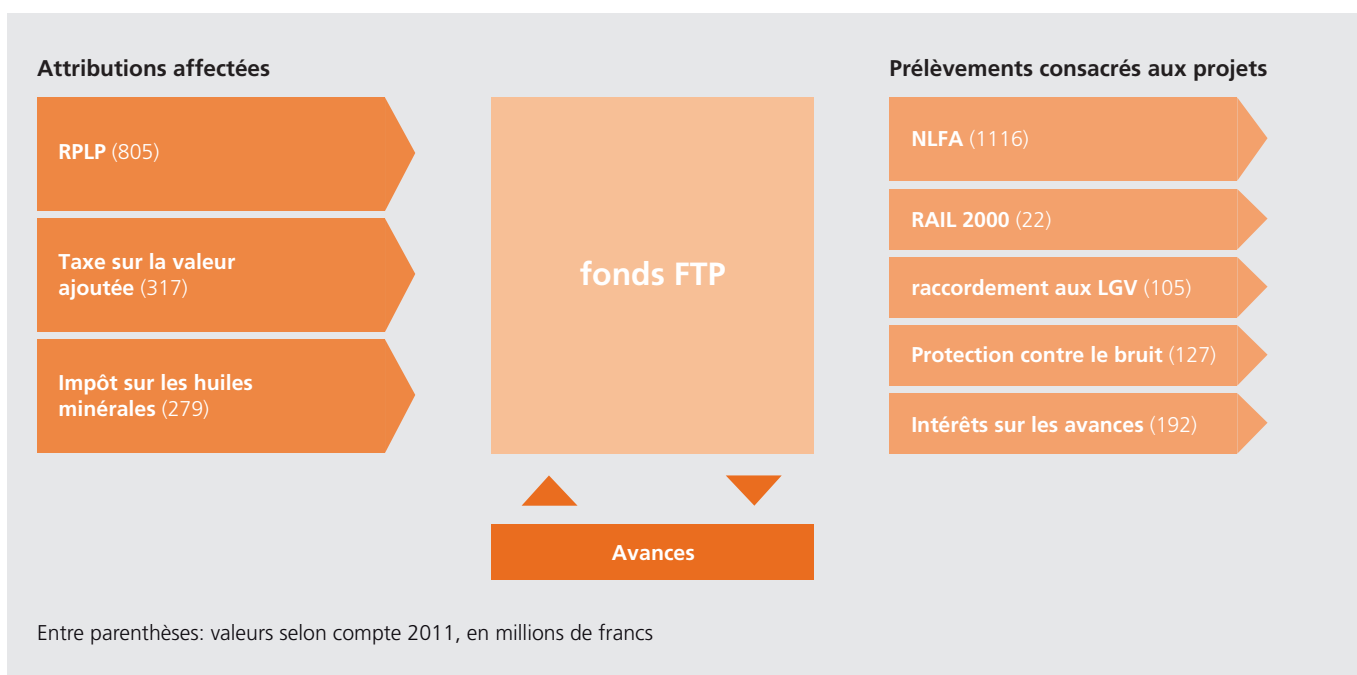
Avec le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF; message relatif à l'initiative populaire «Pour les transports publics» et sur le contre-projet direct [arrêté fédéral portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire]), le Conseil fédéral propose de changer le fonds FTP en un fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) de durée non déterminée. Ce fonds servira aussi à rémunérer et à rembourser les avances.

13 Compte 2011

Une modification du règlement du fonds fait que les avances au fonds ne sont plus inscrites à l'actif du bilan pour l'exercice 2011. Ainsi, les avances de la Confédération, cumulées dans les capitaux de tiers, figurent désormais (à un montant correspondant) dans le capital propre, en tant que perte reportée. Dans le compte de résultats, la différence entre les revenus et les charges est logiquement désignée comme une perte (avant: inscription à l'actif des avances de la Confédération). Afin de permettre la comparaison avec l'exercice 2010, la colonne de comparaison «Compte 2010» dans les tableaux a été adaptée à la nouvelle situation juridique.

Les recettes affectées pour l'exercice sous revue s'élèvent à 1401 millions de francs, soit 39,3 millions de plus que prévu dans le budget (+ 3 %). Deux facteurs expliquent cet écart: d'une part, les recettes de la RPLP, qui se montent à 805 millions, dépassent de 73,9 millions le budget, car en 2011 la conjoncture s'est moins affaiblie que prévu; d'autre part, les apports provenant de l'impôt sur les huiles minérales (25 % des dépenses de construction des lignes de base NLFA) sont inférieurs de 34,7 millions au budget. Ce sont principalement les travaux sur l'axe du Saint-Gothard qui n'ont pas requis autant de fonds que prévu. Les recettes issues du pour-mille de la TVA correspondent à la valeur inscrite au budget, soit 317 millions de francs.

Les différents projets ont requis 1370 millions de francs, soit 233 millions ou 15 % de moins que prévu dans le budget (y c. supplément). Le Parlement a cependant approuvé un crédit supplémentaire de 1,8 million de francs le 15.6.2011 en vue de l'analyse des capacités des axes nord-sud, portant ainsi à 2,4 millions le crédit budgétaire correspondant.



1116 millions de francs ont été dépensés pour la NLFA (sans analyse de la capacité des axes nord-sud), soit 140 millions ou 11 % de moins que la somme inscrite au budget. C'est principalement le besoin de fonds pour les tunnels de base du Saint-Gothard et du Ceneri qui s'écarte des prévisions (- 114 mio ou - 10 %), mais les aménagements de tronçons sur les axes du Saint-Gothard et du Loetschberg ont également requis moins de moyens financiers (- 19 mio ou - 43 %). Les prélèvements effectués au titre de l'analyse de la capacité des axes nord-sud se chiffrent à 1,6 million de francs, soit 0,8 million ou 35 % de moins que prévu.

La 1^{re} étape de RAIL 2000 a requis nettement moins de ressources que prévu dans le budget (9,4 mio, soit - 70 %). Cet état de fait s'explique par des retards dans le projet (notamment concernant le viaduc à flanc de coteau). Pour le développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB), seuls des coûts de planification et d'élaboration de projets sont échus en 2011: l'élaboration de projets se chiffre à 1,4 million (- 71 %) sur les lignes de base de la NLFA et à 8,6 millions (- 4 %) sur le reste du réseau. Au total, le projet ZEB a nécessité 30 % de ressources de moins que prévu, car les travaux de planification n'ont pas pu progresser dans la mesure souhaitée. Sur les 2,5 millions de francs autorisés pour la planification du développement ultérieur de l'infrastructure ferroviaire, seul 0,8 million a été dépensé.

Les prélèvements effectués sur le fonds FTP en faveur du raccordement au réseau européen des trains à haute performance (raccordement LGV) se sont élevés à 105 millions. Ils ont servi principalement à des investissements en Suisse orientale et dans la région de Genève. Au total, les prélèvements consacrés aux corridors LGV sont inférieurs de 63,8 millions (38 %) aux ressources budgétisées. Les crédits budgétaires autorisés n'ont pas

été sollicités dans la mesure escomptée, tant pour les projets en Suisse (- 31%), qu'en France (- 69%) et en Allemagne (- 72 %). Des oppositions à deux projets en Suisse orientale ont empêché le début des travaux de construction; le début de la construction du nouveau tunnel de Rosshäusern a également été retardé d'un an du fait d'oppositions. L'électrification du tronçon Lindau-Geltendorf progresse selon le calendrier. Toutefois, les appels de fonds de la DB Netz AG n'ont pas été effectués conformément à la convention, car la réglementation du cofinancement avec l'Etat libre de Bavière a été révisée. En France, les projets sont en partie achevés. Faute de dossier conclusif, le versement final au titre des aménagements dans le Haut-Bugey (Bellegarde - Nurioux - Bourg-en-Bresse) n'a pas été effectué en 2011.

Les dépenses liées à la protection contre le bruit (127 mio) ont respecté le cadre du budget (128 mio).

Les intérêts sur les avances et les intérêts sur les prêts, à prendre en charge par le fonds FTP, s'élèvent à respectivement 192 millions et 1 million de francs. Il a donc fallu verser environ 9 millions de moins que prévu pour les intérêts sur les avances. Pour l'année 2011, ces derniers représentent une part de 17 % des recettes affectées de la RPLP et de la TVA (les recettes de l'impôt sur les huiles minérales ne peuvent pas être utilisées pour rembourser les intérêts sur les avances).

Après imputation des intérêts sur les avances, le fonds FTP boucle ses comptes 2011 sur une perte de 159 millions de francs, soit 275 millions de moins qu'estimé dans le budget. Les avances cumulées passent ainsi de 7543 à 7702 millions de francs. Elles se situent encore 2028 millions en deçà de la limite des avances prescrite par la loi.

Compte de résultats

CHF	Compte 2010	Budget		Ecart p. r. au C 2010	
		y c. suppléments 2011	Compte 2011	val.abs.	%
Revenus	2 493 587 840	2 461 259 824	2 220 424 018	-273 163 822	-11,0
Recettes affectées	1 603 524 182	1 361 948 500	1 401 229 557	-202 294 625	-12,6
Taxe sur la valeur ajoutée	315 637 652	317 000 000	317 018 411	1 380 759	0,4
Redevance sur le trafic des poids lourds	968 371 604	730 974 000	804 901 703	-163 469 901	-16,9
Impôt sur les huiles minérales	319 514 927	313 974 500	279 309 443	-40 205 484	-12,6
Inscription à l'actif des prêts remboursables, Confédération	3 000 000	10 295 000	2 900 000	-100 000	-3,3
Inscription à l'actif de prêts à taux variable conditionnellement remboursables	731 909 949	655 800 000	657 678 250	-74 231 699	-10,1
NLFA, dont					
axe du St-Gothard	609 348 925	600 000 000	542 803 250	-66 545 675	-10,9
améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg	1 961 023	14 400 000	2 475 000	513 977	26,2
améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard	7 100 000	18 000 000	11 300 000	4 200 000	59,2
Rail 2000, dont					
1 ^{re} étape	28 100 000	23 400 000	6 200 000	-21 900 000	-77,9
Raccordement au réseau européen	85 400 000	-	94 900 000	9 500 000	11,1
Perte	155 153 709	433 216 324	158 616 211	3 462 502	2,2
Charges	2 493 587 840	2 461 259 824	2 220 424 018	-273 163 822	-11,0
Prélèvements consacrés aux projets	1 557 421 798	1 603 588 000	1 370 177 736	-187 244 062	-12,0
NLFA, dont					
surveillance du projet	3 050 867	3 698 000	2 514 012	-536 855	-17,6
axe du Loetschberg	33 924 892	9 000 000	3 335 103	-30 589 789	-90,2
axe du St-Gothard	1 218 616 015	1 200 000 000	1 085 606 499	-133 009 516	-10,9
aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau	943 240	860 000	562 655	-380 585	-40,3
améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg	6 627 740	18 900 000	9 174 000	2 546 260	38,4
améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard	14 201 600	24 000 000	15 179 000	977 400	6,9
garantie du tracé	1 375 108	-	-	-1 375 108	-100,0
analyse de la capacité des axes nord-sud	1 457 049	2 400 000	1 563 718	106 669	7,3
Rail 2000, dont					
1 ^{re} étape	34 449 311	31 000 000	9 438 968	-25 010 343	-72,6
mesures prévues à l'art. 4, let. a, LDIF	-	4 900 000	1 429 157	1 429 157	n.d.
surveillance des mesures prévues à l'art. 4, let. a, LDIF	-	200 000	-	-	n.d.
mesures prévues à l'art. 4, let. b, LDIF	1 810 693	9 000 000	8 620 429	6 809 736	376,1
surveillance des mesures prévues à l'art. 4, let. b, LDIF	66	300 000	35 586	35 520	n.d.
planification du développement ultérieur de l'infrastructure ferroviaire	2 562 666	2 500 000	823 879	-1 738 786	-67,9
Raccordement au réseau européen, dont					
surveillance du projet	33 865	800 000	81 087	47 222	139,4
aménagements Saint-Gall - St-Margrethen	23 083 348	23 000 000	13 994 000	-9 089 348	-39,4
aménagements Lindau - Geltendorf	3 000 000	10 295 000	2 900 000	-100 000	-3,3
aménagements Bülach - Schaffhouse	44 900 000	38 800 000	38 799 664	-6 100 336	-13,6
construction nouvel axe Belfort - Dijon	-	-	-	-	n.d.
aménagements Vallorbe/Pontarlier - Dijon	1 222 665	1 645 000	79 859	-1 142 806	-93,5
aménagement du nœud de Genève	1 245 194	9 860 000	8 482 000	7 236 807	581,2
aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse	4 500 000	11 700 000	3 624 871	-875 129	-19,4
raccordement aéroport Bâle-Mulhouse	-	1 275 000	199 375	199 375	n.d.
aménagements Bienne - Belfort	1 621 138	3 550 000	1 809 445	188 307	11,6
aménagements Berne - Neuchâtel - Pontarlier	1 262 141	24 200 000	1 797 859	535 717	42,4
aménagements Lausanne - Vallorbe	197 642	900 000	212 000	14 358	7,3
aménagements Sargans - St-Margrethen	7 900 000	13 800 000	7 819 840	-80 160	-1,0
aménagements Saint-Gall - Constance	6 140 940	4 905 000	1 143 000	-4 997 940	-81,4
aménagements Zurich-Aéroport - Winterthour	3 358 728	24 100 000	24 100 000	20 741 272	617,5
Protection contre le bruit	139 936 890	128 000 000	126 851 728	-13 085 161	-9,4
Intérêts sur prêts	981 500	1 078 500	969 000	-12 500	-1,3
Intérêts sur les avances	203 274 593	200 793 324	191 599 032	-11 675 561	-5,7
Réévaluation de prêts à taux variable conditionnellement remboursables	731 909 949	655 800 000	657 678 250	-74 231 699	-10,1

n.d.: non disponible

CHF	Compte 2010	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	%
Actif	63 000 000	60 900 000	-2 100 000	-3,3
Actif immobilisé	63 000 000	60 900 000	-2 100 000	-3,3
Prêts à taux variable conditionnellement remboursables	12 954 009 657	13 611 687 906	657 678 250	5,1
NLFA, axe du Loetschberg	2 181 460 281	2 181 460 281	-	-
NLFA, axe du St-Gothard	4 696 861 352	5 239 664 602	542 803 250	11,6
NLFA, améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg	279 361 023	281 836 023	2 475 000	0,9
NLFA, améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard	7 100 000	18 400 000	11 300 000	159,2
Rail 2000, 1 ^{re} étape	5 703 827 000	5 710 027 000	6 200 000	0,1
LGV, aménagements St-Gall - St-Margrethen	21 900 000	35 800 000	13 900 000	63,5
LGV, aménagements Bulach - Schaffhouse	44 300 000	82 500 000	38 200 000	86,2
LGV, aménagement du nœud de Genève	1 100 000	9 500 000	8 400 000	763,6
LGV, aménagements Bienne - Belfort	1 300 000	3 000 000	1 700 000	130,8
LGV, aménagements Lausanne - Vallorbe	100 000	300 000	200 000	200,0
LGV, aménagements Sargans - St-Margrethen	7 800 000	15 100 000	7 300 000	93,6
LGV, aménagements St-Gall - Constance	5 700 000	6 800 000	1 100 000	19,3
LGV, aménagements Zurich-Aéroport - Winterthour	3 200 000	27 300 000	24 100 000	753,1
Prêts remboursables	63 000 000	60 900 000	-2 100 000	-3,3
Rail 2000, 1 ^{re} étape	60 000 000	55 000 000	-5 000 000	-8,3
LGV, contrib. au financement préalable des aménagements Lindau - Geltendorf	3 000 000	5 900 000	2 900 000	96,7
Réévaluation de prêts à taux variable conditionnellement remboursables	-12 954 009 657	-13 611 687 906	-657 678 250	5,1
Passif	63 000 000	60 900 000	-2 100 000	-3,3
Capitaux de tiers	7 606 388 166	7 762 904 377	156 516 211	2,1
Prêts remboursables de la Confédération	63 000 000	60 900 000	-2 100 000	-3,3
Avances de la Confédération	7 543 388 166	7 702 004 377	158 616 211	2,1
Capital propre	-7 543 388 166	-7 702 004 377	-158 616 211	2,1
Perte reportée	-7 543 388 166	-7 702 004 377	-158 616 211	2,1

Projet

Arrêté fédéral II concernant les comptes du fonds pour les grands projets ferroviaires pour l'année 2011

du # juin 2012

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 8, al. 1, du règlement du fonds pour les grands projets
ferroviaires du 9 octobre 1998¹,
vu le message du Conseil fédéral du # avril 2012²,

arrête:

Art. 1

Les comptes du fonds pour les grands projets ferroviaires sont
approuvés pour l'année 2011 comme suit:

- a. le compte de résultats présente des prélèvements de
1 370 177 736 francs pour les projets et il se solde par un dé-
faut de financement de 158 616 211 francs, couvert par des
prêts de trésorerie;
- b. le bilan présente des avances de 7 702 004 377 francs.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 742.140

² Non publié dans la FF



Table des matières

	Page
2 Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	19
21 Bases légales, structure et compétences	19
22 Fonctionnement du fonds d'infrastructure	19
23 Compte 2011	20
Arrêté fédéral III (projet)	25

21 Bases légales, structure et compétences

Le fonds d'infrastructure se fonde sur les art. 86, al. 3, et 173, al. 2, de la Constitution fédérale. La loi du 6.10.2006 sur le fonds d'infrastructure (LFINfr; RS 725.13) en règle les principes fondamentaux. L'arrêté fédéral du 4.10.2006 concernant le crédit global pour le fonds d'infrastructure fixe, à l'art. 1, la répartition entre les différentes tâches. L'ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire (OUMin; RS 725.116.21) énonce la procédure à suivre.

La loi sur le fonds d'infrastructure est entrée en vigueur le 1.1.2008.

Le fonds d'infrastructure est juridiquement dépendant mais doté d'une comptabilité propre, composée d'un compte de résultats et d'un bilan. Il dispose par ailleurs d'un compte de liquidités permettant d'afficher son solde.

Le compte de résultats comprend:

- *les revenus*: il s'agit des attributions au fonds, ainsi que de l'inscription à l'actif des routes nationales en construction et des prêts pour des projets ferroviaires dans le cadre du trafic d'agglomération;
- *les charges*: il s'agit des prélèvements servant au financement des tâches (achèvement du réseau, élimination des goulets d'étranglement, mesures dans les agglomérations, routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques) et des réévaluations résultant de l'inscription à l'actif des tronçons de route nationale en construction et de l'octroi de prêts aux projets d'infrastructure ferroviaire dans le cadre du trafic d'agglomération (RER et lignes de tramway). Dans les prélèvements pour les routes nationales, une distinction est faite entre les parts portées à l'actif et celles qui ne le sont pas. La Confédération ne peut porter à l'actif les dépenses relatives à la construction des routes nationales que lorsqu'elle enregistre une entrée d'actifs correspondante. Ne peuvent ainsi pas être portées à l'actif les dépenses consacrées aux installations devenues propriété des cantons (par ex. ouvrages de protection contre les dangers naturels situés hors du périmètre des routes nationales, routes de raccordement entre les routes nationales et le réseau routier secondaire, etc.) et certaines autres dépenses (par ex. celles qui sont liées à un remaniement parcellaire, à des fouilles archéologiques, à des mesures de compensation écologique, etc.).

Le bilan se compose des éléments ci-après (postes principaux):

- *Actif circulant*: les moyens disponibles se composent essentiellement des créances sur la Confédération. Au demeurant, il convient de préciser que le fonds d'infrastructure ne dispose pas de liquidités, étant donné que ces dernières ne sont octroyées par la Confédération qu'au fur et à mesure des besoins effectifs et en fonction de ceux-ci.

- *Actif immobilisé*: il est composé des routes nationales en construction ainsi que des prêts destinés aux projets d'infrastructure ferroviaire dans les agglomérations (remboursables sous conditions) portés à l'actif et réévalués.
- *Capital propre*: il correspond au montant résiduel des actifs après déduction des capitaux de tiers.

En vertu de l'arrêté fédéral du 4.10.2006, l'Assemblée fédérale a approuvé un crédit d'engagement (crédit d'ensemble) de 20,8 milliards de francs pour le fonds d'infrastructure (indice 2005, sans renchérissement ni TVA). La part dudit crédit destinée à l'achèvement du réseau des routes nationales (8,5 mrd), à l'exécution de projets urgents et prêts à être réalisés en matière de trafic d'agglomération (2,6 mrd) et aux contributions pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques (800 mio) a été débloquée d'emblée. De plus, par le biais des arrêtés fédéraux du 21.9.2010, le Parlement a libéré pour la première fois et dès 2011 des ressources destinées aux projets prêts à être réalisés du programme de suppression des goulets d'étranglement sur les routes nationales et du programme en faveur du trafic d'agglomération. L'allocation de ressources supplémentaires pour ces programmes est demandée périodiquement à l'Assemblée fédérale.

Pendant la durée de vie du fonds, l'Assemblée fédérale approuve chaque année les comptes de celui-ci, ainsi que le budget et les prélèvements pour les diverses tâches. En outre, dans le cadre du budget de la Confédération, elle décide de l'attribution annuelle au fonds. Conformément à l'art. 9 LFINfr, le fonds ne peut s'endetter.

Le Conseil fédéral établit chaque année une planification des finances du fonds, qu'il présente au Parlement avec le budget ou dans le cadre du plan financier de la législature. Par ailleurs, il a la compétence d'accroître le crédit d'ensemble selon le renchérissement effectif et la TVA.

22 Fonctionnement du fonds d'infrastructure

La Confédération puise dans le financement spécial pour la circulation routière et transfère les moyens nécessaires dans le fonds d'infrastructure, dont les ressources sont réparties comme suit conformément à la LFINfr:

- Achèvement, en vertu de l'art. 197, ch. 3, Cst., du réseau des routes nationales décidé
- Élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales
- Investissements pour l'amélioration du trafic d'agglomération
- Contributions aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques

L'utilisation des ressources est partiellement soumise à conditions. A titre de première attribution, une somme de 2,6 milliards de francs provenant du financement spécial pour la circulation

routière a été créditée au fonds d'infrastructure. Conformément à l'art. 2, al. 2, LFIInfr, cette première attribution ne peut être utilisée que pour l'achèvement du réseau des routes nationales, l'élimination des goulets d'étranglement et les contributions destinées aux routes principales. Cette condition vaut aussi pour l'attribution extraordinaire de 850 millions que le Parlement a décidé, en date du 1.1.2010, d'octroyer en 2011 au fonds pour en améliorer les liquidités.

L'amélioration du trafic d'agglomération doit quant à elle être financée par les attributions annuelles.

En vertu de l'art. 2, al. 3, LFIInfr, les attributions au fonds d'infrastructure sont définies de manière à ce que les tâches financées par le fonds et les autres tâches prévues à l'art. 86, al. 3, Cst. disposent de moyens suffisants.

Le fonds d'infrastructure est limité à 20 ans (art. 13 LFIInfr). Les ressources excédentaires seront reversées au financement spécial pour la circulation routière.

23 Compte 2011

La LFIInfr a été adaptée au 1.1.2011, ce qui se répercute sur la composition du compte de résultats et du bilan. A partir de 2011, les routes nationales nouvellement construites, en particulier, sont entièrement réévaluées la même année. Les reports des routes nationales achevées dans le bilan de la Confédération n'apparaissent plus dans le compte de résultats, mais forment une partie des variations nettes des valeurs correspondant aux routes nationales en construction et figurant au bilan.

Afin de permettre une comparaison avec l'exercice 2010, les colonnes correspondant à l'année 2010 ont été adaptées dans les tableaux conformément à la nouvelle donne juridique (retraitement). Les chiffres concernés ne peuvent donc plus être directement comparés avec ceux du compte 2010 tel qu'il avait été approuvé.

Le compte de résultats 2011 du fonds d'infrastructure boucle avec un solde de 426 millions.

Les revenus, d'un montant de 2581 millions, se composent des éléments suivants:

En 2011, l'attribution au fonds s'est montée à 1703 millions. Elle est constituée d'une attribution extraordinaire de 850 millions et d'une attribution annuelle de 853 millions. Celle-ci est inférieure de 128,6 millions au montant budgété. Tandis que des besoins accrus ont été enregistrés pour l'entretien et l'aménagement des routes nationales financés par l'OFROU, des retards subis par les projets relevant de l'achèvement du réseau se sont traduits par des besoins moins importants que prévu dans le fonds d'infrastructure. Afin d'optimiser la répartition des ressources entre

l'OFROU et le fonds d'infrastructure, l'attribution à celui-ci a été diminuée et le crédit de l'OFROU destiné à l'entretien et à l'aménagement a été augmenté en conséquence (cf. compte d'Etat, tome 2B, exposé des motifs 806, crédit A8400.0001).

Certaines installations en construction dans le cadre de l'achèvement du réseau des routes nationales et de l'élimination des goulets d'étranglement ont pu être portées à l'actif respectivement à hauteur de 665 millions et de 47 millions. Il en a été de même des prêts destinés aux projets urgents liés au trafic ferroviaire d'agglomération, d'un total de 125 millions, et des prêts destinés aux projets d'agglomération, d'un montant de 40 millions.

Les prêts destinés à financer des projets urgents ont nettement augmenté par rapport à l'exercice précédent (+ 91 mio). D'une part, la Confédération a en effet versé 107 millions de contributions pour la ligne transversale de Zurich (en 2010: prêt de 13 mio) et, d'autre part, les projets du trafic d'agglomération 2011 ont été financés par des prêts à hauteur de 40 millions.

Les charges se sont élevées à 2155 millions, 1278 millions concernant des prélèvements:

Des dépenses de 700 millions, dont 34 millions ne peuvent pas être portés à l'actif, ont été réalisées pour l'achèvement du réseau des routes nationales, en particulier pour les projets-clés suivants:

- A4 Knonaueramt
- A4/A20 contournement ouest de Zurich, y c. tunnel de l'Uetliberg
- A5 contournement de Bienne
- A5 contournement de Serrières
- A8 contournement de Lungern
- A9 contournement de Viège et Loèche-Steg/Gampel
- A16 Tavannes - Moutier
- A16 frontière française - Porrentruy
- A28 contournement de Saas

Au moment de l'établissement du budget, le montant prévu pour l'achèvement du réseau s'élevait à 915 millions. A la suite de reports de projets, les cantons ont utilisé moins de moyens financiers durant l'exercice 2011 que prévu. A cela se sont ajoutées de nouvelles adjudications profitables à la faveur d'une pression des coûts persistante dans le secteur principal de la construction, une diminution des coûts due à l'application du manuel sur les standards dans la construction des routes nationales ainsi que des gains d'efficacité découlant de solutions plus avantageuses pour des mesures d'aide à la construction. Autant d'éléments qui ont entraîné des dépenses moindres de l'ordre de 215 millions au total.

En ce qui concerne les deux projets avancés relatifs à l'élimination des goulets d'étranglement (élargissement à 6 voies des tronçons Härkingen-Wiggertal et Blegi-Rütihof), seuls les travaux de construction concernant le tronçon Blegi-Rütihof, représentant un montant d'environ 26 millions, ont été entamés. En no-

Compte de résultats

CHF	Compte 2010 ¹	Budget y c. suppléments 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Solde du compte de résultats	-180 516 666	308 287 000	425 770 648	606 287 314	-16,9
Revenus	1 786 996 742	2 776 325 000	2 581 199 614	794 202 872	44,4
Attributions	1 029 000 000	1 832 025 000	1 703 425 000	674 425 000	65,5
Attribution extraordinaire	–	850 000 000	850 000 000	850 000 000	–
Attribution annuelle	1 029 000 000	982 025 000	853 425 000	-175 575 000	-17,1
Inscription à l'actif des routes nationales en construction	723 876 742	944 300 000	712 259 146	-11 617 596	-1,6
Achèvement du réseau	693 671 510	869 250 000	665 176 047	-28 495 463	-4,1
Elimination des goulets d'étranglement	30 205 232	75 050 000	47 083 098	16 877 866	55,9
Inscription à l'actif de prêts rail conditionnellement remboursables	34 120 000	–	165 515 468	131 395 468	385,1
BE, tramway Berne Ouest	8 200 000	–	7 800 000	-400 000	-4,9
ZG, RER de Zoug, 1 ^{re} extension partielle	4 700 000	–	1 216 000	-3 484 000	-74,1
VD, Ouchy - Les Croisettes, Métro M2	–	–	3 373 089	3 373 089	n.d.
ZH, ligne transversale de Zurich (DML), RER, 1 ^{re} étape	12 709 000	–	107 460 000	94 751 000	745,5
BL, gare de Dornach Arlesheim/doublement de la voie à Stollenrain	1 000 000	–	171 000	-829 000	-82,9
VD, gare de Prilly-Malley, Réseau express vaudois (REV)	3 511 000	–	5 237 379	1 726 379	49,2
VD, aménagement requis par le réseau TL 2008	–	–	–	–	n.d.
TI, raccordement ferroviaire Mendrisio-Varese (FMV)	4 000 000	–	–	-4 000 000	-100,0
Zurich: financement de la ligne transversale de Zurich (DML)	–	–	33 668 000	33 668 000	n.d.
Zurich: 4 ^e extension partielle du RER de Zurich	–	–	3 878 000	3 878 000	n.d.
Zoug: réseau RER: nouvel arrêt Sumpf	–	–	267 000	267 000	n.d.
Schaffhouse: aménagement du RER, cadencement au quart d'heure (partie CFF)	–	–	350 000	350 000	n.d.
St-Gall/Arbon-Rorschach: aménagement du RER SG, cadencement au quart d'heure (mesure A)	–	–	2 095 000	2 095 000	n.d.
Charges	1 967 513 408	2 468 038 000	2 155 428 965	187 915 557	9,6
Prélèvements	1 209 516 666	1 523 738 000	1 277 654 352	68 137 686	5,6
Achèvement du réseau des routes nationales	742 495 808	915 000 000	699 534 744	-42 961 064	-5,8
porté à l'actif	693 671 510	869 250 000	665 176 047	-28 495 463	-4,1
non porté à l'actif	48 824 298	45 750 000	34 358 697	-14 465 601	-29,6
Elimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales	30 364 707	79 000 000	48 381 608	18 016 901	59,3
porté à l'actif	30 205 232	75 050 000	47 083 098	16 877 866	55,9
non porté à l'actif	159 475	3 950 000	1 298 509	1 139 034	714,2
Projets d'agglomération	–	100 000 000	100 000 000	100 000 000	n.d.
Contributions à fonds perdu	–	100 000 000	59 742 000	59 742 000	n.d.
Prêts (rail)	–	–	40 258 000	40 258 000	n.d.
Projets urgents liés au trafic d'agglomération	385 999 151	386 000 000	386 000 000	849	0,0
Contributions à fonds perdu	351 879 151	386 000 000	260 742 532	-91 136 619	-25,9
Prêts (rail)	34 120 000	–	125 257 468	91 137 468	267,1
Routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	43 091 000	43 738 000	43 738 000	647 000	1,5
Compensation en faveur des cantons de l'absence d'augmentation de la RPLP	7 566 000	–	–	-7 566 000	-100,0
Réévaluation résultant de l'inscription à l'actif des routes nationales en construction	723 876 742	944 300 000	712 259 146	-11 617 596	-1,6
Réévaluation de prêts rail conditionnellement remboursables	34 120 000	–	165 515 468	131 395 468	385,1

1 Les chiffres du compte 2010 ont été adaptés sur la base du retraitement.
n.d.: non disponible

vembre 2010, le Tribunal fédéral s'était prononcé sur les recours concernant le projet Härkingen-Wiggertal et avait rejeté la demande d'effet suspensif. En conséquence, seule une partie des travaux préparatoires a pu débuter en 2011. Les autres projets relatifs à l'élimination des goulets d'étranglement ne génèrent que des coûts de conception chiffrés à quelque 15 millions de francs:

- VD goulet d'étranglement de Crissier
- SO-AG Luterbach - Härkingen
- SO-AG Härkingen - Wiggertal
- ZH élargissement à 6 voies contournement nord de Zurich
- ZH élargissement à 6 voies Andelfingen - Winterthur nord
- BS-BL STOT Basel: Schwarzwaldtunnel - jonction Hagnau
- LU-ZG Blegi-Rütihof

Des recettes avoisinant les 20 millions ont également été enregistrées en 2011 pour la construction des routes nationales (provenant notamment de la vente de parcelles résiduelles ne servant plus). Ces ressources ont pu être réallouées directement au crédit de dépenses correspondant du fonds au sens d'une dérogation au principe du produit brut (comptabilisation en chiffres nets).

Les dépenses pour le *trafic d'agglomération* s'élèvent au total à 486 millions, dont 386 millions pour les *projets d'agglomération urgents* et 100 millions pour les *projets d'agglomération*.

Les contributions aux investissements et les prêts destinés aux infrastructures ferroviaires dans le cadre des *projets d'agglomération*

Bilan

CHF	Compte 2010 ¹	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	%
Actif	1 608 399 440	2 134 767 710	526 368 270	32,7
Actif circulant	1 608 399 440	2 134 767 710	526 368 270	32,7
Créances sur la Confédération	1 598 684 604	2 132 969 007	534 284 403	33,4
Créances sur des tiers	9 714 836	1 798 703	-7 916 133	-81,5
Actif immobilisé	-	-	-	n.d.
Routes nationales en construction	1 836 909 181	2 045 072 293	208 163 112	11,3
Achèvement du réseau	1 806 703 949	1 967 783 963	161 080 014	8,9
Elimination des goulets d'étranglement	30 205 232	77 288 330	47 083 098	155,9
Prêts rail conditionnellement remboursables	420 178 085	585 693 553	165 515 468	39,4
BE, tramway Berne Ouest	18 300 000	26 100 000	7 800 000	42,6
ZG, RER de Zoug, 1 ^{re} extension partielle	9 277 000	10 493 000	1 216 000	13,1
VD, Ouchy - Les Croisettes, Métro M2	120 000 000	123 373 089	3 373 089	2,8
ZH, ligne transversale de Zurich (DML), RER, 1 ^{re} étape	244 042 775	351 502 775	107 460 000	44,0
BL, gare de Dornach Arlesheim/doublement de la voie à Stollenrain	5 500 000	5 671 000	171 000	3,1
VD, gare de Prilly-Malley, Réseau express vaudois (REV)	10 899 700	16 137 079	5 237 379	48,1
VD, aménagement requis par le réseau TL 2008	3 908 610	3 908 610	-	-
TI, raccordement ferroviaire Mendrisio-Varese (FMV)	8 250 000	8 250 000	-	-
Zurich: financement de la ligne transversale de Zurich (DML)		33 668 000	33 668 000	n.d.
Zurich: 4 ^e extension partielle du RER de Zurich		3 878 000	3 878 000	n.d.
Zoug: réseau RER : nouvel arrêt Sumpf		267 000	267 000	n.d.
Schaffhouse: aménagement du RER, cadencement au quart d'heure (partie CFF)		350 000	350 000	n.d.
St-Gall/Arbon-Rorschach: aménagement du RER SG, cadencement au quart d'heure (mesure A)		2 095 000	2 095 000	n.d.
Réévaluation des routes nationales en construction	-1 836 909 181	-2 045 072 293	-208 163 112	11,3
Réévaluation prêts rail conditionnellement remboursables	-420 178 085	-585 693 553	-165 515 468	39,4
Passif	1 608 399 440	2 134 767 710	526 368 270	32,7
Capitaux de tiers	5 353 788	105 951 410	100 597 622	1 879,0
Engagements envers des tiers	5 353 788	99 335 833	93 982 045	1 755,4
Autres comptes de régularisation passifs		6 615 577	6 615 577	n.d.
Capital propre	1 603 045 652	2 028 816 300	425 770 648	26,6

¹ Les chiffres du compte 2010 ont été adaptés sur la base du retraitement.
n.d.: non disponible

tion urgents ont atteint 330 millions. En 2011, les projets ci-après ont bénéficié de contributions importantes:

- ZH ligne de la vallée de la Glatt, étapes 2 et 3
- ZH tramway Zurich Ouest
- BE tramway Berne Ouest*
- LU doublement des voies et tracé en souterrain du chemin de fer de la «Zentralbahn»
- ZG RER de Zoug, 1^{re} extension partielle*
- BS prolongement des lignes de tramway pour St-Louis et Weil-am-Rhein en ville de Bâle
- AG Wynental et Suhrentalbahn (WSB): mise en site propre entre Suhr et Aarau
- VD Ouchy - Les Croisettes, Métro M2*
- VD gare de Prilly-Malley, Réseau Express Vaudois (REV)*
- GE tramway Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC)
- GE tramway Onex-Bernex
- ZH ligne transversale de Zurich (DML), RER, 1^{re} étape*
- TI raccordement ferroviaire Mendrisio-Varese (FMV)

*Financement (total ou partiel) par des prêts conditionnellement remboursables.

Toujours dans le cadre des *projets d'agglomération urgents*, un montant de 56 millions a été consacré aux projets de routes:

- BE Place de Wankdorf et prolongement de la ligne de tramway
- ZG construction de la nouvelle route cantonale n°4 «Accès Nord»
- FR Pont et tunnel de la Poya
- SO désengorgement de la région d'Olten
- BL H2 Pratteln-Liestal

Les contributions aux investissements et les prêts destinés aux infrastructures ferroviaires dans le cadre des *projets d'aggloméra-*

tion ont atteint 85 millions. En 2011, les projets ci-après ont bénéficié de contributions importantes:

- Zurich: financement de la ligne transversale de Zurich (DML)*
- Zurich: 4^e extension du RER de Zurich*
- St-Gall/Arbon-Rorschach: extension du RER de St-Gall, cadencement au quart d'heure (mesure A)*
- Genève: tramway Cornavin - Onex - Bernex: tronçon Cornavin - Georges-Favon

* Financement (total ou partiel) par des prêts conditionnellement remboursables.

15 millions ont été injectés dans 22 projets de routes et mesures de mobilité douce dans le cadre des *projets d'agglomération*. En 2011, les projets ci-après ont bénéficié de contributions importantes:

- Zurich: Quarz Prio A, 1^{re} partie, Birmensdorferstrasse
- St-Gall/Arbon-Rorschach: désengorgement de la vieille ville avec accès au Saurer WerkZwei
- St-Gall/Arbon-Rorschach: St-Gall, Bahnhof Nord
- Argovie Est: Wildegg, réaménagement de la traversée de la localité
- Lausanne-Morges: réseau de bus TP Lausanne (2009-2014)

Un montant forfaitaire de 44 millions est destiné aux *routes principales des régions de montagne et des régions périphériques*. Il est adapté chaque année en fonction du renchérissement (année de référence: 2005). Y ont droit les cantons qui, suivant la RPLP, bénéficient de la part préalable et ne forment pas une grande agglomération de plus de 100 000 habitants. Il s'agit des cantons suivants: Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Glaris, Fribourg, Soleure, Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell Rhodes-Extérieures, Grisons, Valais, Neuchâtel, Jura. Les contributions sont fixées en fonction du kilométrage des routes.

Compte de liquidités

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Attributions au fonds	1 029,0	1 832,0	1 703,4	674,4	65,5
Attribution extraordinaire	–	850,0	850,0	850,0	n.d.
Attribution annuelle	1 029,0	982,0	853,4	-175,6	-17,1
Prélèvements sur le fonds	1 209,6	1 523,7	1 277,7	68,1	5,6
Achèvement du réseau des routes nationales	742,5	915,0	699,5	-43,0	-5,8
Elimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales	30,4	79,0	48,4	18,0	59,2
Projets urgents liés au trafic d'agglomération	386,0	386,0	386,0	–	–
Projets d'agglomération	–	100,0	100,0	100,0	n.d.
Routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	43,1	43,7	43,7	0,6	1,5
Compensation en faveur des cantons de l'absence d'augmentation de la RPLP	7,6	–	–	-7,6	-100,0
Liquidités du fonds*	1 602,9	1 911,2	2 028,7	425,8	26,6

n.d.: non disponible

* Créances et engagements envers des tiers non compris

Au 31.12.2011, le bilan du fonds d'infrastructure affiche un actif circulant de 2135 millions. Il s'agit, d'une part, des créances sur la Confédération (2133 mio) et, d'autre part, de celles sur les cantons (2 mio). Ces dernières résultent de l'achèvement du réseau des routes nationales. L'actif immobilisé, qui se compose des routes nationales en construction (2045 mio) et des prêts conditionnellement remboursables destinés au trafic ferroviaire (586 mio), est entièrement réévalué.

- Pour ce qui est des routes nationales en construction, le montant est en hausse de 208 millions par rapport à l'année précédente. Cette modification est imputable à l'augmentation des tronçons en cours de construction (+ 712 mio), déduction faite du report des tronçons achevés au bilan de la Confédération (- 504 mio). Il est question ici de la mise en service des tronçons suivants: A16 Transjurane BE Roches-Court, A16 Transjurane frontière française-Porrentruy, Zurich Ouest (réaménagement de la Pfingstweidstrasse) et A28, Prättigauerstrasse (contournement de Saas). A ce sujet, il convient de préciser que seules les parts de ces projets finan-

cées par le fonds d'infrastructure sont présentées. Les parts financées par la Confédération avant la création du fonds ont déjà été reportées en tant qu'installations en construction dans le cadre du bilan d'ouverture le 1.1.2008.

- Quant aux prêts conditionnellement remboursables destinés au trafic ferroviaire, l'écart de 166 millions par rapport à 2010 correspond aux prêts nouvellement octroyés en 2011.

Côté passif, les engagements envers des tiers se montent à 99 millions et les autres comptes de régularisation passifs à 7 millions. Il s'agit des factures cantonales liées à l'achèvement du réseau et au trafic d'agglomération qui concernent l'année 2011, mais qui ont été acquittées seulement en 2012. Le capital propre s'élève à 2029 millions.

A la fin de l'exercice 2011, le fonds d'infrastructure dispose de 2029 millions de liquidités. En raison de dépenses moindres dans le domaine des routes nationales, ce montant est supérieur d'environ 118 millions au montant budgétisé.

Projet

Arrêté fédéral III concernant les comptes du fonds d'infrastructure pour l'année 2011

du #.#.2012

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 12 de la loi du 6 octobre 2006 sur le fonds d'infrastructure¹,
vu le message du Conseil fédéral du #.#.2012²,

arrête:

Art. 1

Les comptes du fonds d'infrastructure sont approuvés pour l'année 2011 comme suit:

- a. le compte de résultats présente des prélèvements de 1 277 654 352 francs et boucle avec un solde positif de 425 770 648 francs. Celui-ci est reporté dans le capital propre;
- b. le total du bilan atteint 2 134 767 710 francs pour un capital propre de 2 028 816 300 francs.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 725.13

² Non publié dans la FF



Table des matières

	Page	
3	Domaine des écoles polytechniques fédérales	31
31	Introduction	31
32	Compte annuel consolidé	32
321	Aperçu général	32
322	Compte de résultats consolidé	33
323	Compte des investissements consolidé	34
324	Compte des flux de fonds consolidé	35
325	Bilan consolidé	36
326	Etat du capital propre consolidé	37
33	Annexe au compte annuel consolidé	39
331	Explications générales	39
332	Explications relatives au compte annuel consolidé	43
333	Autres explications	59
34	Information sectorielle / comptes individuels	62
341	Compte de résultats par unité de consolidation	62
342	Compte des investissements par unité de consolidation	64
343	Compte des flux de fonds par unité de consolidation	65
344	Bilan par unité de consolidation	66
35	Informations complémentaires	67
351	Investissements de la Confédération dans des immeubles utilisés par le domaine des EPF	67
352	Calcul à haute performance et sa mise en réseau (projet HPCN)	68
353	Mesures visant à atténuer les effets du franc fort et à améliorer la compétitivité	68
	Arrêté fédéral IV (projet)	70

31 Introduction

Le domaine des EPF comprend les deux écoles polytechniques fédérales de Zurich (EPFZ) et de Lausanne (EPFL) et les quatre établissements de recherche que sont l'Institut Paul Scherrer (IPS), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAPE). Ces six institutions sont des établissements autonomes de droit public de la Confédération, dotés de la personnalité juridique. S'y ajoutent le Conseil des EPF (organe de direction stratégique) et la Commission de recours interne des EPF, en tant qu'instance de recours indépendante.

Pilotage du domaine des EPF et rapports d'activité

La loi sur les EPF régit le degré d'autonomie du domaine des EPF et de ses institutions, dont la direction *politique* incombe au Parlement et au Conseil fédéral. Les autorités politiques définissent les normes régissant les prestations (actuellement: mandat de prestations 2008-2011) ainsi que le cadre financier, alors que le domaine des EPF, en sa qualité de prestataire, répond de la mise en œuvre des directives. Le domaine des EPF est par ailleurs soumis à la haute surveillance du Parlement. Le Conseil des EPF assure quant à lui la gestion *stratégique* du domaine des EPF, la gestion *opérationnelle* incombant aux directions des différentes institutions.

La législation et le mandat de prestations engagent le Conseil des EPF à rendre compte périodiquement des progrès accomplis dans la poursuite des objectifs, de l'état du portefeuille immobilier, ainsi que la situation sur le plan du personnel et des finances du domaine des EPF. Pour ce faire, le Conseil des EPF remet annuellement au Conseil fédéral un rapport d'activité qui, après approbation, sert à la fois de documentation complémentaire en vue du traitement des comptes d'Etat au sein du Parlement et d'instrument de communication vis-à-vis du grand public.

Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ)

L'EPFZ s'engage en faveur d'un enseignement de qualité, d'une recherche fondamentale novatrice et de l'application des résultats pour le bien de la société. Elle rassemble plus de 17 000 étudiants de quelque 80 pays, dont 3800 doctorants environ. Plus de 400 professeurs enseignent dans ses murs et mènent des recherches dans des domaines aussi variés que l'architecture et le génie civil, les sciences de l'ingénieur, les sciences naturelles et les mathématiques, les sciences naturelles orientées système, sans oublier le management et les sciences sociales.

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)

L'EPFL compte environ 11 700 personnes, soit plus de 8400 étudiants, près de 300 professeurs ainsi que 4700 chercheurs, techniciens et administrateurs. Plus de 120 nationalités s'y côtoient quotidiennement, ce qui fait de l'EPFL l'une des hautes écoles les plus multiculturelles au monde. La formation y est totalement bilingue (français-anglais) dès le niveau Master. L'EPFL, qui jouit d'un très grand prestige, se signale notamment en misant résolument sur les partenariats internationaux, le sponsoring et les

projets menés conjointement avec les milieux scientifiques et industriels.

Institut Paul Scherrer (IPS)

L'IPS mène des recherches dans les domaines de la matière et des matériaux, de l'homme et de la santé, ainsi que de l'énergie et de l'environnement. Avec la Source de neutrons de spallation, la Source de lumière synchrotron suisse et la Source de muons suisse, l'IPS gère des équipements scientifiques de grande envergure. Plus de 2000 chercheurs de Suisse et du monde entier se rendent chaque année à l'IPS pour y conduire des expériences qui ne seraient possibles nulle part ailleurs. L'Institut exploite en outre la seule installation de protonthérapie de Suisse, dédiée au traitement de certaines tumeurs cancéreuses. Des quelque 1800 salariés de l'IPS, environ 700 sont des collaborateurs scientifiques.

Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP)

Le FNP consacre ses recherches à l'utilisation et à la protection des paysages et des biotopes, et notamment à la gestion responsable des risques naturels dans les Alpes suisses, au travers de la subdivision du FNP chargée de l'étude de la neige et des avalanches. Le FNP emploie plus de 550 collaborateurs sur ses sites de Birmensdorf, Davos, Lausanne, Bellinzone et Sion. Une moitié environ sont des collaborateurs scientifiques et près de 70 doctorants y rédigent leur thèse.

Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM)

Le LFEM élabore des solutions axées sur la pratique pour l'industrie et la société dans les domaines des nanomatériaux, de l'environnement, de l'énergie et des technologies durables du bâtiment, ainsi que des biotechnologies et des technologies médicales. Depuis 1880, il fournit aux pouvoirs publics des données destinées à étayer leurs décisions politiques et effectue des recherches pour les offices fédéraux. Fin 2011, le LFEM employait 950 collaborateurs, dont 26 professeurs, 150 doctorants et 40 personnes en formation. S'y ajoutent comme chaque année environ 150 étudiants de diplôme et stagiaires.

Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAPE)

L'IFAPE se situe, au niveau mondial, à la pointe de la recherche dans le domaine de l'eau. Abordant la problématique de l'eau selon une approche associant sciences naturelles, sciences de l'ingénieur et sciences sociales, il étudie aussi bien les cours d'eau naturels que les systèmes hautement techniques de gestion des eaux usées. Quelque 24 professeurs, 170 collaborateurs scientifiques et 160 doctorants trouvent à l'IFAPE un cadre de travail absolument unique, auquel s'associent activement divers groupements d'intérêts issus de l'économie et de la société.

Conseil des EPF

Le Conseil des EPF est l'organe de direction et de surveillance stratégique du domaine des EPF. Il est l'autorité de nomination du domaine des EPF et assure la gestion et la construction du parc immobilier. Un état-major de quelque 40 collaborateurs assiste le Conseil des EPF dans l'accomplissement de son mandat légal.

32 Compte annuel consolidé

321 Aperçu général

Introduction

Par arrêté fédéral du 19.9.2007, le Parlement fédéral a approuvé pour le domaine des EPF un plafond des dépenses de 8235 millions pour les années 2008 à 2011. Ces ressources servent à couvrir les besoins financiers au titre des dépenses courantes et des investissements. Elles servent à atteindre les objectifs fixés dans le mandat de prestations 2008-2011. Le plafond des dépenses comprend également des fonds s'élevant à 110 millions, destinés à financer la participation du domaine des EPF aux projets d'importance nationale des hautes écoles: égalité des chances, programmes doctoraux, bibliothèque virtuelle (e-library), infrastructure d'authentification et d'autorisation (AAI), activités de recherche dans les micro- et nanotechnologies, capteurs, micro- et nanosystèmes électroniques (MEMS/NEMS), systèmes et logiciels pour les technologies de l'information et de la communication (Nano-Tera.CH), Initiative suisse en biologie systémique (SystemsX.ch).

Le plafond des dépenses a été relevé de 154,5 millions, pour les raisons suivantes: la mise en œuvre de la 2^e phase des mesures de stabilisation conjoncturelle (Supplément Ia 2009, AF du 11.3.2009) a nécessité un rehaussement de 50 millions pour des investissements anticipés ou supplémentaires. Cette augmentation a permis de réaliser environ 30 projets d'infrastructure en rapport avec l'enseignement et la recherche. Le Parlement a par ailleurs approuvé le plan national suisse pour le calcul de haute performance et sa mise en réseau (HPCN). Avec l'arrêté fédéral I concernant le budget 2010, une augmentation de 45 millions (budget 2010: 33 mio; budget 2011: 12 mio) a été accordée. Enfin, le Parlement a relevé le plafond des dépenses de 59,5 millions, dans le cadre des mesures visant à atténuer les effets du franc fort (Supplément IIa 2011, AF du 21.9.2011). Compte tenu des augmentations citées précédemment, le plafond des dépenses du domaine des EPF pour la période 2008 à 2011 totalise 8389 millions. A l'issue de ses délibérations relatives au message FRI 2012, le Parlement a prolongé d'une année, par arrêté fédéral du 14.6.2011, le plafond budgétaire en le rehaussant de 2164 millions pour un nouveau total de 10 553 millions.

L'allocation des fonds au sein du domaine des EPF se fonde sur l'art. 12, al. 2 de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3). Le Conseil des EPF alloue les fonds sur la base des contrats d'objectifs conclus avec les deux EPF et les quatre établissements de recherche. Il s'appuie pour ce faire sur la planification stratégique et sur les plans de développement autorisés des EPF et des établissements de recherche. Avant d'allouer les ressources, il constitue une réserve de fonds nécessaire à sa propre administration, au fonctionnement de la Commission de recours des EPF, ainsi qu'aux financements incitatifs et d'aide au démarrage. Ces derniers ont été cédés en cours d'année aux deux EPF et aux quatre établissements de recherche (cf. ch. 341).

Compte 2011

Les revenus du domaine des EPF ont augmenté de 190 millions par rapport à l'année précédente, pour atteindre 3104 millions (résultat opérationnel de 3094 mio; résultat financier de 10 mio). La hausse de la contribution financière de la Confédération de 41 millions (+ 2,1%) est principalement due aux moyens supplémentaires prévus dans le train de mesures contre le franc fort et à un transfert de crédit aux dépens du crédit d'investissement. Les entrées de fonds secondaires et de fonds de tiers atteignent au total 651 millions (+ 36 mio, soit + 5,9%), dont ont été déduits les fonds non utilisés pendant l'année sous revue, qui se montent à 52 millions (inscrits sous *Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers*). Les fonds secondaires sont des fonds alloués de manière compétitive par la Confédération ainsi que par d'autres organisations tant étatiques qu'internationales. L'accroissement des revenus a permis de financer des projets supplémentaires dans l'enseignement et la recherche.

Les charges opérationnelles ont augmenté de 4,5% à 2984 millions, soit dans des proportions un peu moindres que les revenus opérationnels (+ 6,4%). Cette hausse des charges, liée à la fourniture de prestations supplémentaires, a été couverte pour moitié par la contribution financière de la Confédération et par des fonds secondaires. La majeure partie des charges opérationnelles sont destinées à la couverture des charges de personnel (62% ou 1850 mio).

S'inscrivant à 120 millions, le résultat de l'exercice 2011 est deux fois plus élevé que celui de l'exercice précédent (60 mio) et supérieur de 133 millions au résultat budgétisé pour 2011 (- 13 mio). A 110 millions, le résultat opérationnel dépasse lui aussi de loin celui de l'exercice 2010 (53 mio).

L'origine des financements dans le domaine des EPF n'a que peu évolué par rapport aux exercices précédents, comme le montre la structure des revenus pour 2011. La Confédération a financé le domaine des EPF pour près de 90%. Outre les contributions directes (env. 75%), elle a soutenu indirectement le domaine des EPF à hauteur de 15% par le biais des fonds secondaires. Le solde provenait de la coopération avec le secteur privé (y c. les dons, legs, etc.), des émoluments d'études et de divers revenus tels que les honoraires pour prestations de service et expertises ou les ventes de matériel, ainsi que du résultat financier.

315 millions ont été consacrés aux immobilisations corporelles et incorporelles (année précédente: 201 mio). Le produit des désinvestissements a reculé à 5 millions (année précédente: 16 mio).

Le total du bilan consolidé du domaine des EPF se monte à 2435 millions à fin 2011, traduisant une augmentation de 199 millions. Pour ce qui touche aux actifs, les actifs immobilisés ont augmenté davantage (+ 110 mio) que les actifs circulants (+ 88 mio). Du côté des passifs, tous les postes (capitaux de tiers, capitaux affectés et capitaux propres) sont en hausse, à commencer par le capital propre (+ 121 mio).

322 Compte de résultats consolidé

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p.r. au C 2010 val. abs. %		Chiffres en annexe
Résultat de l'exercice	60	-13	120	60	99,9	
Résultat opérationnel (sans résultat financier)	53	-26	110	57	108,8	
Revenus opérationnels	2 907	3 026	3 094	187	6,4	
Contribution financière de la Confédération	1 984	2 026	2 026	41	2,1	1
Contribution aux loyers	284	282	282	-2	-0,9	2
Fonds secondaires et fonds de tiers	615	607	651	36	5,9	3
Compensations par des fonds secondaires	406	405	440	34	8,4	
Compensations par des fonds de tiers	209	201	211	2	1,1	
Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers	-109	-20	-52	56	-51,9	3, 20
Revenus des prestations de service	111	110	120	9	7,8	4
Autres revenus	21	22	68	46	219,9	5
Charges opérationnelles	2 855	3 053	2 984	130	4,5	
Charges propres	2 779	2 870	2 933	154	5,6	
Charges de personnel	1 769	1 826	1 850	81	4,6	6
Charges de biens et services et charges d'exploitation	869	926	874	4	0,5	2, 7
Amortissements	138	142	197	59	42,6	14
Variations des engagements internes	2	-24	12	10	561,1	20
Charges de transfert	76	182	52	-25	-32,2	8
Résultat financier	7	13	10	3	36,1	9
Revenus financiers	21	14	20	-1	-4,8	
Charges financières	14	1	10	-4	-26,6	

Le compte de résultats consolidé enregistre un excédent de 120 millions. Le *résultat annuel* se compose du *résultat opérationnel* (110 mio) et du *résultat financier* (10 mio). Le résultat de l'année sous revue dépasse ainsi de 60 millions celui de l'exercice comptable précédent, et même de 133 millions les chiffres budgétisés. Cette amélioration tient essentiellement à la hausse des investissements dans des immobilisations corporelles meubles. La contribution financière de la Confédération couvre aussi bien les frais courants que les dépenses d'investissement qui n'entraînent de charges d'amortissement que les années suivantes. L'inscription à l'actif des propres prestations (42 mio) a également eu une influence positive sur le résultat annuel.

Les *fonds secondaires et les fonds de tiers* n'ont pas d'incidence sur le résultat annuel. La différence entre les entrées (revenus) et les fonds effectivement utilisés (charges) est neutralisée par comptabilisation de la variation des fonds avec incidence sur les résultats (diminution des revenus en 2011: - 52 mio).

Les *revenus opérationnels* dépassent de 187 millions (+ 6,4 %) ceux de l'exercice précédent pour atteindre 3094 millions, confirmant la progression des années précédentes. Ils sont également supérieurs au budget 2011 de 68 millions (+ 2,2 %), car il a été possible d'acquérir davantage de fonds secondaires et de fonds de tiers que prévu. Si l'on exclut de la comparaison les variations enregistrées sur les fonds secondaires et les fonds de tiers, on constate que les résultats opérationnels bruts dépassent eux aussi le niveau de l'année précédente de 130 millions ainsi que le budget 2011 de 100 millions. Il est difficile de prévoir l'évolution de ces

deux postes, qui peuvent très fortement varier d'une année à l'autre en fonction de l'avancement des projets d'enseignement et de recherche.

Les diverses catégories de revenus ont connu une évolution différenciée: les fonds primaires (2308 mio) se sont accrus de 39 millions (+ 1,7 %). Ils comprennent les contributions directes de la Confédération, soit la *contribution au financement* (2026 mio) et la *contribution aux loyers* (282 mio). La part des fonds primaires aux revenus opérationnels avoisine 75 % (78 % en 2010). Quant au revenu des fonds secondaires et des fonds de tiers (651 mio), il s'est inscrit à quelque 19 % des revenus opérationnels (17 % en 2010). Les 6 % restants se répartissent entre les *revenus de prestations de service* (120 mio) et les autres revenus (68 mio). La forte progression des *autres revenus* tient à l'inscription des prestations propres à l'actif, pratique en vigueur depuis 2011. Jusqu'à la fin de l'exercice 2010, elles étaient comptabilisées en diminution de charges; une comptabilisation brute sous les autres revenus est opérée depuis 2011.

Les *charges opérationnelles*, qui s'établissent à 2984 millions, restent inférieures de 69 millions aux prévisions (- 2,3 %). Elles se sont toutefois alourdies de 130 millions (+ 4,5 %) en un an. La majeure partie d'entre elles sont constituées par les charges de personnel (1850 mio, soit 62 %). Les *charges de biens et services et charges d'exploitation*, qui se montent à 874 millions, incluent en particulier les charges de locaux afférentes aux immeubles de la Confédération utilisés par le domaine des EPF (282 mio). La hausse de 43 % des *amortissements* (197 mio) tient notamment au

raccourcissement depuis 2011 de la durée d'utilisation des immobilisations corporelles. Les *charges de transfert* sont inférieures de 130 millions au montant budgétisé. Géré en majeure partie de façon centralisée par le Conseil des EPF, ce poste est budgétisé en cours d'année selon les différents projets en cours puis affecté aux institutions. Les charges effectives sont ensuite imputées selon leur nature. Dans le cadre du transfert de crédit de la contribution aux investissements vers la contribution à l'exploitation, les charges de transfert ont été augmentées de 23 millions, pour

éviter de fausser le résultat annuel. De même, les ressources additionnelles provenant des mesures contre le franc fort ont été comptabilisées sous les charges de transfert (36,1 mio).

Le résultat financier s'est amélioré de trois millions, sans atteindre toutefois le montant budgétisé. Les ajustements nécessaires de charges financières dus aux pertes de change enregistrées sur devises et instruments financiers ont été effectués en 2011.

323 Compte des investissements consolidé

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p.r. au C 2010 val. abs. %	
Solde du compte des investissements	-247	-174	-311	-64	26,0
Solde des investissements dans des immobilisations corporelles	-185	-169	-310	-125	67,7
Recettes d'investissement, immobilisations corporelles	16	-	5	-11	-68,9
Dépenses d'investissement, immobilisations corporelles	201	169	315	114	56,6
Immeubles	1	0	-	-1	n.d.
Installations techniques et machines	171	143	276	105	61,2
Technologies de l'information	29	25	38	8	28,3
Immobilisations incorporelles	0	2	2	2	418,3
Solde des investissements dans des placements financiers	-62	-5	-1	61	-98,8
Cofinancements (nets)	5	-5	-2	-7	-150,4
Placements financiers (nets)	-67	0	2	68	-102,5

Le compte des investissements consolidé comprend les dépenses opérées pour l'achat ou la création (prestations propres) d'actifs financiers, ainsi que les recettes d'investissement provenant de leur vente. En principe, on ne comptabilise que les investissements entrant dans les actifs du domaine des EPF. Font exception à cette règle les cofinancements d'immeubles dont la Confédération est propriétaire, qui figurent dans les placements financiers et qui sont amortis tout au long de la période d'utilisation de l'objet financé. Les placements financiers du domaine des EPF concernent avant tout des fonds excédentaires qui sont placés de manière à porter intérêts jusqu'à leur affectation.

Le total des *recettes d'investissements sur immobilisations corporelles* est modeste par rapport à l'année précédente, faute de sortie majeure parmi les immobilisations corporelles.

Les *dépenses d'investissements pour immobilisations corporelles* sont deux tiers plus élevées que dans le compte 2010 (+ 67,7%). Les besoins de fonds pour l'acquisition et le remplacement des *installations techniques et machines* restent importants dans le domaine scientifique. Les dépenses au titre des infrastructures nationales de recherche ont certes fait gonfler le volume d'investissements. Mais une large part des investissements supplémentaires tient à la modification à compter de 2011 des critères de répartition des aménagements spécifiques à l'utilisateur (Code des frais de construction [CFC 3]). D'où un transfert de parts d'investissement qui, les années précédentes, figuraient sous les immeubles (portés à l'actif par la Confédération), dans les immobilisations

corporelles meubles. Une partie de ces investissements supplémentaires proviennent du train de mesures contre le franc fort.

Les principaux investissements en équipements techniques et machines ainsi qu'en équipement informatique concernent:

- l'équipement spécifique au locataire du centre de calcul CSCS de Lugano (24,3 mio), de la Life Science Plattform HPL (35,2 mio) et des installations de nanophotonique et de nanoélectronique (2,5 mio);
- le laser à électrons libres dans le domaine des rayons X SwissFEL (23,6 mio), la Source de Lumière Synchrotron SLS (18,1 mio) et les composantes du laser européen à électrons libres dans le domaine des rayons X XFEL (10,4 mio);
- le superordinateur Monte Rosa au CSCS de Manno (8,6 mio);
- trois spectromètres destinés à la chimie physique (5,3 mio).

Dans le passé, près de 100 millions étaient consacrés chaque année aux *technologies de l'information* et aux dépenses informatiques. En 2011, ces dépenses ont atteint 115 millions et sont donc nettement supérieures à cette moyenne (charges informatiques: 78 mio, technologies de l'information: 37 mio [voir ch. 332/7]).

Les investissements opérés dans les équipements techniques, les machines et les technologies de l'information, financés par le biais des fonds secondaires et des fonds de tiers, se montent à 36 millions – soit moins que l'année précédente (42 mio).

Les *placements financiers* concernent avant tout des fonds ex-cédentaires – constitués principalement du revenu des fonds

secondaires et des fonds de tiers – placés auprès de la Trésorerie fédérale ou sur le marché, dans l'attente de leur affectation ultérieure.

324 Compte des flux de fonds consolidé

mio CHF	Compte 2010	Compte 2011	Ecart p.r. au C 2010		Chiffres en annexe
			val. abs.	%	
Total des flux de fonds	123	75	-48	-39,0	
Flux de fonds provenant des activités courantes	330	399	69	21,0	
Cash-flow	202	303	101	49,9	
Résultat de l'exercice	60	120	60	99,9	
Amortissements	138	197	59	42,6	14
Variations des provisions	14	-14	-28	n.d.	19
Autre résultat sans incidences sur les liquidités	-10	0	10	n.d.	
Augmentation (-) / diminution (+) de l'actif circulant net	17	37	20	121,7	
Augmentation (+) / diminution (-) du capital affecté	111	58	-52	-47,2	20
Flux de fonds provenant des activités d'investissement	-185	-310	-125	67,7	
Immobilisations corporelles	-185	-308	-124	66,9	14
Immeubles, installations techniques, technologies de l'information	-201	-313	-112	55,9	
Désinvestissements, immobilisations corporelles meubles et immeubles	16	5	-11	n.d.	
Immobilisations incorporelles	-0	-2	-2	n.d.	14
Placements financiers	-62	-7	55	-88,9	10, 12
Cash-flow libre	83	82	-1	-1,4	
Flux de fonds provenant des activités de financement	40	-6	-47	n.d.	

Etat du fonds des liquidités

mio CHF	Compte 2010	Compte 2011	Ecart p.r. au C 2010		Chiffres en annexe
			val. abs.	%	
Etat des liquidités au 1.1.	1 048	1 171	123	11,7	10
Augmentation / diminution	123	75	-48	-39,0	
Etat des liquidités au 31.12	1 171	1 246	75	6,4	10

Le compte des flux de fonds recense les flux de fonds provenant des activités courantes, des activités d'investissement et des activités de financement. Ils sont représentés selon la méthode indirecte. Le *total des flux de fonds* correspond à la modification du fonds des liquidités.

Le cash-flow de 303 millions de francs provient principalement du résultat annuel, majoré des amortissements. Sa forte augmentation est liée tant à l'amélioration du résultat annuel qu'au raccourcissement de la durée d'utilisation des immobilisations corporelles de l'EPFZ, impliquant des amortissements annuels plus élevés. Outre le cash-flow (303 mio), les flux de fonds provenant des activités courantes (399 mio) incluent la diminution de l'actif circulant net de 37 millions et l'augmentation du capital affecté de 58 millions. Cette dernière est directement liée à l'ex-

cédent émanant du revenu des fonds secondaires et des fonds de tiers.

Les flux de fonds provenant des *activités d'investissement* ont été fortement marqués par la hausse des sorties de fonds nettes au titre des investissements corporels (voir compte des investissements au ch. 323). Il convient encore de citer, parmi les flux de fonds provenant des *activités de financement*, le remboursement partiel (1 mio) d'un prêt accordé à l'IPS par le canton d'Argovie pour les projets PROSCAN et CCEM-CH. Enfin, les engagements financiers à court et à long terme ont diminué (4 mio).

Le solde des flux financiers révèle l'évolution de l'état du fonds des liquidités (placements à court terme compris). Il a enregistré une hausse de liquidités de 75 millions.

325 Bilan consolidé

mio CHF	2010	2011	Ecart p.r. au C 2010		Chiffres
			val. abs.	%	en annexe
Actif	2 237	2 435	199	8,9	
Actif circulant	1 354	1 442	88	6,5	
Liquidités et placements à court terme	1 171	1 246	75	6,4	10
Créances	53	58	5	9,4	11
Placements financiers à court terme	100	110	10	10,3	12
Stocks	12	12	-1	-5,0	13
Comptes de régularisation actifs	18	17	-1	-7,4	
Actif immobilisé	883	993	110	12,5	
Immobilisations corporelles	742	855	113	15,2	14
Immobilisations incorporelles	1	2	1	87,3	14
Prêts	2	2	-0	-1,0	16
Participations	1	1	0	0,6	15
Placements financiers à long terme	137	134	-3	-2,5	12
Passif	2 237	2 435	199	8,9	
Capitaux de tiers	412	431	19	4,7	
Capitaux de tiers à court terme	261	303	43	16,3	
Engagements courants	122	145	23	19,1	17
Engagements financiers à court terme	24	22	-3	-12,0	18
Comptes de régularisation passifs	64	81	17	25,9	
Provisions à court terme	50	56	6	11,2	19
Capitaux de tiers à long terme	151	128	-23	-15,4	
Engagements financiers à long terme	51	47	-4	-6,9	18
Provisions à long terme	100	81	-20	-19,7	19
Capital affecté	1 141	1 200	58	5,1	20
Fonds secondaires	250	270	20	8,0	20
Fonds de tiers	664	693	30	4,5	20
Fonds propres affectés à des immeubles de la Confédération (cofinancements)	95	94	-1	-0,6	
Fonds propres (engagements internes)	133	142	9	7,0	20
Capital propre	683	804	121	17,7	
Autre capital propre	198	215	17	8,5	
Réserves constituées sur la contribution financière de la Conf.	64	75	11	16,9	
Réserves libres	36	44	8	22,1	
Capital propre divers	98	96	-2	-2,1	
Excédent/découvert du bilan	485	589	104	21,4	

Le bilan rend compte de la structure du patrimoine et du capital du domaine des EPF. Son actif se subdivise en actif circulant et actif immobilisé. La structure de son passif a pour particularité de comprendre, outre les capitaux de tiers et le capital propre, le capital affecté. A titre d'information complémentaire, un rapprochement indique en annexe (voir note 20) comment se ferait la ventilation du capital affecté entre capitaux de tiers et capital propre. Cette répartition obéit aux critères régissant le compte consolidé de la Confédération.

Le total du bilan a augmenté de 199 millions pour atteindre 2435 millions (+ 8,9 %). Il importe de noter que les immeubles utilisés dans le domaine des EPF appartiennent presque tous à la Confédération et que par conséquent, absents du bilan du domaine des EPF, ils figurent à l'actif de celui de la Confédération.

L'actif circulant s'est accru de 88 millions. Cette hausse tient essentiellement à ce que les fonds secondaires et les fonds de tiers nouveaux qui ne sont pas immédiatement utilisés pour des pro-

jets sont momentanément placés après de la Confédération ou sur le marché, sur la base du contrat de trésorerie en vigueur et des directives de placement du Conseil des EPF. Ces placements à court terme auprès de la Confédération se montent à 1081 millions (2010: 993 mio). Ils sont comptabilisés sous le poste *Liquidités et placements à court terme*.

L'actif immobilisé a affiché une hausse de 110 millions. Les principaux changements concernent les installations en construction, dans la rubrique des *immobilisations corporelles meubles* (+ 113 mio). Il a toutefois fallu procéder à des réévaluations de la valeur vénale des *placements financiers à long terme* (- 3 mio).

Les *capitaux de tiers* se sont accrus de 19 millions, avec un glissement entre les capitaux de tiers à long terme (- 23 mio) et les capitaux de tiers à court terme (+ 43 mio). D'une part, des provisions à long terme à hauteur de 15 millions ont été utilisées pour financer les deux projets de recherche stratégiques BlueBrain (EPFL) et SwissFEL (IPS). D'autre part, les engagements courants

ainsi que les comptes de régularisation de passifs ont augmenté, dans la rubrique des *capitaux de tiers à court terme*.

L'augmentation de 58 millions enregistrée pour le *capital affecté*, qui passe ainsi à 1200 millions, reflète les entrées considérables de fonds secondaires et de fonds de tiers. L'enregistrement des rémunérations tirées des fonds secondaires et des fonds de tiers et de leur utilisation pour des projets d'enseignement et de recherche est reporté. La majeure partie des rémunérations destinées aux projets de recherche, et surtout celles qui émanent de fonds de tiers, sont versées à titre de provision. Après achèvement des projets de recherche (1 à 3 ans), les fonds non utilisés sont portés au capital affecté, faisant ressortir les prestations restant à fournir en matière d'enseignement et de recherche. Aux côtés des *fonds secondaires et des fonds de tiers*, les *fonds propres* destinés aux engagements internes et au cofinancement des immeubles de la Confédération sont une autre composante du capital affecté. Les engagements internes apparaissant au bilan ont

augmenté de 9 millions durant l'année sous revue. Ceux qui portent sur la titularisation de professeurs (nomination) ou sur des projets d'enseignement et de recherche sont inscrits au passif. Ces engagements internes sont financés en majeure partie par la contribution financière de la Confédération. Les cofinancements sont des fonds de tiers alloués au domaine des EPF pour financer des immeubles. Si les immeubles partiellement financés par ce biais sont la propriété de la Confédération, l'inscription des fonds correspondants parmi les fonds propres traduit la préention partielle du domaine des EPF sur ces immeubles en cas de vente. Les cofinancements sont également inscrits à l'actif sous les placements financiers à long terme, en tant que créance à long terme à l'encontre de la Confédération.

Les fonds propres consolidés ont augmenté de 121 millions pour atteindre 804 millions, essentiellement du fait du résultat annuel.

326 Etat du capital propre consolidé

mio CHF	Total du capital propre	Réserves constituées sur la contribution financière de la Conf.	Réserves libres	Capital propre divers	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
Etat au 1.1.2010	628	49	30	92	414	42
Transferts dans le capital propre	-	15	8	6	26	-54
Postes enregistrés sous le capital propre	-5	-	-2	0	-2	-0
Résultat de l'exercice	60	-	-	-	-	60
Total des gains et pertes enregistrés	55	15	6	6	23	5
Transactions distinctes	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.2010	683	64	36	98	438	47
Transferts dans le capital propre	-	9	6	0	25	-39
Postes enregistrés sous le capital propre	1	-	2	-0	16	-17
Résultat de l'exercice	120	-	-	-	-	120
Total des gains et pertes enregistrés	121	9	8	0	41	63
Transactions distinctes	0	2	-	-2	0	-
Etat au 31.12.2011	804	75	44	96	479	111

L'état du capital propre consolidé renseigne sur les répercussions financières des opérations enregistrées au cours de l'exercice sous revue. Il montre les charges et revenus enregistrés directement dans le capital propre, hors compte de résultats, ainsi que les changements intervenus dans les différentes catégories entrant dans le capital propre.

Réserves constituées à partir de la contribution financière de la Confédération

Le domaine des EPF a la possibilité de constituer des réserves à partir de la contribution financière de la Confédération et de les utiliser ultérieurement conformément aux objectifs définis dans le mandat de prestations. Leur affectation, au titre de l'utilisation des bénéfiques, se fait encore durant l'ancien exercice. Le Conseil des EPF réserve ces fonds aux projets stratégiques des deux EPF et des quatre établissements de recherche, dans le cadre de son

mandat de prestations et des conventions d'objectifs passées avec les EPF et les établissements de recherche. La variation de la réserve figure sous le capital propre, en regard du poste *résultat de l'exercice*. L'augmentation de 11 millions net, par rapport à 2010, des réserves constituées à partir de la contribution financière de la Confédération se décompose comme suit:

- Utilisation des réserves pour le projet de calculateur haute performance HPCN (12 mio).
- Hausse de 14 millions des fonds du Conseil des EPF. Ces ressources seront attribuées au cours de l'année 2012 à des projets stratégiques.
- Augmentation de 5 millions pour l'IFAEPE. Ces réserves servent en général à la recherche (par ex. projet sur les cours d'eau suisses) et au financement de l'infrastructure correspondante (par ex. transformation des halles d'essai).

- Alimentation de la réserve destinée à la construction du laboratoire phytosanitaire (2012-2014) et aux rénovations prévues du laboratoire et du bâtiment principal (2013-2015) à hauteur de 3 millions.
- Augmentation des réserves de 1 million pour la réalisation d'un projet de construction (Energie Areal).

Réserves libres et capital propre divers

Les réserves libres et le capital propre divers sont affectés dans leur totalité à l'enseignement et à la recherche. Il s'agit en l'occurrence des réserves de gestion destinées aux deux EPF et aux

établissements de recherche. Ces réserves sont principalement constituées à partir des revenus de tiers. Dans le cadre de l'utilisation des bénéfices, l'affectation est effectuée durant l'ancien exercice. Les *transactions distinctes* font état d'une correction des valeurs de l'année précédente.

Résultats reportés / résultat annuel (excédent du bilan)

Les réserves provenant du solde reporté sont constituées annuellement, dans le cadre de l'utilisation des bénéfices, à charge de l'excédent du bilan. Le *résultat de l'exercice* comprend les bénéfices engrangés mais non distribués.

33 Annexe au compte annuel consolidé

331 Explications générales

1 Principes

Bases juridiques

La présentation des comptes du domaine des EPF se fonde sur les bases légales suivantes (directives et règlements inclus):

- Loi fédérale du 4.10.1991 sur les écoles polytechniques fédérales (LF sur les EPF; RS 414.110)
- Ordonnance du 19.11.2003 sur le domaine des écoles polytechniques fédérales (O sur le domaine des EPF; RS 414.110.3)
- Ordonnance du Conseil des EPF du 5.2.2004 sur la comptabilité du domaine des EPF (RS 414.123)
- Manuel de comptabilité du domaine des EPF (version de septembre 2011).

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du domaine des EPF inclut les unités suivantes:

- Conseil des Ecoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF), Zurich;
- EPF de Zurich (EPFZ), Zurich;
- EPF de Lausanne (EPFL), Lausanne;
- Institut Paul Scherrer (IPS), Villigen;
- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP), Birmensdorf et Davos;
- Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM), Dübendorf, Saint-Gall et Thoune;
- Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAPE), Dübendorf et Kastanienbaum.

Normes comptables

La présentation des comptes du domaine des EPF suit les normes de présentation du compte consolidé de la Confédération (CCC). Elle respecte par ailleurs les principes de la comptabilité commerciale et de la gestion d'entreprise généralement admis, mentionnés dans l'ordonnance du Conseil des EPF sur la comptabilité du domaine des EPF. Les prescriptions comptables, y compris les normes d'évaluation et d'amortissement, figurent dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF (art. 5 de l'ordonnance sur la comptabilité du domaine des EPF, RS 414.123).

Gouvernance

Les principes régissant la direction et le contrôle du domaine des EPF (y c. la stratégie de la Confédération en sa qualité de propriétaire) sont publiés dans le rapport d'activité du Conseil des EPF «Progrès 2011».

Gestion des crédits et plafond des dépenses

L'instrument de gestion du domaine des EPF est le mandat de prestations, lui-même conditionné sur les plans temporel et matériel par le plafond des dépenses autorisé par la Confédération pour les années 2008 à 2011. Les tranches annuelles du plafond des dépenses obéissent aux principes suivants:

- *Présentation séparée des charges et des investissements en matière de construction:*

Le crédit de charges finançant les dépenses d'exploitation courantes (contribution financière) est inscrit dans les comptes de la Confédération au poste 328 «Domaine des EPF». Les immeubles du domaine des EPF appartenant (à de rares exceptions près) à la Confédération, le crédit d'investissement y afférent est comptabilisé auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et porté à l'actif du bilan de l'OFCL. Les charges liées aux installations de recherche, aux éléments à usage spécifique et aux installations d'exploitation ne font en revanche pas partie du crédit d'investissement. Ces investissements sont financés par le biais de la contribution financière et sont directement transférés dans le patrimoine des EPF et des quatre établissements de recherche. La préservation de la valeur de ces équipements d'exploitation apparaît donc dans leur comptabilité (inscription à l'actif et amortissement tout au long de leur durée de vie).

- *Transferts de crédit:*

a) Crédit de charges et crédit d'investissement

Le transfert de crédit (art. 20, al. 5, OFC; RS 611.01) donne au domaine des EPF la souplesse nécessaire dans l'emploi des ressources. L'arrêté fédéral I du 15.12.2010 concernant le budget 2011 (art. 3, al. 5) ainsi que l'arrêté fédéral du 7.12.2010 concernant le supplément IIb au budget 2011 (art. 3) habilite le DFI à procéder, en accord avec le DFF (AFF et OFCL), à des transferts entre le crédit d'investissement de l'OFCL destiné aux mesures de construction dans le domaine des EPF et le crédit de charges du domaine des EPF destiné à l'exploitation, ces transferts ne devant pas dépasser 20% du crédit d'investissement approuvé. En 2011, un transfert de crédit sans incidence financière de 23,2 millions (voir ch. 341) a été effectué au profit de la contribution financière.

b) Crédits d'engagement

L'art. 8 de l'arrêté fédéral I du 15.12.2010 concernant le budget 2011 habilite le DFI à procéder, entre les crédits d'engagement du programme de construction 2011 du domaine des EPF, à des transferts d'un volume n'excédant pas 2% du montant du plus petit des deux crédits d'engagement concernés. Mais aucun transfert n'a eu lieu en 2011.

- *Contribution aux loyers des immeubles appartenant à la Confédération:*

Dans un souci de transparence, les loyers des immeubles de la Confédération utilisés par le domaine des EPF sont également comptabilisés selon le modèle locatif. La contribu-

tion de la Confédération aux loyers des EPF apparaît dans le budget de la Confédération comme un crédit de charges avec incidence financière (poste 328 «Domaine des EPF»). Un crédit de revenus d'un montant identique est inscrit dans la comptabilité de l'OFCL. La contribution de la Confédération aux loyers n'est pas intégrée au plafond des dépenses pour l'exploitation et les investissements du domaine des EPF. Le domaine des EPF inscrit dans son compte de résultats une contribution d'un montant correspondant à titre de revenus, et une contrepartie identique au titre des charges de loyers.

Modification des principes comptables dès 2011

Inscription des propres prestations à l'actif sous les autres revenus, et non plus en tant que diminution des charges, de personnel notamment.

La dépréciation des cofinancements d'immeubles appartenant à la Confédération est indiquée sous forme d'amortissements dans le compte de résultats, et non plus en tant que désinvestissement dans le compte des investissements.

L'EPFZ a modifié sa pratique en matière d'amortissement des immobilisations corporelles meubles, pour faciliter les comparaisons avec l'EPFL et les universités cantonales: les amortissements ont été accélérés autant que possible, en fonction de la durée d'amortissement autorisée par le manuel de comptabilité du domaine des EPF. Ce changement a entraîné une hausse significative des amortissements pour les années 2011 à 2014.

2 Principes de budgétisation et de présentation des comptes

Principes de budgétisation et de présentation des comptes

La budgétisation du domaine des EPF respecte les mêmes critères et principes que ceux qui sont appliqués par la Confédération (principe du produit brut, de l'universalité, de l'annualité et de la spécialité).

Le Conseil des EPF établit, pour les finances du domaine des EPF, un budget annuel et des comptes annuels comportant un bilan, un compte de résultats, un compte des investissements, un compte des flux de fonds, un état du capital propre et une annexe. Les principes de présentation des comptes (importance, clarté, permanence des méthodes comptables, produit brut) s'inspirent des normes de présentation du *compte consolidé de la Confédération (CCC)*; ils sont consignés dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF.

Principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation

Les principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation respectent les normes de présentation du compte consolidé de la Confédération (CCC); ils figurent dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF.

Principales différences par rapport aux normes de présentation du compte consolidé de la Confédération (CCC)

Différence: en vertu de l'art. 9 de l'ordonnance du Conseil des EPF sur la comptabilité du domaine des EPF (RS 414.123), des provisions sont également constituées pour couvrir de futurs engagements prévisibles. De plus, des provisions peuvent être constituées pour couvrir des risques financiers dans le cadre de la gestion des risques.

Justification: en vertu de l'art. 12, al. 2, des directives du Conseil des EPF du 4.7.2006 sur la gestion des risques des EPF et des établissements de recherche, le domaine des EPF est habilité à constituer des provisions suffisantes ou à prendre des mesures adéquates pour les risques non assurés ou transférés d'une autre manière à des tiers.

Conséquence: le total des provisions du domaine des EPF peut inclure des montants réservés pour des événements susceptibles de se produire. Par conséquent, la variation des provisions dans le compte de résultats n'est pas représentée correctement, et le résultat du domaine des EPF comporte lui aussi un biais.

Différence: au passif du bilan, le capital dit «affecté» constitue un groupe de comptes principal spécifique. Il comprend d'une part des prestations dues et portées au bilan pour l'enseignement et pour des projets de recherche, financés par des fonds secondaires et des fonds de tiers et pour lesquels les moyens ont déjà été versés, et d'autre part les engagements internes pour des nominations de professeurs ou des projets d'enseignement et de recherche.

Justification: la présentation des comptes du domaine des EPF doit tenir compte des spécificités d'une haute école.

Conséquence: dans la structure du bilan, une catégorie de passifs s'ajoute aux capitaux de tiers et au capital propre. On ne peut dès lors comparer la structure des passifs à celle que présentent habituellement d'autres bilans. De plus, le résultat annuel du domaine des EPF est conditionné par des écritures comptables relatives à des modifications d'inventaire, que ce soit du côté des charges ou de celui des revenus.

3 Risques et gestion des risques

Gestion des risques dans le domaine des EPF

Contexte

La conduite à l'égard des risques est définie dans les directives du 4.7.2006 sur la gestion des risques des EPF et des établissements de recherche, que le Conseil des EPF a édictées en se fondant sur l'art. 19a, al. 2, de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3). Ces directives précisent les principes de gestion des risques et définissent les objectifs de la politique suivie par le Conseil des EPF en matière de risques. Elles sont entrées en vigueur le 15.2.2007 à la suite d'une décision présidentielle. Elles définissent en particulier:

- les objectifs de la politique en matière de risques et les compétences;
- l'inventaire des risques;
- l'appréciation des risques;
- la maîtrise des risques et le financement des mesures;
- le contrôle de gestion en matière de risques.

Responsabilité et processus de gestion des risques

Comme l'exige l'autonomie sur laquelle la loi sur les EPF fonde le travail d'enseignement et de recherche et le transfert de savoir et de technologie des six institutions, chacune de ces dernières répond de la gestion des risques qu'elle encourt. Les présidents des EPF ainsi que la directrice et les directeurs des établissements de recherche sont donc les principaux responsables de la gestion des risques dans leur établissement.

Sur la base des directives du Conseil des EPF, les deux EPF et les quatre établissements de recherche ont donc tous mis en place leur propre processus de gestion des risques. Celui-ci comprend l'identification et l'appréciation des risques individuels, des stratégies permettant de les maîtriser et un contrôle adapté. Dans les faits, la mise en œuvre de la gestion des risques dans les différentes institutions est soumise à l'examen de l'audit interne du Conseil des EPF, qui fait rapport au comité d'audit du Conseil.

Au sein de chaque institution, un responsable de la gestion des risques ou un comité de gestion des risques coordonne les activités et pilote les processus dans ce domaine. Le plus souvent, le responsable de la gestion des risques est appuyé par un comité ad hoc.

En 2011, des efforts ont été déployés pour harmoniser les rapports sur les risques de ces institutions, dans le but de faciliter la réalisation d'une carte des risques du domaine des EPF sur la base des différents catalogues de risques. Lors de sa séance de réflexion de juillet 2011, le Conseil des EPF a également, en sa qualité d'organe de surveillance des EPF, consacré beaucoup d'attention au catalogue harmonisé des risques encourus par les diverses institutions.

Risques dans le domaine des EPF

Risques dans les différents établissements

Le catalogue de risques diffère en fonction du profil de chaque institution. Les risques majeurs varient par exemple selon qu'il s'agit d'une haute école ou d'un établissement de recherche. L'orientation spécifique et la taille de chaque institution ont également une influence sur les risques auxquels elle est exposée. Ainsi, l'appréciation du même risque peut varier d'une école polytechnique ou d'un établissement de recherche à l'autre.

Dans leur catalogue de risques, les six institutions ont procédé à une description détaillée des risques qu'elles ont identifiés et des dommages qui peuvent en découler, et les ont évalués selon deux critères: la probabilité de leur occurrence et leurs conséquences financières (importance du dommage potentiel). Leurs effets potentiels sur la réputation de l'institution ont également été examinés de près. Les deux EPF et les quatre établissements de recherche mettent leurs catalogues de risques individuels à jour une fois par an au moins, à la lumière des changements de contexte et de l'évolution des risques. Chaque catalogue distingue les catégories suivantes:

- risques financiers et économiques;
- risques juridiques;
- risques matériels, risques techniques et risques liés aux éléments naturels;
- risques découlant de personnes ou de l'organisation;
- risques technologiques et naturels;
- risques sociaux et politiques;
- risques environnementaux.

Pour les deux EPF et les établissements de recherche, les risques majeurs se caractérisent par des conséquences financières potentielles lourdes et une probabilité d'occurrence supérieure à la moyenne; en outre, ils menacent directement l'accomplissement des tâches légales de l'institution.

Dans leur rapport annuel, les institutions donnent connaissance de l'existence, de l'étendue et des conséquences financières des risques majeurs qui les menacent. En outre, elles doivent informer, directement et sans retard, le Conseil des EPF en sa qualité d'organe de surveillance du domaine des EPF, des évolutions des risques et des dommages extraordinaires. Les catalogues de risques du domaine des EPF sont communiqués chaque année au DFI.

Instruments et mesures en matière de gestion des risques

Les principes de gestion des risques prévoient que les deux EPF et les établissements de recherche s'assurent contre d'éventuels dommages.

Assurances

En dépit d'une gestion consciencieuse des risques, on ne saurait exclure qu'un établissement soit touché par un événement susceptible de mettre en péril l'accomplissement des tâches que lui assigne la législation fédérale. Dans ce cas, en vertu de l'art. 19a,

al. 4, de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3), le Conseil des EPF demande au département, à l'attention du Conseil fédéral, une modification du mandat de prestations ou une augmentation de la contribution financière de la Confédération. Les assurances contractées par les institutions du domaine des EPF sont d'une grande importance pour l'appréciation de ce risque subsidiaire pour la Confédération (dans le sens de la responsabilité de la Confédération telle qu'elle est décrite à l'art. 19, al. 1, de la loi sur la responsabilité [RS 170.32]). Pour cela, les institutions doivent tenir compte des risques qu'elles encourent mais aussi veiller à maintenir un rapport coûts-bénéfices convenable et respecter les règles de la Confédération en matière de marchés publics. Les polices doivent être conformes aux normes en vigueur sur le marché suisse de l'assurance et être souscrites auprès de compagnies autorisées à pratiquer en Suisse.

Il incombe à chaque institution de contracter les polices nécessaires et de gérer son portefeuille d'assurances. Les directives du Conseil des EPF établissent qu'outre les assurances prescrites par la loi, les EPF et les établissements de recherche doivent conclure, en vue d'une couverture de base, les assurances suivantes:

- une assurance choses et pertes d'exploitation;
- une assurance responsabilité civile d'entreprise;
- les assurances nécessaires en vue d'offrir une couverture aussi complète que possible pour les risques majeurs.

Il importe toutefois de garder à l'esprit que tous les risques majeurs ne sont pas assurables, ou qu'une telle assurance ne serait pas finançable. Les EPF et les établissements de recherche ont contracté des assurances de choses et des assurances responsabilité civile d'entreprise pour la couverture des dommages. Les risques d'incendie et de dégâts naturels sont également assurés (EPFZ: 1,7 mrd pour les dommages aux infrastructures, EPFL: 700 mio pour les dommages aux infrastructures, IPS: 1 mrd, LFEM: 161 mio). En fonction de l'évaluation de la probabilité de survenance d'un dommage (> 50%), des provisions sont également constituées pour certains risques de dommages.

Enfin, les EPF, les établissements de recherche et le Conseil des EPF ont conclu des contrats de moindre portée pour la couverture de risques spécifiques comme le prescrivent les directives.

Publication des risques

Dans le cadre de la clôture annuelle, on s'assure que la totalité des risques soit prise en compte dans les rapports. En fonction du degré de probabilité de leur réalisation, les risques figurent soit dans les provisions (> 50% de probabilité), soit en annexe dans les engagements conditionnels.

332 Explications relatives au compte annuel consolidé

Postes du compte de résultats

1 Contribution financière de la Confédération

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p.r. au C 2010 val. abs. %	
Contribution financière de la Confédération	1 984	2 026	2 026	41	2,1

La contribution financière de la Confédération a servi à l'atteinte des objectifs et à l'accomplissement du mandat de prestations des EPF au sens de la loi sur les EPF (RS 414.110). Comme prévu dans le mandat de prestations 2008-2011, une partie des fonds doit être consacrée à l'encouragement de la participation des institutions aux projets communs d'importance nationale des hautes écoles suisses (Conférence universitaire suisse, CUS) d'un montant de 110 millions au total.

Conformément à l'arrêté fédéral I du 15.12.2010 concernant le budget 2011, une contribution financière de 1966,7 millions a été allouée au domaine des EPF. A ce chiffre se sont ajoutés en cours d'année 23,2 millions au titre d'un transfert de crédit sans incidence budgétaire (art. 20, al. 5, OFC, RS 611.01) effectué aux dépens du crédit d'investissement dans des constructions du domaine des EPF (A4100.0125, 620/OFCL). Le montant de ce transfert est nettement supérieur à celui du compte 2010 (17,8 mio). Les mesures visant à atténuer les effets du franc fort et à améliorer la compétitivité (AF du 21.9.2011) se sont également traduites, dans le cadre du supplément IIa au budget 2011, par 36,1 millions de ressources supplémentaires. La contribution financière de la Confédération est ainsi passée à 2025,9 millions. D'où une hausse de 41,5 millions (+ 2,1 %) par rapport à l'exercice 2010. La comparaison avec 2010 est légèrement biaisée par deux effets spéciaux: d'abord, l'augmentation des fonds servant à la mise en œuvre de la stratégie HPCN représentait en 2010 un montant de 14,5 millions (2011: 1,6 mio); ensuite des ressources supplémentaires ont été allouées en 2011, dans le cadre des mesures contre le franc fort.

Durant l'année sous revue, quelque 34,9 millions de francs ont été engagés en faveur de la participation à des projets d'impor-

tance nationale pour les hautes écoles et à des projets d'innovation et de coopération de la CUS (égalité des chances, programmes doctoraux, bibliothèque virtuelle [e-library], infrastructure d'authentification et d'autorisation [AAI], initiatives nationales d'encouragement des technologies-clés ayant recours à des composantes à l'échelle microscopique et macroscopique [Nano-Tera.CH, SystemsX.ch]).

Le domaine des EPF a consacré 49,7 millions de francs au financement des projets stratégiques au sens du message FRI: Centre des biosystèmes de l'EPFZ, Institut suisse de recherche expérimentale sur le cancer (ISREC) de l'EPFL, projet de développement à Neuchâtel de l'EPFL, laser à électrons libres dans le domaine du rayonnement X SwissFEL de l'IPS, écotoxicologie de l'IFAEPE.

La contribution du Conseil des EPF aux encouragements et financements initiaux des projets stratégiques et aux centres de compétence du domaine des EPF a atteint 26,9 millions. Ces ressources étaient d'abord inscrites au budget du Conseil des EPF. Au cours de l'année 2011, elles ont été cédées aux deux EPF et aux quatre établissements de recherche.

Les moyens stratégiques consacrés aux projets du message FRI 2008-2011 et aux encouragements et financements initiaux du Conseil des EPF ont totalisé en 2011 quelque 117 millions de francs, soit légèrement moins que l'année précédente (2010: 120 mio).

Outre les dépenses opérationnelles courantes, une partie de la contribution financière a servi à financer des investissements dans des immobilisations corporelles meubles; ce volet représente en 2011 275 millions (2010: 160 mio).

2 Contribution de la Confédération aux loyers

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p.r. au C 2010 val. abs. %	
Contribution de la Confédération aux loyers	284	282	282	-2	-0,9

La contribution de la Confédération aux loyers est un crédit destiné à couvrir les charges liées à la location d'immeubles appartenant à la Confédération. Ce crédit n'est pas compris dans le plafond des dépenses. Il a certes des répercussions financières, mais n'a pas d'incidences en termes de dépenses (pas de flux de fonds). Les calculs se basent sur les amortissements théoriques et sur les

coûts du capital des immeubles, auxquels viennent s'ajouter des émoluments de traitement.

La valeur immobilière avoisine 5,7 milliards à la fin de 2011, et la valeur foncière 1,1 milliard. Le taux d'intérêt applicable à la

rémunération du capital moyen investi reste de 3,0% et ne subit pas de modification par rapport au compte 2010.

Les immeubles sont en général amortis sur une période de 40 ans. Les investissements destinés au maintien de la valeur ne sont pas inscrits à l'actif. Aucun amortissement n'est comptabilisé pour la valeur foncière. La valeur globale à l'état neuf des

immeubles du domaine des EPF appartenant à la Confédération s'élève à environ 7,0 milliards pour fin 2011.

Sur la contribution totale de la Confédération aux loyers, quelque 169 millions sont consacrés aux amortissements et 113 millions aux intérêts sur la valeur immobilisée.

3 Revenus de fonds secondaires et de fonds de tiers

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p.r. au C 2010 val. abs. %	
Revenus de fonds secondaires et de fonds de tiers	615	607	651	36	5,9
Fonds secondaires	406	405	440	34	8,4
(Confédération, organisations gouvernementales et internat.)					
Fondation Fonds national suisse (FNS)	155	147	168	13	8,4
Revenus divers provenant de l'encouragement de la recherche (par ex. projets CUS d'importance nationale, PRN)	35	38	42	7	18,4
Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)	33	39	21	-12	-35,7
Mandats de recherche de la Conf. (recherche du secteur public)	73	60	81	9	11,7
Programmes-cadres de recherche européens (PCR)	110	122	128	18	16,3
Fonds de tiers	209	201	211	2	1,1
Coopération avec l'économie	143	133	156	13	9,1
Dons et legs	36	37	24	-12	-34,1
Autres fonds de tiers	30	32	32	2	5,0
mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p.r. au C 2010 val. abs. %	
Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers	-109	-20	-52	56	-51,9

Les *revenus de fonds secondaires et de fonds de tiers*, soit 651 millions, dépassent le montant de l'année précédente (615 mio) de 36 millions (+ 5,9%), et battent même les prévisions budgétaires (607 mio) de 44 millions (+ 7,3%). Les deux EPF et les quatre établissements de recherche font preuve de prudence dans leurs budgets en raison de la persistance des incertitudes conjoncturelles. En outre, il est difficile de budgétiser les fonds secondaires et les fonds de tiers, dont la majeure partie s'obtiennent sur concours.

Les *fonds secondaires* ont progressé de 34 millions (+ 8,4%) et les *fonds de tiers* de 2 millions (+ 1,1%) par rapport à l'année précédente. Les prévisions pour 2011 ont été globalement dépassées. Seuls deux postes sont restés en deçà des attentes, soit les contributions allouées par la CTI (nombre de projets inférieur aux attentes) et les dons.

Les revenus comptabilisés ne concernent que les flux de fonds effectifs et non les adjudications de projets (enveloppes de projets). Le volume total des projets est par conséquent un peu plus élevé que les chiffres indiqués.

Les *variations des fonds secondaires et des fonds de tiers* dépendent des ressources allouées et de l'avancement des projets en matière d'enseignement et de recherche financés par lesdits fonds. La contrepartie de ces variations figure dans le compte de résultats sous le capital affecté. La baisse de 52 millions de francs inscrite

au compte 2011 signifie que les prestations d'enseignement et de recherche à fournir les années prochaines pour les fonds déjà reçus ont augmenté. Du fait de la comptabilisation des variations dans le compte de résultats, les revenus et charges des fonds secondaires et des fonds de tiers n'ont pas d'incidences sur le résultat.

L'évolution positive enregistrée ces dernières années par les *fonds secondaires* s'est poursuivie. Les fonds de l'encouragement suisse de la recherche (FNS, CTI, divers autres revenus issus de la promotion de la recherche, fonds CUS pour les projets communs d'importance nationale des hautes écoles) ont enregistré une hausse globale de 8 millions (+ 3,6%) par rapport à l'année précédente. Seules les contributions de la *Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)* ont à nouveau reculé, du fait de la réduction du nombre de projets réalisés. Il importe toutefois de préciser que la CTI, dont le budget a été revu à la hausse dans le cadre des mesures visant à atténuer les effets du franc fort, a approuvé un nombre élevé de projets supplémentaires du domaine des EPF. Mais comme la plupart d'entre eux seront réalisés en 2012, les revenus correspondants n'apparaîtront que dans les comptes 2012.

Avec 81 millions, les fonds de la *recherche du secteur public* ont dépassé non seulement les prévisions pour 2011 (60 mio), mais aussi le niveau de 2010 (73 mio).

Les revenus tirés des *programmes-cadres européens de recherche (PCR)* se montent à 128 millions (2010: 110 mio). Les 18 millions (+ 16,3 %) supplémentaires par rapport à l'année précédente s'expliquent par le plus grand nombre de projets réalisés dans le cadre du 7e PCR et par l'octroi de bourses (ERC grants). Les EPF se sont toutes deux distinguées: l'EPFZ a bénéficié en 2011 de 59 millions et l'EPFL de 51 millions.

Une partie des revenus supplémentaires des *fonds secondaires* est due à l'amélioration des conditions-cadres. Depuis deux ans environ, les coûts indirects (overhead) sont davantage indemnisés que les années précédentes.

L'évolution des *fonds de tiers* est également positive. Atteignant 211 millions, ils ont progressé de 2 millions (+ 1,1%) par rapport à

l'an dernier. La croissance s'est toutefois tassée à cause de la diminution des dons. Parmi les 2,4 millions au total provenant de *dons et legs*, il convient de mentionner les dons faits par la ETH Zürich Foundation à l'EPFZ en vue du financement de chaires. La *collaboration avec l'économie* demeure fructueuse. En progression de 13 millions (+ 9,1%) par rapport à l'année précédente, elle a très largement dépassé la valeur budgétisée (+ 23 mio ou + 17,3%). L'IPS en particulier a tiré de sa collaboration avec l'industrie électrique des recettes largement supérieures aux attentes. Quant aux *autres fonds de tiers* (par ex. des cantons, communes, etc.), leurs recettes de 32 millions s'inscrivent dans la moyenne à long terme pour cette catégorie.

4 Revenus de prestations de service

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p.r. au C 2010 val. abs. %	
Revenus de prestations de service	111	110	120	9	7,8
Emoluments d'utilisation, prestations de service	71	71	86	15	21,2
Finances de cours et d'inscription	30	28	32	2	5,3
Brevets et licences	7	6	7	-0	-1,8
Prestations de service à caract. scientifique et administratif	34	37	48	14	39,8
Ventes	10	10	12	2	22,8
Remboursements	8	8	7	-1	-13,8
Autres compensations	22	21	15	-8	-33,7

Les *revenus de prestations de service* ont augmenté de 9 millions (+ 7,8%) par rapport à l'année précédente, dépassant de 10 millions la valeur budgétisée. On observe des tendances divergentes entre les différents postes.

Le montant des recettes provenant des *finances de cours et d'inscription* a crû de 2 millions, à 32 millions. Sur ce total, 22 millions proviennent de l'EPFZ, 9 millions de l'EPFL et près d'un million de l'IPS. Le montant des recettes provenant des finances de cours dépend d'une part du nombre d'étudiants et de doctorants, et d'autre part du montant des finances de cours semestrielles. Le nombre d'étudiants a poursuivi sa progression en 2011 (25 629 étudiants et doctorants en 2010, contre 24 104 en 2010). Les finances de cours semestrielles sont restées inchangées par rap-

port à 2010 – hormis quelques ajustements minimes, qui n'ont guère eu d'incidence sur les montants dus (annexe 1 de l'ordonnance sur les taxes du domaine des EPF; RS 414.131.7).

Les revenus tirés des *prestations de service à caractère scientifique et administratif* ont augmenté de 14 millions, s'inscrivant à 48 millions. En 2011, le LFEM a réalisé 12 millions en exécutant des mandats de contrôle (relevant notamment de la souveraineté de l'Etat) et des expertises. L'EPFZ a elle aussi dégagé des revenus élevés en fournissant des prestations à caractère scientifique (28 mio).

Les montants des autres postes sont restés similaires à ceux de l'année précédente.

5 Autres revenus

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p.r. au C 2010 val. abs. %	
Autres revenus	21	22	68	46	219,9
Revenus des immeubles	9	11	11	2	22,3
Inscription de propres prestations à l'actif	-	-	42	42	n.d.
Autres revenus divers	12	12	15	3	22,0

La forte hausse des autres revenus résulte en majeure partie de l'inscription à l'actif des prestations propres de l'IPS dans le cadre du projet SwissFEL. Le projet de laser électronique dans le domaine du rayonnement X (laser à électrons libres) compte parmi les grands projets de recherches stratégiques nationaux au sens du message FRI 2008-2011. D'importants préparatifs ont

été menés en 2011 afin de planifier les travaux et la réalisation elle-même de SwissFEL. Les prestations propres fournies par l'IPS dans le cadre de ce projet sont portées à l'actif. Contrairement à l'année précédente, les montants ne sont plus comptabilisés sous la forme d'une réduction des charges, mais constituent une somme brute parmi les autres revenus.

6 Charges de personnel

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p.r. au C 2010 val. abs. %	
Charges de personnel	1 769	1 826	1 850	81	4,6
Rétribution du personnel	1 477	1 516	1 525	48	3,2
Professeurs	164	166	173	9	5,6
Personnel scientifique dirigeant, chargés de cours	126	131	127	1	0,6
Autre personnel scientifique	656	677	682	25	3,9
Personnel technique et administratif	546	552	559	13	2,3
APG, CNA et autres remboursements	-16	-9	-16	-0	1,5
Cotisations de l'employeur (assurances sociales)	276	278	289	12	4,4
Assurances sociales AVS/AC/AI/APG/ass. maternité	89	90	95	6	6,5
Assur. personnel (cotisations d'épargne et de risque)	160	158	167	7	4,3
Assurance-maladie et accidents CNA (AP/ANP)	7	8	7	-0	-4,9
Caisse de compensation pour allocations familiales (CAF/LFLP)	20	22	20	-0	n.d.
Autres prestations de l'employeur	11	7	12	1	9,1
Personnel temporaire	9	7	8	-1	-11,8
Autres charges de personnel	-5	17	16	21	n.d.

Par rapport au compte 2010, les charges de personnel se sont accrues de 81 millions au total (+ 4,6 %) et ont légèrement dépassé le montant prévu au budget (+ 24 mio, soit + 1,3 %). La différence s'explique surtout par le plus grand nombre de postes et les mesures salariales. Voici l'évolution des diverses charges de personnel:

Les *rétributions du personnel* ont atteint 1525 millions (+ 48 mio, soit + 3,2 %). D'une part, la forte hausse des postes à plein temps (EPT), dont le nombre a augmenté de quelque 478 pour s'établir à 15 208 EPT, a généré des coûts supplémentaires de 31 millions. D'autre part, la compensation du renchérissement de 0,7 %, associée à une augmentation des salaires réels de 1,2 % a été accordée dans le cadre du nouveau système salarial (NSS). Ces mesures salariales engendrent des coûts supplémentaires de l'ordre de 13 millions.

Directement liées aux rétributions du personnel, les *cotisations de l'employeur* ont augmenté de 12 millions par rapport au

compte 2010 (+ 4,4 %). La hausse est due pour l'essentiel à l'accroissement de la masse salariale (mesures salariales et augmentation du nombre de postes). Le supplément induit par la légère hausse du taux de coûts moyen des cotisations de l'employeur (18,9 % en 2011, contre 18,7 % en 2010) n'entre guère en ligne de compte. Comme les années précédentes, le total de l'*assurance du personnel* comprend la contribution unique de l'employeur (6,5 mio) à l'institution de prévoyance du domaine des EPF (PUBLICA). Celle-ci sert à atteindre le taux minimal de 11 % que doit représenter la cotisation patronale obligatoire conformément à l'art. 32g, al. 1, de la loi sur le personnel de la Confédération (RS 172.220.1) et bénéficie aux catégories d'assurés «45 +» et «55 +».

Dans le compte 2010, les *autres charges de personnel* comprenaient une diminution des charges de l'IPS à hauteur de 18 millions pour l'inscription de propres prestations à l'actif dans le cadre du développement des installations. Avec le changement de pratique comptable introduit dès 2011, ces propres presta-

tions figurent désormais à l'actif parmi les autres revenus, d'où la différence par rapport à l'année précédente.

Les 15 208 postes à plein temps (EPT) sont répartis sur quelque 18 633 collaborateurs (rapports de service). Le domaine des EPF assure en outre la formation de 401 apprentis dans les filières professionnelles les plus variées.

Le nombre des professeurs a augmenté de 32 postes à plein temps environ. Les rétributions pour les *professeurs* ont dès lors également progressé, s'accroissant de 9 millions pour atteindre 173 millions. Ce sont à nouveau les effectifs du personnel scientifique qui se sont accrus de la manière la plus marquée. La tendance des années précédentes s'est donc maintenue en 2011, puisque la part des cadres supérieurs et du personnel en général suit une croissance constante dans le domaine scientifique: en 2011, la hausse a atteint 347 postes à plein temps et le nombre

total des équivalents plein temps se situe à présent à 9335. Cette évolution se retrouve également dans la catégorie *autre personnel scientifique*, dont les charges ont enregistré en 2011 une hausse de 25 millions par rapport à 2010. Les charges supplémentaires consacrées au personnel scientifique ont pour l'essentiel été financées par des fonds secondaires et des fonds de tiers.

Le financement des 15 208 postes à plein temps (EPT) se présente comme suit: la majeure partie, soit 68% (contre 69,4% en 2010) ou 10 369 EPT, a été couverte par la contribution financière de la Confédération; 3497 EPT ont été financés par des fonds secondaires et 1342 EPT par des fonds de tiers. La part des équivalents plein temps dont le financement est assuré par les fonds secondaires et les fonds de tiers est passée d'un peu moins de 31% à plus de 32% du total des effectifs. Les charges de personnel couvertes par ces fonds ont atteint environ 456 millions en 2011 (contre 421 mio en 2010).

Evolution des charges de personnel et des effectifs¹

	Total		Charges de pers. financées par contribution financière de la Conf.		Charges de pers. financées par fonds secondaires/de tiers	
	Charges mio CHF	Effectifs EPT	Charges mio CHF	Effectifs EPT	Charges mio CHF	Effectifs EPT
2011	1 850	15 208	1 394	10 369	456	4 839
2010	1 769	14 730	1 348	10 223	421	4 506

¹ Effectifs : effectif moyen employé à plein temps (mesure: équivalents plein temps [EPT]), sans les apprentis (401 EPT)

7 Charges de biens et services et charges d'exploitation

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p.r. au C 2010 val. abs. %	
Charges de biens et services et d'exploitation	869	926	874	4	0,5
Charges de matériel et de marchandises	90	90	100	10	10,6
Charges d'exploitation	779	836	774	-5	-0,7
Charges de locaux (loués à l'extérieur)	14	15	18	3	22,0
Charges de loyers, immeubles de la Confédération	284	282	282	-2	-0,9
Infrastructure	163	200	159	-4	-2,5
Charges administratives	17	18	16	-1	-5,7
Biens matériels non portés à l'actif	32	39	31	-0	-1,3
Charges informatiques et de télécommunication	71	73	78	6	9,1
Commissions, honoraires, mandats R&D	69	73	71	2	2,9
Transports, assurances, émoluments	14	17	12	-2	-15,7
Autres prestations de service de tiers	15	16	5	-10	-66,4
Charges de bibliothèque	27	28	25	-2	-7,7
Frais	64	65	65	1	1,0
Autres charges de biens et services	9	11	13	5	55,1

S'établissant à 874 millions, les *charges de biens et services* et les *charges d'exploitation* sont demeurées pratiquement inchangées depuis l'année précédente (869 mio), leur total s'avérant de 52 millions inférieur au montant budgétisé.

Dans la plupart des postes, les coûts supplémentaires résultent directement de la hausse du nombre de projets d'enseignement et de recherche. Ce constat s'applique en particulier aux *charges de matériel et de marchandises*.

La majeure partie des *charges d'exploitation* est imputable aux *charges de loyers pour l'utilisation d'immeubles appartenant à la Confédération* (282 mio). Le total correspond à la contribution de la Confédération aux loyers inscrite parmi les revenus (voir note 2).

Un montant de 159 millions a été consacré à l'entretien et à la maintenance de l'*infrastructure*. Il comprend les dépenses pour l'aménagement spécifique à l'utilisateur et au locataire ainsi que

pour les parties du Code des frais de construction (CFC 3) non portées à l'actif (seuil d'inscription à l'actif: 100 000 fr. par objet). L'accroissement de la surface utile à 892 000 m² (soit + 2,4 % en 2011) et les mesures énergétiques dans le domaine des bâtiments n'ont pas provoqué d'augmentation des coûts en 2011.

Les *biens matériels non portés à l'actif* comprennent les achats de petits appareils dont le montant est inférieur au seuil d'inscription à l'actif (5000 fr. par objet) applicable aux biens portés à l'actif. Le total de 31 millions comptabilisé en 2011 correspond au montant de l'année précédente.

Environ 115 millions ont été affectés au poste *informatique et télécommunication* (investissements et charges). Les investissements dans les technologies de l'information ont atteint 37 millions (voir ch. 323), les charges supplémentaires étant à mettre sur le compte notamment de l'achat d'un nouveau logiciel intégré par les quatre établissements de recherche.

8 Charges de transfert

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p.r. au C 2010 val. abs. %	
Charges de transfert	76	182	52	-25	-32,2
Projets stratégiques du Conseil des EPF et centres de compétence	15	110	-15	-30	n.d.
Charges du domaine des EPF pour la participation à des projets d'importance nationale (projets de coopération CUS)	31	35	31	0	0,3
Bourses, prix, cotisations d'adhésion	17	18	20	3	16,3
Contributions à la recherche versées à l'extérieur	13	19	15	3	20,2

Les charges de transfert comprennent, outre les ressources destinées aux projets internes des EPF, les ressources servant à financer la participation à des projets d'importance nationale conformément au message FRI 2008-2011 (FF 2007 1204). Sous les cotisations d'adhésion sont comptabilisées, entre autres, les charges annuelles qui financent l'adhésion à des organisations de recherche nationales et internationales. Les ressources prévues au titre de la participation à des projets d'importance nationale (31,0 mio en 2011) de la CUS ont été transférées au Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), qui répond de la sélection des projets. Il s'agit des tranches annuelles de la contribution aux initiatives suisses en biologie systémique, SystemsX.ch (16,1 mio), et à Nano-Tera.ch (13,2 mio) ainsi qu'au programme Pro*Doc (1,7 mio).

La contribution financière a été augmentée par le biais d'un transfert de crédit de 23,2 millions à la charge du crédit d'investissement (voir note 1 et ch. 341). L'augmentation des charges budgétées en 2011 a été effectuée, comme pour l'exercice précédent, par le biais des charges de transfert, ce qui explique partiellement le relèvement des charges de transfert budgétées, qui pas-

sent de 121 à 182 millions. Les ressources provenant des mesures visant à atténuer les effets du renforcement du franc connaissent la même évolution. Cette augmentation de la contribution financière figure également au titre de charges de transfert dans les charges budgétées (36,1 mio) et explique l'accroissement restant par rapport au montant inscrit initialement au budget 2011.

La réduction de 49 millions par rapport au budget des dépenses consacrées aux *projets stratégiques du Conseil des EPF et aux centres de compétence* s'explique de la façon suivante: l'ensemble des contributions sont inscrites au budget du Conseil des EPF à titre de charges de transfert et cédées en cours d'année aux différentes institutions, qui comptabilisent ces ressources sous d'autres catégories de charges en fonction de l'utilisation qu'elles en font.

La réduction par rapport au budget 2010 des dépenses consacrées aux *projets stratégiques du Conseil des EPF* résulte uniquement de la dissolution de provisions constituées au cours de l'exercice précédent pour les projets stratégiques du domaine des EPF «BlueBrain» et «SwissFEL» (- 15 mio).

9 Résultat financier

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p.r. au C 2010 val. abs. %	
Résultat financier	7	13	10	3	36,1
Revenus financiers	21	14	20	-1	-4,8
Charges financières	14	1	10	-4	-26,6

Le placement des fonds intervient conformément au contrat de trésorerie signé le 29 novembre 2007 entre l'AFF et le Conseil des EPF.

Se fondant sur l'art. 34c, al. 2, de la loi sur les EPF (RS 414.110), le Conseil des EPF a édicté les directives de placement. C'est sur cette base que les deux EPF et les quatre établissements de recherche définissent leurs stratégies de placement respectives. De plus, conformément au chapitre 4, al. 6, des directives de placement du Conseil des EPF, les deux EPF et les quatre établissements de recherche rendent compte annuellement de la performance de leurs placements financiers et des éventuelles mesures planifiées.

Le *résultat financier* a certes progressé de 3 millions par rapport à 2010 pour s'établir à 10 millions. Il reste cependant inférieur

au montant budgétisé et en deçà de son niveau des années précédentes.

Avec 20 millions, les *revenus financiers* sont demeurés pratiquement au même niveau que dans le compte 2010. Comme l'année précédente, ils proviennent en majeure partie de la rémunération des placements monétaires et financiers à court et à long termes (12 mio en 2011 et en 2010). Environ 8 millions résultent d'ajustements de charges financières et des autres revenus. Ce montant est, lui aussi, presque identique à celui de l'année précédente.

Les *charges financières* comprennent, d'une part, les pertes de cours pour les moins-values des placements financiers (3 mio) et, d'autre part, les pertes de change dans la gestion du patrimoine et sur les devises (7 mio).

Postes du bilan

10 Liquidités et placements à court terme

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Liquidités et placements à court terme	1 171	1 246	75	6,4
Banque, poste, caisse	177	166	-11	-6,4
Placements à court terme (≤ 90 jours)	994	1 081	86	8,7

Le montant des *liquidités et des placements à court terme* a crû de 75 millions pour s'établir à 1246 millions. Il comprend avant tout les placements effectués selon le contrat de trésorerie entre l'AFF et le Conseil des EPF du 29.11.2007. Il s'agit en particulier des fonds du capital affecté (fonds secondaires et fonds de tiers, fonds destinés aux engagements internes), placés temporairement auprès de la Trésorerie fédérale jusqu'à leur utilisation

pour la réalisation de projets d'enseignement et de recherche. La progression de 86 millions des placements à court terme est à mettre sur le compte de la hausse générale des fonds secondaires et des fonds de tiers en 2011.

En ce qui concerne les placements à court terme, des entrées de 120 millions sont en regard de sorties de 34 millions au total.

11 Créances

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Créances	53	58	5	9,4
Créances résultant de livraisons et de prestations	41	45	4	8,7
Créances sur la Confédération	8	8	0	2,2
Autres créances	4	5	1	32,9

Les créances ont augmenté de 5 millions et totalisent 58 millions.

sultant de livraisons et de prestations consistent en créances à hauteur de 31 millions envers des débiteurs suisses et de 14 millions envers des débiteurs étrangers.

Des réévaluations d'un volume de près de 2 millions ont été effectuées pour les créances sur débiteurs risquées. Les *créances ré-*

12 Placements financiers

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Placements financiers	238	244	6	2,5
Placements financiers à court terme	100	110	10	10,3
Placements financiers à long terme	137	134	-3	-2,5

La majeure partie des *placements financiers à long terme* est constituée par les réévaluations des cofinancements, après correction de l'amortissement, des deux EPF pour les immeubles propriété de la Confédération (94 mio). Près de 40 millions portent sur la créance de la Fondation EPFL+ pour des fonds accordés à l'EPFL dans le cadre du parrainage de nouvelles chaires. Les engage-

ments financiers à long terme comprennent un montant équivalent en faveur de futurs postes de professeur.

Sur le total des placements financiers (224 mio), environ 94 millions ont été investis auprès de la Confédération et 150 millions auprès d'établissements financiers privés à la fin de l'année 2011.

13 Stocks

Le montant des stocks reste inchangé à 12 millions. Il s'agit exclusivement de stocks résultant d'achats. Ils comprennent des articles faisant l'objet d'un réapprovisionnement régulier, tels les produits chimiques, le matériel de laboratoire et le matériel

expérimental destinés à l'enseignement et à la recherche. Un inventaire annuel n'est effectué que pour les stocks d'une valeur globale supérieure à 100 000 francs, les autres stocks font l'objet d'une évaluation.

14 Immobilisations corporelles

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Immobilisations corporelles	742	855	113	15,2
Immobilisations corporelles meubles	731	844	113	15,4
Installations techniques et machines	516	482	-34	-6,5
Installations en construction/acomptes portés à l'actif	170	308	138	80,8
Biens d'investissement informatiques	45	54	9	19,5
Immobilisations corporelles immeubles	11	11	-0	-1,2
Biens-fonds	5	5	-	-
Constructions	6	6	-0	-2,3

La hausse de 113 millions (+ 15,4 %) des *immobilisations corporelles meubles*, qui s'établissent à 844 millions, est essentiellement due aux raisons suivantes: ce sont surtout les *installations en construction* qui ont augmenté du fait d'entrées nettes élevées à l'EPFZ et à l'IPS. L'EPFZ a porté à l'actif des installations meubles en construction pour un montant net de 64 millions, notamment dans le domaine du Code des frais de construction 3 (inscription proportionnelle à l'actif des équipements d'exploitation et de laboratoire, aménagements spécifiques propres à l'utilisateur); dans le cas de l'IPS, c'est en particulier la comptabilisation à l'actif de prestations propres fournies dans le cadre du projet SwissFEL qui donne lieu à une forte entrée de quelque 66 millions nets.

La baisse de 34 millions (- 6,5 %) des montants au titre d'*installations techniques et machines* s'explique par la modification de la pratique en matière d'amortissement intervenue en 2011 à l'EPFZ

et le fort volume d'amortissement qu'elle a engendré. Sans cet effet spécial, le total des *installations techniques et machines* serait nettement supérieur à leur montant dans le compte 2010.

Les *installations techniques et machines* comprennent les actifs suivants: meubles, machines/appareils, équipements techniques d'exploitation, aménagements spécifiques au locataire/à l'utilisateur, machines de bureau, véhicules et enfin outils et instruments.

Le poste *immobilisations corporelles immeubles* (11 mio) n'a enregistré aucune modification par rapport à 2010. Il regroupe les biens-fonds et les constructions qui sont propriété des deux EPF et des quatre établissements de recherche. Les cofinancements de l'EPFZ et de l'EPFL sur des immeubles propriété de la Confédération figurent par contre parmi les placements financiers à long terme.

Variations des immobilisations corporelles et incorporelles

mio CHF	Total des im- mobilisations corporelles 2011	Installations techniques et machines	Biens d'investissement informatiques	Biens-fonds et constructions	Installations en construction/ acomptes portés à l'actif	Total des im- mobilisations incorporelles 2011
Valeurs d'acquisition						
Etat au 1.1.2011	1 744	1 314	248	12	171	7
Entrées	333	126	38	–	169	2
Autres entrées / donations	–	–	–	–	–	–
Variations des valeurs actuelles	–	–	–	–	–	–
Transferts	0	9	–	–	-9	–
Sorties	-63	-28	-13	–	-22	-0
Etat au 31.12.2011	2 014	1 421	273	12	308	9
Réévaluations cumulées						
Etat au 1.1.2011	-1 002	-798	-203	-1	-0	-6
Amortissements planifiés	-196	-167	-29	-0	–	-1
Amortissements non planifiés	-0	-0	-0	–	–	-0
Sorties/entrées de réévaluations	40	27	13	–	–	0
Reprises de perte de valeur	0	0	–	–	–	–
Transferts	-0	-0	-0	–	-0	0
Etat au 31.12.2011	-1 159	-939	-219	-1	-0	-7
Valeur figurant au bilan au 31.12.2011	855	482	54	11	308	2
dont:						
Installations en leasing	–	–	–	–	–	–

Le total des entrées apparaissant au poste des *immobilisations corporelles* dépasse nettement celui des amortissements opérés au cours de l'exercice sous revue. Cette évolution résulte de la forte croissance des installations mobiles en construction. Dans le domaine des *installations techniques et des machines*, le total des amortissements dépasse le total des entrées et des sorties. Il en résulte un recul de la valeur figurant au bilan au 31.12.2011 par

rapport au montant initial du 1.1.2011. S'élevant à 167 millions, ces amortissements sont supérieurs à la moyenne des années précédentes (120 à 130 mio).

Les *immobilisations incorporelles* comprennent les licences, les brevets, les droits et les logiciels portés à l'actif.

15 Participations

Participations par établissement du domaine des EPF

CHF		Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan 2011	Part de capital (en %)	Etablissement
Participations	Siège	7 728 619	-6 994 016	734 603		
GlycoVaxyn AG	Schlieren	6 000	-6 000	–	0,4	EPFZ
HeiQ Materials SA	Bad Zurzach	4 150	-4 150	–	0,2	EPFZ
Venture Incubator SA	Zoug	2 125 000	-2 125 000	–	8,4	EPFZ
Covagen AG	Zurich	3 703	-3 702	1	1,0	EPFZ
Alstom Inspection Robotics SA	Zurich	24 000	–	24 000	24,0	EPFZ
Lipideon Biotechnology SA	Zurich	2 000	-2 000	–	0,4	EPFZ
Advanced Metal Technology AG (en liquidation)	Zurich	4 000	-3 999	1	2,4	EPFZ
Arktis Radisation Detectors SA	Zurich	3 000	-3 000	–	1,6	EPFZ
ChromaCon SAS	Zurich	5 000	-5 000	–	4,6	EPFZ
Redbiotec AG	Schlieren	7 470	-7 470	–	3,6	EPFZ
SuSoS SA	Dübendorf	4 500	-4 500	–	2,4	EPFZ
CovalX SA	Zurich	4 000	-4 000	–	2,3	EPFZ
NeMo Devices AG	Zurich	850	-850	–	0,9	EPFZ
Virtamed AG	Zurich	2 000	-2 000	–	1,2	EPFZ
Inspire SA	Zurich	34 000	–	34 000	34,1	EPFZ
Flisom SA	Dübendorf	4 500	-4 500	–	2,3	EPFZ
Kooaba AG	Zurich	50 000	-50 000	–	0,9	EPFZ
Pearltec AG	Zurich	26 000	-26 000	–	1,2	EPFZ
BiognoSYS AG	Zurich	39 000	-39 000	–	2,2	EPFZ
Belenos Clean Power Holding	Bienne	250 000	-250 000	–	0,6	EPFZ
ETH Zürich SEC AG	Zurich	100 000	–	100 000	100,0	EPFZ
ProteoMediX AG	Zurich	4 000	-4 000	–	2,4	EPFZ
Malcisbo AG	Zurich	4 000	-4 000	–	1,5	EPFZ
3-V Biosciences, Inc.	Delaware / USA	–	–	–	0,0	EPFZ
Anecova SA	Ecublens	2 200	-2 200 *	–	0,1	EPFL
Ayanda Biosystems SA	Ecublens	6 000	-6 000 *	–	3,0	EPFL
Beamexpress SA	Ecublens	11 000	-11 000 *	–	5,9	EPFL
BlueBotics SA	Lausanne	2 000	-2 000 *	–	0,4	EPFL
COVALYS Biosciences SA	Witterswil/SO	8 500	-8 500 *	–	1,9	EPFL
Dartfish SA	Fribourg	150 000	-150 000 *	–	2,0	EPFL
MimoSys AG (en liquidation)	Zurich	6 165	-6 165 *	–	2,6	EPFL
Nano Bridging Molecules SA	Gland	10 850	-10 850 *	–	1,3	EPFL
PhotoDerma SA	Ecublens	16 000	-16 000 *	–	4,2	EPFL
Sensimed SA	Lausanne	11 000	-11 000 *	–	1,1	EPFL
Shockfish SA	Lausanne	3 000	-3 000 *	–	0,8	EPFL
Polytech Advisors SA	Ecublens	30 000	-30 000	–	30,0	EPFL
CSEM SA	Neuchâtel	4 000 000	-4 000 000	–	16,3	EPFL
EELCEE SA	Ecublens	5 000	-5 000 *	–	5,0	EPFL
SecuTix SA	Lausanne	5 000	-5 000 *	–	0,7	EPFL
Lyncée Tec SA	Ecublens	31 250	-31 250 *	–	4,0	EPFL
Jeunesse An 2000 SA	St-Sulpice	25 000	-25 000	–	50,0	EPFL
Crocus Technology SA	France	256	-256 *	–	0,1	EPFL
G24 Innovations Ltd	GB	38 487	-38 487 *	–	1,0	EPFL
Innovative Silicon Inc.	USA	4	-4 *	–	0,9	EPFL
Konarka Technologies Inc.	USA	58	-58 *	–	0,1	EPFL
Orla Protein Technologies Ltd	GB	7	-7 *	–	0,1	EPFL
Bicycle Therapeutics Ltd	GB	14 412	-14 412 *	–	2,4	EPFL
EPFL-RAKIA FZ-LLC Ltd	Ras al Khaimah	212 256	-29 256	183 000	50,0	EPFL
DECTRIS SA	Villigen	79 400	-23 800	55 600	20,0	IPS
Dysenos AG	Villigen	40 000	–	40 000	40,0	IPS
Belenos Clean Power Holding AG	Bienne	258 001	– *	258 001	2,2	IPS
Eulitha AG	Villigen	20 000	–	20 000	20,0	IPS
Hydromethan AG	Villigen	20 000	–	20 000	20,0	IPS

* Actions reçues en échange de l'octroi de droits de propriété intellectuelle

Sur la base de l'art. 3a de la loi sur les EPF (RS 414.110), les EPF et les établissements de recherche peuvent créer des sociétés, participer à des sociétés ou collaborer d'autres façons avec des tiers pour accomplir leurs tâches, conformément au mandat de prestations et aux directives du Conseil des EPF. Les participations détenues dans des entreprises et les crédits accordés aux mêmes entreprises sont admissibles, conformément aux dispositions de l'ordonnance du Conseil des EPF sur les biens immatériels et les participations dans le domaine des EPF (OBIP-EPF; RS 414.172). Leur valeur doit figurer dans les comptes conformément à l'art. 16, al. 6, de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3).

Dans le bilan des EPF et des établissements de recherche en date du 31.12.2011, les participations ont été en grande partie intégralement réévaluées. Vu leur modestie, on a renoncé à appliquer la méthode de la mise en équivalence aux participations comprises entre 20 % et 50 %. Le 31.12.2011, l'EPFZ détient une participation de 100 % dans l'«ETH Zürich SEC AG». Celle-ci n'est toutefois pas sous-consolidée par l'EPFZ.

Les sociétés de transfert de technologie (spin-offs) au sein desquelles l'EPFZ possède des participations opèrent dans les domaines les plus variés. L'EPFL met l'accent principalement sur le domaine des sciences de la vie et le développement de technologies de l'information.

16 Prêts

Prêts dans les actifs

Les prêts par les établissements du domaine des EPF peuvent être classés en deux catégories. La première comprend les prêts octroyés par les deux EPF et les quatre établissements de recherche sur la base de l'art. 9 et de l'art. 10, let. c de l'ordonnance sur les biens immatériels et les participations dans le domaine des EPF (OBIP-EPF; RS 414.172); il s'agit essentiellement de prêts à des spin-offs nouvellement créées. La seconde catégorie englobe les prêts qui ne sont pas accordés en vertu des dispositions de l'OBIP-EPF (RS 414.172).

Au total, les entrées et les sorties dans le domaine des prêts actifs s'équilibrent (0,5 mio dans les deux cas).

En 2011, les *prêts accordés selon l'art. 9 et l'art. 10, let. c, de l'OBIP-EPF* enregistrent deux entrées: le premier concerne l'IPS (Eulitha AG), le second le LFEM (Micos Engineering GmbH).

Postes de prêts

Prêts selon l'OBIP-EPF (art. 9 et art. 10, let. c)

CHF	2011		
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan
Prêts	620 000	-175 000	445 000
Prêts de l'EPFL à Polytech Ventures	50 000	-50 000	–
Prêts de l'IPS à Eulitha AG	100 000	–	100 000
Prêts du LFEM à Compliant Concept GmbH	250 000	-125 000	125 000
Prêts du LFEM à QC-Expert AG	100 000	–	100 000
Prêts du LFEM à Micos Engineering GmbH	120 000	–	120 000

Autres prêts

CHF	2011		
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan
Prêts	2 983 677	-1 693 500	1 290 177
Prêts de l'EPFZ à des étudiants	339 780	-1 500	338 280
Prêts de l'EPFZ à des collaborateurs	58 241	–	58 241
Prêts de l'EPFZ à la Fondation de la bibliothèque Oechsli	250 000	–	250 000
Prêts de l'EPFZ à Mettler Toledo SA	393 656	–	393 656
Prêts de l'EPFL à la Fondation Maisons pour Etudiants	1 692 000	-1 692 000	–
Prêts de l'EPFL à la Fondation du Centre universitaire protestant	250 000	–	250 000

17 Engagements courants

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Engagements courants	122	145	23	19,1
Comptes courants	34	44	9	27,6
Engagements résultant de livraisons et de prestations	63	71	9	13,8
Autres engagements courants	25	30	5	21,0

Les *comptes courants* présentent les engagements ou les soldes de décomptes, notamment envers les établissements chefs de file pour les programmes de recherche (de l'UE [7^e PCR], pour SystemsX, etc.) ou les centres de compétences. Seule l'EPFZ en-

registre une hausse au poste des comptes courants. Elle provient de l'augmentation des soldes de décomptes de sa participation à des projets de l'UE et du projet SystemsX.ch.

18 Engagements financiers

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Engagements financiers	75	69	-6	-8,6
Engagements financiers à court terme	24	22	-3	-12,0
Engagements financiers à long terme	51	47	-4	-6,9

Les *engagements financiers à court terme* comprennent les engagements envers les offices de compensation de l'AVS, de PUBLICA, de l'impôt à la source et de la CNA.

Les *engagements financiers à long terme* englobent le reliquat des prêts sans intérêt que le canton d'Argovie accorde à l'IPS pour réaliser les projets CCEM-CH et PROSCAN, ainsi que les créances en prestations à l'égard de professeurs à l'EPFL.

Un nouveau remboursement partiel (1 mio) intervenu en 2011 a fait passer le montant du prêt accordé par le canton d'Argovie

à l'IPS de 9 à 8 millions. Les créances en prestations à l'égard des professeurs représentent quelque 40 millions des engagements financiers à long terme. Aux engagements de l'EPFL correspond une créance de même valeur sous les engagements financiers à long terme. Les créances en prestations sont financées par la Fondation EPFL+.

Fin 2011, la valeur nominale et la valeur de marché des engagements financiers sont identiques.

19 Provisions

mio CHF	Total 2011	Personnel	Autres
Constitution (y c. augmentation)	3	3	0
Dissolution	-1	-0	-1
Utilisation	-17	-	-17
Etat au 31.12.	137	50	87
dont à court terme	56	49	7

mio CHF	Total 2010	Personnel	Autres
Constitution (y c. augmentation)	18	3	16
Dissolution	-3	-3	-1
Utilisation	-1	-0	-1
Etat au 31.12.	151	47	104
dont à court terme	50	38	12

Le volume des provisions a diminué de 14 millions par rapport à l'année précédente. Les provisions à long terme ont reculé de presque 20 millions et passent donc à 81 millions. En revanche, les provisions à court terme ont augmenté de 6 millions et atteignent désormais 56 millions.

Le niveau des *soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel* a augmenté de 3 millions et se monte à 50 millions. Cette évolution résulte, d'une part, de la hausse des effectifs par rapport à 2010 et, d'autre part, d'un léger relèvement des taux. Cela représente un solde moyen d'un peu plus d'une semaine de vacances par collaborateur, ce qui est moins que le solde enregistré auprès d'autres employeurs de taille comparable. Chaque établissement a sa propre méthode pour estimer les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel (saisie du temps de travail, hypothèse, extrapolation, etc.).

20 Capital affecté

Le *capital affecté* réunit les principaux éléments que sont les fonds secondaires, les fonds de tiers et les fonds propres (engagements internes) destinés à être utilisés ultérieurement (horizon d'environ 1 à 5 ans) dans des projets d'enseignement et de recherche. Ces fonds sont considérés comme affectés, car les prestations en matière d'enseignement ou de recherche (prestations promises) sont encore à fournir tandis que les fonds sont déjà versés (revenus). Les cofinancements pour de l'immobilier appartenant à la Confédération font également partie des fonds propres. Les variations des fonds secondaires et des fonds de tiers sont inscrites au revenu du compte de résultat.

Sous les *engagements internes* figurent les engagements liés aux nominations destinés aux professeurs désignés et les engagements financiers pour la réalisation de projets d'enseignement et de recherche. De même que pour les fonds secondaires et les fonds de tiers, leurs variations sont portées au compte de résultat, toutefois au titre de charges et non de revenus. L'aperçu présentant les variations des engagements internes comprend également la part hors bilan de ceux-ci.

Par rapport à 2010, le montant total du *capital affecté* a progressé de 58 millions (+ 5,1 %) et s'élève à 1200 millions. Sur ce montant, la part des fonds secondaires représente 270 millions (22,5 %), celle des fonds de tiers 693 millions (57,8 %) et celle des fonds propres 236 millions (19,7 %). Par rapport à l'exercice précédent, toutes les parts ont enregistré une progression. Ainsi, le capital affecté des fonds secondaires a augmenté de 20 millions (+ 8,0 %), celui des fonds de tiers de 30 millions (+ 4,5 %) et celui des fonds propres de près de 9 millions (+ 6,4 %).

En ce qui concerne les *autres provisions*, la provision de 15 millions pour le soutien des deux projets de recherche stratégiques BlueBrain (EPFL) et SwissFEL (IPS) a été utilisée. Ce poste comprend notamment 70 millions pour le démantèlement des accélérateurs de l'IPS et de leurs composants radioactifs.

Parmi les *autres provisions*, figurent également les provisions destinées à couvrir les risques majeurs et les risques non assurés. Il s'agit des risques identifiés sur la base du catalogue de risques des deux EPF et des quatre établissements de recherche (conformément aux exigences de la gestion des risques). La possibilité de former des provisions dans le cadre de la gestion des risques constitue une dérogation aux normes comptables de la Confédération. Le domaine des EPF la justifie par l'art. 12, al. 2, des Directives du Conseil des EPF concernant la gestion des risques des EPF et des établissements de recherche du 4.7.2006.

Les *engagements internes* liés aux nominations et pour des projets et figurant au bilan (fonds propres) ont légèrement progressé par rapport à 2010. La croissance des *engagements liés aux nominations* est directement proportionnelle à la hausse du nombre de postes de professeurs pendant l'exercice sous revue (+ 32 EPT).

Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers

Les prestations promises en relation avec des fonds secondaires et des fonds de tiers ont augmenté au cours de l'exercice sous revue. Les rentrées de fonds secondaires (revenus) dépassent de 47 millions les ressources utilisées au titre des dépenses de personnel, de biens et services et d'investissement. Par ailleurs, d'autres variations des fonds secondaires (voir «Variations nettes») génèrent une baisse de 27 millions. Au total, le montant augmente donc de 20 millions par rapport à l'exercice précédent. Dans le domaine des fonds de tiers, le montant qui peut être directement pris en compte ne suffit pas à couvrir les sommes utilisées. En prenant toutefois en considération l'affectation partielle des revenus de prestations de service et des autres revenus (voir «Variations nettes»), ce montant progresse lui aussi de 29 millions.

Le passage des prestations promises pour des projets financés à partir de fonds secondaires et de fonds de tiers à 964 millions (+ 50 mio) fin 2011 s'explique par le fait qu'une grande partie des recettes supplémentaires ne serviront à financer des projets d'enseignement et de recherche que les années suivantes.

Fonds secondaires et fonds de tiers	2011		Encouragement national de la recherche	Recherche du secteur public	Programmes-cadres de recherche européens	Fonds de tiers	Recherche axée sur l'économie	Donations et legs	Autres fonds de tiers
	Total	Fonds secondaires							
mio CHF									
Etat au 1.1.	914	250	129	73	47	664	388	139	137
Revenus	651	440	231	81	128	211	156	24	32
Utilisation	-712	-393	-222	-73	-99	-319	-208	-24	-87
Variations nettes*	110	-27	-14	4	-17	137	93	-9	53
Etat au 31.12.	964	270	124	86	60	693	429	129	135

Fonds secondaires et fonds de tiers	2010		Encouragement national de la recherche	Recherche du secteur public	Programmes-cadres de recherche européens	Fonds de tiers	Recherche axée sur l'économie	Donations et legs	Autres fonds de tiers
	Total	Fonds secondaires							
mio CHF									
Etat au 1.1.	800	243	125	73	45	557	348	125	85
Revenus	615	406	223	73	110	209	143	36	30
Utilisation	-617	-381	-210	-72	-99	-236	-169	-14	-52
Variations nettes*	116	-17	-8	0	-9	133	66	-8	74
Etat au 31.12.	914	250	129	73	47	664	388	139	137

*Solde des revenus de prestations de service et des autres revenus, des variations des avoirs et des autres variations (transferts, etc.), entre autres.

Variations des engagements internes

Engagements internes	Total	Inscrit au bilan	Promesses de nomination		Promesses de projet			
			2011	2011	Non		Non	
					Inscrit au bilan	inscrit au bilan	Inscrit au bilan	inscrit au bilan
mio CHF								
Etat au 1.1.	224	133	38	78	95	13		
Constitution (y c. augmentation)	41	40	4	-	36	1		
Dissolution/transfert	-19	-16	-	-3	-16	-0		
Utilisation	-17	-15	-0	-1	-15	-0		
Etat au 31.12.	229	142	42	74	100	14		

Engagements internes	Total	Inscrit au bilan	Promesses de nomination		Promesses de projet			
			2010	2010	Non		Non	
					Inscrit au bilan	inscrit au bilan	Inscrit au bilan	inscrit au bilan
mio CHF								
Etat au 1.1.	203	131	38	58	93	14		
Constitution (y c. augmentation)	30	23	0	4	22	3		
Dissolution/transfert	4	-8	-0	16	-8	-4		
Utilisation	-12	-12	-0	-	-12	-		
Etat au 31.12.	224	133	38	78	95	13		

Le principe de comptabilisation pour les variations des *engagements internes* est le même que pour les fonds secondaires et les fonds de tiers. Les engagements internes font donc partie du capital affecté. Il existe deux catégories d'engagements internes dans le domaine des EPF. Les *engagements liés aux nominations* sont destinés aux professeurs nouvellement désignés. Ces derniers peuvent disposer librement de ces fonds et décider du moment approprié de leur utilisation dans le cadre des accords contractuels. Les ressources sont en général épuisées au bout de trois à cinq ans. La même règle que pour les engagements liés

aux nominations s'applique aux *engagements pour des projets*. Le solde de crédit des engagements internes est inscrit au passif et la variation est comptabilisée à titre d'augmentation ou de diminution des charges.

Par rapport à 2010, la part portée au bilan des *engagements liés aux nominations* a augmenté de 4 millions et celle des *engagements pour des projets* de 5 millions. Les autres postes des engagements internes hors bilan ont en revanche enregistré un léger recul de 3 millions.

Rapprochement/attribution du capital affecté des/aux capitaux de tiers ou au capital propre

mio CHF	Bilan consolidé Domaine des EPF 2011		Rapprochement		Bilan consolidé Domaine des EPF Optique (NMC) 2011	
	Part en %		Attribution à:	Diminution (-) Augmentation (+)	Part en %	
Passif	2 435	100,0		-1 200	2 435	100,0
Capitaux de tiers	431	17,7			1 265	52,0
Capital affecté	1 200	49,3		-1 200		
Fonds secondaires et fonds de tiers	964	39,6		-964		
Fonds secondaires	270	11,1		-270		
Encouragement de la recherche	124	5,1	Capitaux de tiers	-124		
Recherche du secteur public	86	3,5	Capitaux de tiers	-86		
Programmes-cadres de recherche européens	60	2,5	Capitaux de tiers	-60		
Fonds de tiers	693	28,5		-693		
Recherche axée sur l'économie	429	17,6	Capitaux de tiers	-429		
Donations et legs	129	5,3	Capital propre	-129		
Autres fonds de tiers	135	5,5	Capitaux de tiers	-135		
Fonds propres	236	9,7	Capital propre	-236		
Capital propre	804	33,0			1 170	48,0

La répartition des passifs entre capitaux de tiers, capital affecté et capital propre ne correspond pas aux prescriptions qui régissent habituellement l'établissement des comptes. Voilà pourquoi le rapprochement présenté ici illustre comment les montants du capital affecté seraient ventilés entre capitaux de tiers et capital propre selon les normes IPSAS. Dans cette opération, les fonds

secondaires de même que les fonds de la recherche axée sur l'économie et les autres fonds de tiers sont entièrement attribués aux capitaux de tiers tandis que les dons et les legs (qui font partie des fonds de tiers) et les fonds propres (engagements internes et cofinancement pour l'immobilier appartenant à la Confédération) sont attribués au capital propre.

333 Autres explications

1 Engagements conditionnels

Engagements en matière de prévoyance et autres prestations en faveur de l'employé

Sont considérés comme des *engagements en matière de prévoyance* tous les engagements pris par le domaine des EPF auprès de l'institution collective PUBLICA et qui résultent de plans de prévoyance assurant des prestations à la retraite, de même qu'en cas de décès ou d'invalidité. Les engagements en matière de prévoyance sont évalués selon la norme IPSAS 25. En dérogation à celle-ci, ils ne sont cependant pas présentés comme des provisions, mais comme des engagements conditionnels dans l'annexe du compte annuel.

La caisse de prévoyance du domaine des EPF auprès de PUBLICA propose trois plans de prévoyance. Les collaborateurs et collaboratrices sont assurés dans un de ces trois plans en fonction de leur classe de salaire. Conformément à la norme IPSAS 25, les plans sont considérés comme fondés sur le régime de primauté des prestations («defined benefit») en raison des règles concernant les engagements internes.

L'évaluation des engagements en matière de prévoyance en date du 31.12.2010, au moyen de la méthode «Projected Unit Credit» (PUC), a été entreprise par des experts actuaires externes. La valeur des engagements en matière de prévoyance équivaut à la valeur actualisée des prestations acquises au jour déterminant pour le calcul. Les paramètres déterminant lors du calcul sont utilisés entre autres pour des données concernant les assurés (durée d'assurance, salaire, avoir de vieillesse, etc.), des hypothèses démographiques (retraite, invalidité, décès, etc.) et des hypothèses financières (évolution des salaires, des rentes, intérêts, etc.). Au moyen du taux technique, les valeurs obtenues sont estimées à leur valeur actualisée le jour déterminant. Les éléments de référence sont notamment la durée d'assurance, le salaire probable lors du départ à la retraite et l'adaptation périodique au renchérissement des rentes en cours. Avec la méthode PUC, le capital de couverture probable au moment du départ à la retraite n'est pas constitué de façon progressive, mais il est proportionnel au nombre d'années de service à effectuer. Le 31.12.2011, les engagements en matière de prévoyance, basés sur l'effectif actuel des assurés se montaient à 6875 millions. L'évaluation se fondait pour la première fois sur les nouvelles bases techniques LPP 2010. En outre, les modifications du plan de prévoyance de PUBLICA ont été prises en considération.

Engagements en matière de prévoyance et autres prestations en faveur de l'employé

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance financés par capitalisation	-5 711	-6 875	-1 164	20,4
Avoirs de prévoyance à la valeur de marché	5 283	5 302	19	0,4
Engagements nets en matière de prévoyance financés par capitalisation	-428	-1 573	-1 145	267,3
Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance non financés par capitalisation	-	-	-	-
Total des engagements nets en matière de prévoyance	-428	-1 573	-1 145	267,3

L'avoir de prévoyance correspond à l'avoir de la caisse de prévoyance du domaine des EPF estimée à la valeur du marché après déduction des engagements à court terme. Elle a été déterminée en date du 31.12.2011 sur la base du bilan provisoire du 31.12.2011 et s'établit à 5302 millions.

Les engagements nets en matière de prévoyance (engagements en matière de prévoyance après déduction de l'avoir de prévoyance) se montent ainsi à 1573 millions.

Les cotisations de l'employeur sont fixées conformément aux règlements en vigueur, les cotisations d'épargne augmentant progressivement avec l'âge. Selon la méthode d'évaluation définie par les normes IPSAS 25, les charges pour services rendus sont calculées de telle sorte que les engagements de prévoyance sont répartis de manière uniforme sur la durée d'occupation totale. Cette méthode peut engendrer des différences entre les cotisations de l'employeur et ses charges liées aux services rendus. En 2011, les cotisations de l'employeur se sont montées à 158 millions, ses charges liées aux services rendus à 115 millions.

Les charges de prévoyance nettes comprennent les charges de l'employeur liées aux services rendus et les charges d'intérêts sur les engagements en matière de prévoyance, dont on déduit le rendement escompté de l'avoir de prévoyance. D'éventuels événements, tels les réductions et les remboursements de plans de prévoyance doivent être pris en compte en sus. La modification du règlement de la caisse de prévoyance des EPF figure dans les charges de prévoyance nettes 2011 au titre de charges uniques liées aux services rendus comptabilisées a posteriori («Past Service Cost»). Ces dernières se montent à 59 millions. Les charges de prévoyance nettes du domaine des EPF ont atteint 108 millions en 2011. En 2012, elles devraient s'élever à 109 millions. Cette progression résulte principalement de la modifications des hypothèses.

Lors de l'évaluation des engagements de prévoyance le 31.12.2011, le taux d'escompte a été adapté au rendement actuel des obligations de la Confédération à 20 ans et plus. Il est désormais de 1,25 %, contre 2,1 % l'année précédente. Suite à cette adaptation, l'engagement en matière de prévoyance s'est accru de 834 millions.

Hypothèses actuarielles

	2010	2011
Taux d'actualisation	2,10%	1,25%
Rendement des avoirs de prévoyance attendu à long terme	3,50%	3,25%
Evolution salariale prévue	1,50%	1,50%
Adaptations prévues des rentes	0,15%	0,15%

Evolution des engagements

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Etat au 1.1.	-352	-428	-76	-21,6
Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance	-62	-108	-46	-73,8
Montant à saisir immédiatement contre capital propre	-162	-1 195	-1 033	-636,9
Cotisations de l'employeur	148	158	10	6,8
Etat au 31.12.	-428	-1 573	-1 145	-267,3

Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Charges de l'employeur liées aux services rendus au cours de l'exercice (nettes)	101	115	14	14,2
Charges d'intérêts	136	117	-20	-14,4
Rendement attendu de la fortune	-175	-184	-9	4,9
Comptabilisation du bénéfice net des prestations à long terme du collaborateur	-	-	-	
Charges liées aux services rendus comptabilisées a posteriori	-	59	59	
Charges de prévoyance nettes ordinaires	62	108	46	73,8
Charges et bénéfice nets extraordinaires en matière de prévoyance (compression)	-	-	-	
Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance	62	108	46	73,8

Autres engagements conditionnels

A l'EPFL reste un engagement de garantie d'environ un demi-million. En ce qui concerne l'EPFZ, trois procédures juridiques portant sur un montant total de 0,5 million sont en cours.

2 Promesses de financement

L'EPFZ a fait des promesses de financement à hauteur d'environ 124 millions pour des contrats de bail à long terme, dont 65 millions environ arriveront à terme dans les cinq prochaines années.

3 Entités proches de la Confédération

Entités proches de la Confédération

Le domaine des EPF entretient d'étroites relations financières avec la Confédération, la contribution financière générale de celle-ci et sa contribution aux loyers y occupant une place prépondérante. Les mandats de recherche confiés par les offices fédéraux et les ressources de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) sont englobés dans les acquisitions de marchandises et de prestations de service effectuées aux conditions du marché. Le total des créances et des prêts à court terme comprend notamment les placements monétaires et financiers du domaine des EPF auprès de la Confédération (selon le contrat de trésorerie), soit 1081 millions.

L'EPFZ et l'EPFL entretiennent par ailleurs des rapports financiers avec des fondations actives dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. Mentionnons en particulier les liens qui unissent les deux écoles aux fondations qui leurs sont proches, soit les relations de l'EPFZ avec l'ETH Zurich Foundation et celles de l'EPFL avec la Fondation EPFL+, toutes les transactions financières étant effectuées aux conditions du marché.

4 Taux de conversion

Unité	Cours du jour au	
	31.12.2010	31.12.2011
1 euro (EUR)	1,24855	1,217025
1 dollar américain (USD)	0,93275	0,937750

5 Événements survenus après la date de clôture du bilan

Les événements devant être publiés bien qu'étant postérieurs à la date de clôture du bilan sont des événements importants qui requièrent la modification des montants déjà établis ou la prise en compte d'éléments non encore comptabilisés. Le compte

Indemnités à des personnes clés

Sont considérés comme personnes physiques proches, au sens de personnes clés, les membres du Conseil des EPF, le président du Conseil des EPF, les présidents des deux EPF, ainsi que la directrice et les directeurs des quatre établissements de recherche. Leurs conditions d'engagement et leur rémunération se réfèrent à la loi sur les EPF (RS 414.110) et à l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3).

Les conditions d'engagement et la rémunération des autres membres des directions des deux écoles et des établissements de recherche sont fixées conformément à la loi sur le personnel de la Confédération (RS 172.220.1), à l'ordonnance sur le personnel du domaine des EPF (RS 172.220.113) et à l'ordonnance sur le corps professoral des EPF (RS 172.220.113.40).

consolidé 2011 du domaine des EPF a été approuvé par le Conseil fédéral le #.3.2012. A cette date, aucun événement postérieur à la date de clôture du bilan et digne de publication n'était survenu.

34 Information sectorielle / comptes individuels

L'information sectorielle présente les comptes individuels des deux EPF et des quatre établissements de recherche. Afin de faciliter la transition des comptes individuels aux chiffres conso-

lidés, une colonne spéciale contient les écritures au titre de la consolidation.

341 Compte de résultats par unité de consolidation

mio CHF	Compte 2011 Domaine des EPF	Compte 2011 Consoli- dation	Compte 2011 Conseil des EPF	Compte 2011 EPFZ	Compte 2011 EPFL	Compte 2011 IPS	Compte 2011 FNP	Compte 2011 LFEM	Compte 2011 IFAEPE
Résultat de l'exercice	120	-0	14	28	15	52	4	3	5
Résultat opérationnel (sans résultat financier)	110	-0	14	21	12	51	4	3	5
Revenus opérationnels	3 094	-15	51	1 492	825	422	80	168	71
Contribution financière de la Confédération	2 026	-	51	985	514	276	53	96	51
Contribution aux loyers	282	-	0	162	69	26	4	17	5
Fonds secondaires et fonds de tiers	651	-7	-	279	232	69	23	39	17
Compensations par des fonds secondaires	440	-5	-	195	160	33	18	27	12
Compensations par des fonds de tiers	211	-2	-	84	72	36	5	12	4
Variations des fonds secondaires et des fonds tiers	-52	-	-	-10	-19	-16	-2	-2	-2
Revenus des prestations de service	120	-5	0	61	27	22	1	13	0
Autres revenus	68	-3	0	16	2	45	1	5	1
Charges opérationnelles	2 984	-15	37	1 471	812	371	77	165	67
Charges propres	2 933	-14	19	1 455	798	371	74	164	67
Charges de personnel	1 850	-2	15	891	530	216	53	103	44
Charges de biens et services et charges d'exploitation	874	-12	4	447	228	119	16	50	20
Amortissements	197	-	0	126	34	26	2	8	2
Variations des engagements internes	12	-	-	-10	6	10	2	3	-0
Charges de transfert	52	-1	18	17	14	-0	3	1	-
Résultat financier	10	-	0	7	3	0	0	-0	0
Revenus financiers	20	-0	0	13	6	1	0	1	0
Charges financières	10	-0	0	6	3	0	0	1	0

Transferts de ressources dans le domaine des EPF: budget 2011

Crédit: A2310.0346

Contribution financière de la
Confédération au domaine des EPF
mio CHF

	Total crédit A2310.0346	Conseil des EPF	EPFZ	EPFL	IPS	FNP	LFEM	IFAEPE
Etat au 1.1.2011 (AF I du 15.12.2010)	1 966,7	102,2	956,0	495,3	234,4	45,6	83,1	50,0
Variations:								
Transfert de crédit Flexibilité	23,2	-	3,9	3,1	2,3	4,9	8,8	0,1
Supplément IIb du 23.9.2011 Budget 2011 (11.042) (transfert à charge du crédit A4100.0125 «Constructions du domaine des EPF» au sens de l'art. 20, al. 5, OFC)								
Cessions, Conseil des EPF:								
Projets stratégiques, enseignement et recherche	-	-36,9	10,0	12,2	11,4	2,0	1,1	0,2
Centres de compétences	-	-14,6	4,9	4,9	4,9	-	-	-
Transferts de crédit à l'int. des centres de compétences:								
Energie et mobilité durable (CCEM-CH)	-	-	1,1	0,5	-2,6	-	1,1	-
Environnement et développement durable (CCES)	-	-	-2,0	0,5	0,4	0,8	0,0	0,3
Sciences et technologies des matériaux (CCMX)	-	-	1,0	-2,4	0,5	0,0	0,9	-
Transferts de crédits divers	-	-	0,1	-0,2	-0,6	0,2	0,5	0,0
Message (11.048) du 31.8.2011 concernant la loi fédérale sur les mesures visant à atténuer les effets du franc fort et à améliorer la compétitivité (augmentation)	36,1	-	10,0	-	25,1	-	1,0	-
Etat au 31.12.2011	2 025,9	50,6	984,9	514,0	275,8	53,5	96,5	50,6

La liste des transferts de ressources fait état des transferts de crédits dans le domaine des EPF, qui n'ont aucune incidence sur le budget. Partant de la contribution financière de la Confédération accordée par arrêté fédéral I du 15.12.2010, elle révèle les adaptations apportées au budget du domaine des EPF. Il s'agit pour l'essentiel d'opérations sans incidence sur le budget, telles que les cessions du Conseil des EPF destinées à des projets stratégiques dans l'enseignement et la recherche et les cessions en faveur des centres de compétences et des transferts de crédits à l'intérieur de ces centres de compétences. S'y ajoute une fois de plus, en 2011, le transfert de crédit opéré en vertu de l'art. 20, al. 5, de

l'ordonnance sur les finances de la Confédération (+ 23,2 mio). Les transferts de crédits à l'intérieur des centres de compétences proviennent du fait que l'établissement chef de file («leading house») de chacun des centres de compétences reçoit la contribution annuelle de la part du Conseil des EPF, puis procède aux cessions revenant aux établissements concernés du domaine des EPF. Outre les transferts de ressources mentionnés, une nouvelle hausse de crédit est intervenue en 2011, à savoir l'augmentation des ressources destinée à financer les mesures visant à atténuer l'effet du franc fort et à améliorer la compétitivité (+ 36,1 mio).

342 Compte des investissements par unité de consolidation

mio CHF	Compte 2011 Domaine des EPF	Compte 2011 Consoli- dation	Compte 2011 Conseil des EPF	Compte 2011 EPFZ	Compte 2011 EPFL	Compte 2011 IPS	Compte 2011 FNP	Compte 2011 LFEM	Compte 2011 IFAEPE
Solde du compte des investissements	-311	0	-	-169	-41	-85	-2	-11	-2
Solde des investissements dans des immobilisations corporelles	-310	0	-	-168	-42	-85	-2	-11	-2
Recettes d'investissement, immobilisations corporelles	5	-	-	1	1	3	-	0	0
Dépenses d'investissement, immobilisations corporelles	315	-0	-	169	43	88	2	11	2
Immeubles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques et machines	276	-	-	139	38	86	1	10	2
Technologies de l'information	38	-0	-	29	5	2	1	1	0
Immobilisations incorporelles	2	-	-	1	-	0	0	-	0
Solde des investissements dans des placements financiers	-1	-	-	-2	1	-0	-	-0	0
Cofinancement (nets)	-2	-	-	-1	-2	-	-	-	-
Placements financiers (nets)	2	-	-	-1	3	-0	-	-0	0

343 Compte des flux de fonds par unité de consolidation

mio CHF	Compte 2011 Domaine des EPF	Compte 2011 Consoli- dation	Compte 2011 Conseil des EPF	Compte 2011 EPFZ	Compte 2011 EPFL	Compte 2011 IPS	Compte 2011 FNP	Compte 2011 LFEM	Compte 2011 IFAEPE
Total des flux de fonds	75	-0	-1	3	40	12	9	4	9
Flux de fonds provenant des activités courantes	399	-0	-1	181	81	100	11	15	12
Cash-flow	303	-0	-1	152	49	79	5	10	9
Résultat de l'exercice	120	-0	14	28	15	52	4	3	5
Amortissements	197	-	0	126	34	26	2	8	2
Variations des provisions	-14	-	-15	-0	0	1	0	-0	1
Autre résultat sans incidences sur les liquidités	0	-	-	-1	-1	0	0	0	1
Augmentation (-)/diminution (+) de l'actif circulant net	37	-	-1	30	11	-4	1	-1	2
Augmentation (+)/diminution (-) du capital affecté	58	-	-	-1	22	26	5	5	1
Flux de fonds provenant des activités d'investissement	-310	0	-	-168	-42	-85	-2	-11	-2
Immobilisations corporelles	-308	0	-	-167	-42	-85	-2	-11	-2
Immeubles, installations techniques, technologie de l'information	-313	0	-	-168	-43	-88	-2	-11	-2
Désinvestissements, immobilisations corporelles meubles et immeubles	5	-	-	1	1	3	-	0	0
Immobilisations incorporelles	-2	-	-	-1	-	-0	-0	-	-0
Investissements, immobilisations incorporelles	-2	-	-	-1	-	-0	-0	-	-0
Désinvestissements, immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Placements financiers	-7	-	-	-9	2	-0	-	-0	0
Cash-flow libre	81	-0	-1	5	41	15	9	4	9
Flux de fonds provenant des activités de financement	-6	-	-0	-2	-1	-3	-	-	-
Etat du fonds des liquidités									
mio CHF	Compte 2011 Domaine des EPF	Compte 2011 Consoli- dation	Compte 2011 Conseil des EPF	Compte 2011 EPFZ	Compte 2011 EPFL	Compte 2011 IPS	Compte 2011 FNP	Compte 2011 LFEM	Compte 2011 IFAEPE
Etat des liquidités au 1.1.	1 171	-	33	674	314	22	43	44	41
Augmentation/diminution	75	-	-1	3	40	12	9	4	9
Etat des liquidités au 31.12	1 246	-	32	677	354	33	52	47	50

344 Bilan par unité de consolidation

mio CHF	2011 Domaine des EPF	2011 Consoli- dation	2011 Conseil des EPF	2011 EPFZ	2011 EPFL	2011 IPS	2011 FNP	2011 LFEM	2011 IFAEPE
Actif	2 435	-3	32	1 128	646	413	62	95	62
Actif circulant	1 442	-3	32	781	387	81	57	56	51
Liquidités et placements à court terme	1 246	–	32	677	354	33	52	47	50
Créances	58	-3	0	21	17	9	5	6	1
Placements financiers à court terme	110	–	–	70	6	34	–	–	0
Stocks	12	–	–	7	2	2	–	–	–
Comptes de régularisation actifs	17	–	0	5	7	2	0	2	–
Actif immobilisé	993	–	0	347	259	332	5	39	10
Immobilisations corporelles	855	–	0	309	160	331	4	39	10
Immobilisations incorporelles	2	–	–	1	–	1	0	–	0
Prêts	2	–	–	1	0	0	–	0	–
Participations	1	–	–	0	0	0	–	–	–
Placements financiers à long terme	134	–	–	36	98	–	–	–	–
Passif	2 435	-3	32	1 128	646	413	62	95	62
Capitaux de tiers	431	-3	1	131	161	107	10	17	5
Capitaux de tiers à court terme	303	-3	1	123	121	29	10	17	5
Engagements courants	145	-3	0	64	65	7	2	9	2
Engagements financiers à court terme	22	–	0	11	9	2	–	–	–
Comptes de régularisation passifs	81	–	0	32	39	3	4	2	1
Provisions à court terme	56	–	1	16	8	18	4	6	2
Capitaux de tiers à long terme	128	–	–	8	41	79	–	0	–
Engagements financiers à long terme	47	–	–	–	40	7	–	–	–
Provisions à long terme	81	–	–	8	0	72	–	0	–
Capital affecté	1 200	–	–	692	314	100	30	40	23
Fonds secondaires	270	–	–	108	94	30	13	17	8
Fonds de tiers	693	–	–	460	142	60	6	17	8
Fonds propres affectés à des immeubles de la Confédération (cofinancements)	94	–	–	36	59	–	–	–	–
Fonds propres (engagements internes)	142	–	–	89	19	10	11	6	6
Capital propre	804	–	31	305	170	206	22	37	34
Autre capital propre	215	–	31	54	26	15	22	35	34
Réserves constituées sur la contribution financière de la Conf.	75	–	31	–	–	–	17	5	22
Réserves libres	44	–	–	3	16	15	5	1	5
Capital propre divers	96	–	–	51	10	–	–	29	6
Excédent / découvert du bilan	589	–	0	251	144	191	0	3	–

35 Informations complémentaires

351 Investissements de la Confédération dans des immeubles utilisés par le domaine des EPF

Le portefeuille immobilier du domaine des EPF

Le domaine des EPF gère un parc immobilier vaste et hétérogène réparti dans presque toutes les régions de la Suisse. Il comprend de grands immeubles connus situés au cœur des grandes villes, des bâtiments conçus sur mesure pour la recherche, des forêts, des alpages entiers, un hangar à bateaux, aussi bien que des observatoires perchés au sommet de montagnes. Les immeubles du domaine des EPF sont propriété de la Confédération suisse. Celle-ci impute la totalité des coûts d'infrastructure (amortissement, intérêt théorique et charges administratives) au domaine des EPF, mais met aussitôt à la disposition de celui-ci les ressources nécessaires pour les couvrir, par le biais de sa contribution aux loyers. Au sein du domaine des EPF, c'est le Conseil des EPF qui joue le rôle de propriétaire à titre fiduciaire. En tant que service de la construction et des immeubles de la Confédération (SCI), il coordonne l'exploitation des biens-fonds, veille à la préservation de leur valeur et de leurs fonctions et répond de la gestion vis-à-vis de la Confédération.

Les bâtiments et les installations du domaine des EPF abritent les activités suivantes: enseignement, recherche, documentation, mise à disposition et application des connaissances nouvellement acquises. Seule cette infrastructure de qualité spécialement adaptée aux besoins des utilisateurs permet de remplir à un haut niveau la mission de base, à savoir les activités d'enseignement, de recherche et d'innovation. Le portefeuille immobilier du domaine des EPF constitue dès lors un facteur de production stratégique et une condition indispensable pour préserver la compétitivité internationale des deux écoles polytechniques et des quatre établissements de recherche. Grâce à une gestion professionnelle et innovante de ce portefeuille, les diverses institutions disposent toujours au moment opportun et à moindres frais des équipements (constructions et infrastructures) dont elles ont besoin. Le travail de gestion consiste avant tout à optimiser la durée de vie de l'immobilier (par des investissements ciblés) et à adapter les bâtiments aux nouvelles exigences, afin de préserver le plus longtemps possible la valeur des investissements consentis.

Le domaine des EPF soutient le développement durable de son parc immobilier. Il se conforme ainsi au mandat constitutionnel conféré au Conseil fédéral ainsi qu'à la stratégie de ce dernier en matière de développement durable. Les objectifs de construction durable qu'assume le domaine des EPF servent l'environnement et le climat tout en s'alignant, dans le domaine de l'économie d'entreprise, sur le cycle de vie des immeubles.

La valeur à neuf des bâtiments et des installations se monte à 5,9 milliards, qui se répartissent sur plus de 450 bâtiments et 100 autres installations. Les bâtiments se situent sur 205 parcelles dont la valeur totalise 1,1 milliard. La valeur comptable de tous les actifs atteint 4,5 milliards. La surface utile totale se situe à 892 000 m² environ en 2011 et dénote ainsi un accroissement de 2,4 % par rapport à 2010.

Projets en cours et investissements 2011

Le crédit d'investissement annuel est comptabilisé à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL, cf. tome 2B, ch. 06). Il s'est élevé au total à 181,3 millions pour l'année 2011. S'y ajoutent des fonds de tiers d'un montant de 2,4 millions environ, ainsi que les investissements dans les installations d'exploitation, au débit du crédit de charges de 110,5 millions du domaine des EPF. Au total, 294,2 millions ont été investis en immeubles. Pour les objets à affectation spécifique tels que le quartier de l'innovation et le centre de congrès à l'EPFL, des modèles de partenariat public et privé (PPP) ont été appliqués.

Les principaux projets de construction ayant mobilisé le crédit d'investissement en 2011 ont concerné, à l'EPFZ, le bâtiment Life Science Plattform pour un total de 51 millions (dépenses 2010: 14,1 mio), le bâtiment neuf de la Leonhardstrasse pour 106 millions (dépenses 2010: 12,7 mio), de même que, au CSCS de Lugano, le nouveau bâtiment du centre de calcul à haute performance pour 29 millions (dépenses 2010: 14,4 mio). En revanche, l'EPFL et les quatre établissements de recherche n'ont pas fait appel aux ressources de la Confédération pour de nouveaux projets de construction importants. Parmi les projets d'assainissement de 2011, citons la tour de physique, qui est le plus haut bâtiment sur le Campus Science City de l'EPFZ. On peut y ajouter la rénovation et l'extension des bâtiments de la bibliothèque et d'ateliers mécaniques de l'EPFL à Ecublens pour 67 millions (dépenses 2010: 10,0 mio). Les travaux d'assainissement du système d'alimentation en chaleur et en froid ont commencé sur le site du LFEM et de l'IFAEPE à Dübendorf. Une installation de gazéification de bois de haute futaie va être construite par le biais du contracting énergétique.

Etat des crédits d'engagement pour les immeubles

Les crédits d'engagement portent sur des investissements en immeubles qui sont la propriété de la Confédération. Ils ont été approuvés à hauteur de 1,8 milliard au total, dont les 2/3 étaient engagés. Les détails concernant les crédits d'engagement affectés à des projets de construction figurent dans le tableau faisant état des crédits d'engagement en cours dont l'approbation remonte à une date antérieure (cf. tome 2A, ch. 09 Crédits d'engagement).

352 Calcul à haute performance et sa mise en réseau (projet HPCN)

Information sur la situation en 2011

En 2009, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé d'inclure dans le budget 2010 les ressources requises pour appliquer la stratégie nationale de Calcul à haute performance et sa mise en réseau (HPCN). Les travaux de réalisation du Centre suisse de calcul scientifique (CSCS) sur son nouvel emplacement, à Lugano-Cornaredo, avancent comme prévu: le nouveau bâtiment pourra être réceptionné dès le printemps 2012 et il sera ensuite possible de le doter des installations techniques requises. Les capacités du supercalculateur Monte Rosa, hébergé sur le site actuel du CSCS, à Manno, ont été accrues pour qu'il soit en mesure de répondre aux besoins croissants de la recherche. Grâce aux ressources de la Confédération et du domaine des EPF, ainsi qu'aux contributions du canton du Tessin et de la ville de Lugano, la mise en œuvre de la stratégie est assurée jusqu'en 2014. Un crédit d'engagement supplémentaire de 4,6 millions a été sollicité après coup dans le cadre du programme de construction 2011, afin d'agrandir le bâtiment selon deux axes (hébergement des réseaux d'ordinateurs – *clusters* – de l'EPFZ pour obtenir des effets de synergie). Alors que 24 millions environ ont été investis en 2010, les dépenses se sont élevées à 43,2 millions durant l'année sous revue. Sur l'enveloppe globale de 82,7 millions, quelque 78,7 millions ont été engagés contractuellement jusqu'à fin 2011.

Le calcul à haute performance est une technologie clé pour la compétitivité de la place scientifique suisse. Constituant l'un des volets de la stratégie nationale dans ce domaine, le projet HP2C (*High Performance and High Productivity Computing*) a pour objectif d'adapter les algorithmes utilisés jusqu'ici pour modéliser et résoudre des questions scientifiques complexes à de nouvelles architectures informatiques, afin d'en assurer une utilisation optimale. A cette fin, des chercheurs de diverses disciplines scientifiques collaborent avec des fabricants de matériel. Depuis novembre 2011, près de la moitié des douze groupes de projet testent leurs codes modifiés sur le supercalculateur «Tödi» du CSCS. Cette machine a été mise en service en octobre 2011 uniquement à cet effet. HP2C est un projet de coopération et d'innovation de la Conférence universitaire suisse et du conseil des EPF, qui réunit plusieurs universités suisses.

353 Mesures visant à atténuer les effets du franc fort et à améliorer la compétitivité

Rapports

En concevant des laboratoires d'un genre nouveau adaptés au transfert de technologies et en menant une série de projets innovants, le domaine des EPF a participé à la récente mise en œuvre du train de mesures destinées à atténuer les effets du franc fort et à améliorer durablement la compétitivité de la Suisse. Pour l'année 2011, le domaine des EPF disposait de 59,5 millions supplémentaires à cet effet.

Esprit d'entreprise et capacité d'innovation dans le domaine de la recherche

L'EPFZ a utilisé 6 millions pour accélérer la mise sur pied de l'Innovation and Entrepreneurship Lab (I&E Lab) qui vise à soutenir les PME dans les domaines de la production, de la conception et des sciences de la vie. Le laboratoire favorise aussi le transfert de technologies vers les PME.

En réalisant le Discovery Lab, l'EPFL crée un lieu de rencontre, où des PME, des étudiants, des doctorants et des chercheurs des domaines de l'ingénierie et des sciences naturelles pourront collaborer à des projets concrets. La collaboration au sein du laboratoire, auquel ont été alloués 9,0 millions en 2011, comprend l'utilisation commune d'appareils scientifiques et de plateformes techniques.

Infrastructures promouvant l'innovation

L'EPFZ a investi 4 millions dans l'achat d'un appareil de spectroscopie par résonance magnétique (SRM) à même de créer un champ intense de 1,2 GHz. La SRM est une méthode d'analyse indispensable en chimie synthétique. En acquérant cet appareil de très haute puissance, l'EPFZ renforce sa position de leader mondial dans le développement et l'application de la spectroscopie par résonance magnétique. Comme il n'existe qu'un seul fournisseur au monde (une entreprise suisse), l'appareil a pu être acquis immédiatement.

Considérant que le message FRI 2012 prévoyait une réalisation rapide de SwissFEL, l'IPS a avancé l'acquisition de diverses techniques, en priorité auprès d'entreprises suisses. Le nombre des sociétés suisses participant à la recherche et au développement de composants de SwissFEL a ainsi enregistré une hausse réjouissante. Le volume total des investissements s'est monté à 34,8 millions.

L'IPS a par ailleurs consacré 2 millions à des projets ayant trait à la recherche et à l'utilisation d'énergies renouvelables: appui à une installation pilote pour produire du gaz naturel de synthèse (GNS), qui s'inscrit dans la conception de véhicules fonctionnant à l'hydrogène; mise au point d'une turbine à gaz innovante de petit format; conception d'une installation qui permet, grâce à un nouveau procédé de mise sous pression, de transformer la biomasse en électricité.

Trois mesures plus modestes, auxquelles a été destiné un total de 2 millions, ont également été mises en œuvre à l'IPS: premièrement, le développement de systèmes partiels centraux pour l'infrastructure clinique d'installations de protonthérapie de haute précision (0,5 mio), deuxièmement, la construction, l'automatisation et les optimisations de processus dans le cadre du projet Source de lumière suisse (SLS) (1 mio) et, troisièmement, la mise au point et la production d'un isolement pour les instruments équipant la nouvelle source de neutrons ultra froids (UCN) (0,5 mio).

Enfin, le LFEM a investi 2,5 millions dans l'étude d'un immeuble modulaire d'habitation et de bureaux (NEST), qui sera construit sur le site du laboratoire et servira à développer et à tester des

techniques de construction durable. La structure porteuse du bâtiment, dont la réalisation est prévue entre 2011 et 2014, sera mise à la disposition des scientifiques et de l'industrie et ouvrira ainsi de nouvelles perspectives à la collaboration axée sur la pratique.

Accordés par le message correspondant, les crédits d'un montant de 59,5 millions ont été entièrement utilisés. De légers dépassements, totalisant 1 million environ, ont été enregistrés dans trois projets de l'IPS (SwissFEL, protonthérapie et source de neutrons ultra froids).

Outre les ressources destinées à financer les mesures et les infrastructures mentionnées, la Confédération a versé des montants compensatoires de quelque 11 millions à l'EPFZ et à l'EPFL. Destinées notamment à garantir les places de participantes et de participants à des programmes internationaux de recherche, qui ne sont pas calculés en francs suisses, ces ressources ont favorisé la continuité dans la promotion de la relève scientifique.

Projet

Arrêté fédéral IV concernant les comptes du domaine des écoles polytechniques fédérales (domaine des EPF) pour l'année 2011

du # juin 2012

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 35 de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles polytechniques fédérales (loi sur les EPF)¹,
vu le message du Conseil fédéral du # avril 2012²

arrête:

Art. 1

Les comptes du domaine des écoles polytechniques fédérales pour l'année 2011 sont approuvés comme suit:

- a. Le compte de résultats consolidé présente des revenus opérationnels de 3 094 184 014 francs, des charges opérationnelles de 2 984 240 608 francs et un résultat financier de 9 960 819 francs, soit un résultat annuel de 119 904 225 francs.
- b. Le compte des investissements consolidés présente des investissements de 309 612 676 francs net.
- c. Le compte des flux de fonds consolidé présente une augmentation du fonds des liquidités de 75 134 163 francs.
- d. Le bilan au 31 décembre 2011 présente un total consolidé de 2 435 242 130 francs.

Art. 2

Conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du Conseil des EPF du 5 février 2004 sur la comptabilité du domaine des EPF,³ la réserve inscrite au bilan provenant de la contribution financière de la Confédération est accrue de 10 826 382 francs.

Art. 3

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

¹ RS 414.110

² Non publié dans la FF

³ RS 414.123

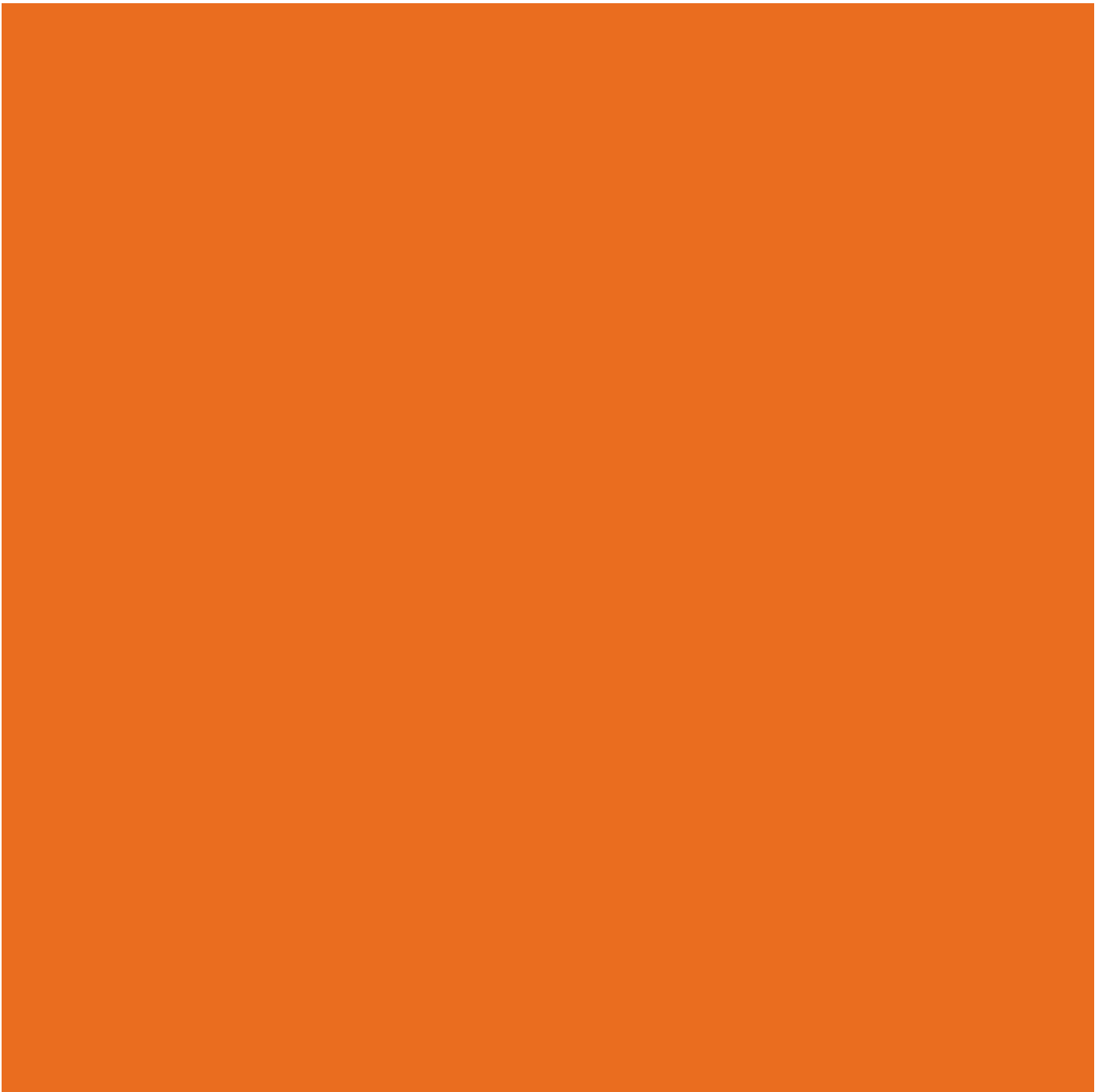


Table des matières

	Page
4 Régie fédérale des alcools	75
41 Portrait de la Régie fédérale des alcools	75
42 Révision totale de la loi sur l'alcool	75
43 Résultats du compte annuel	75
431 Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools	76
Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools sans Alcosuisse	77
Personnel et organisation	78
Vente d'éthanol	78
Autres remarques sur le compte de résultats	78
Compte de résultats d'Alcosuisse	79
432 Répartition du bénéfice net	80
Répartition du bénéfice net de la RFA	80
Part du bénéfice net revenant aux cantons	80
433 Investissements et actif immobilisé	80
434 Bilan de la RFA	81
Remarques sur le bilan	81
444 Révision du compte	82
Arrêté fédéral V (projet)	83

41 Portrait de la Régie fédérale des alcools

Unité administrative décentralisée du Département fédéral des finances (DFF), la Régie fédérale des alcools (RFA) est chargée d'appliquer la législation sur l'alcool. En sa qualité d'autorité fiscale, elle contrôle tous les produits soumis à la loi sur l'alcool, à savoir toutes les boissons spiritueuses, les vins doux et les vermouths ainsi que l'éthanol à haut degré et les produits qui en contiennent, les arômes, etc. Les produits fermentés classiques, tels que la bière et le vin, sont exclus du champ d'application de la loi sur l'alcool.

L'art. 105 de la Constitution fédérale dispose que la Confédération doit tenir compte en particulier des effets nocifs de la consommation d'alcool. La RFA applique ainsi les dispositions correspondantes visant à réglementer le marché.

42 Révision totale de la loi sur l'alcool

En janvier 2012, le Conseil fédéral a approuvé, à l'intention du Parlement, le message concernant la révision totale de la loi sur l'alcool. Dans ce cadre, il propose de supprimer les monopoles de l'alcool. La Confédération devra ainsi se retirer du marché de l'éthanol pour ce qui est de l'importation, du commerce et de la vente de ce produit. La RFA est chargée de préparer la privatisation de son centre de profit Alcosuisse. Une fois séparée de ce dernier, elle pourra être intégrée dans l'administration fédérale centrale. Dans le domaine des boissons spiritueuses, les systèmes d'imposition et de contrôle pourront être considérablement simplifiés.

Les réformes entreprises ont des conséquences sur les résultats du compte. La tendance à la réduction de postes à long terme se poursuit. Le transfert du laboratoire de la RFA à l'Office fédéral de métrologie (METAS) notamment a entraîné une diminution des charges de personnel, mais une augmentation des charges de biens et services. Le transfert du laboratoire de la RFA au METAS vise à réduire de 20 % les coûts d'analyse grâce à des gains de synergie.

La révision totale de la loi sur l'alcool aura des conséquences financières récurrentes. Par rapport à la situation actuelle, les exonérations (partielles) prévues dans la nouvelle législation sur l'alcool, à savoir l'exonération fiscale des denrées alimentaires

contenant des boissons spiritueuses (15 mio) et l'exonération des quantités manquantes (10 mio), feront baisser de quelque 13 millions le total des revenus de la RFA. A cela s'ajoute la progressivité de l'impôt pour les petites quantités de production (3 mio). Ces mesures remplaceront les privilèges actuels, qui représentent un montant d'environ 15 millions. La baisse de quelque 13 millions des recettes brutes est compensée par une diminution identique des charges liées à l'exécution, qui se montent à 19 millions. Cette réduction s'explique avant tout par le recul des charges de personnel dû au fait qu'il sera désormais possible de s'acquitter des tâches, dont l'étendue sera revue à la baisse, avec moins de 80 postes à plein temps (contre 142 à la fin de 2011). Les autres recettes de la RFA ne sont plus prises en considération pour le calcul du bénéfice net. Par rapport à la moyenne des dernières années, elles se sont élevées à près de 12 millions. Elles proviennent en partie du commerce de l'éthanol, qui sera supprimé du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'alcool. En abandonnant son statut d'établissement autonome, la RFA perdra le droit de disposer de sa fortune. Celle-ci reviendra à la Confédération, et les revenus qui en résulteront seront directement inclus dans les finances fédérales.

43 Résultats du compte annuel

Inférieur de 3,4 millions au résultat du compte précédent et de 10,5 millions aux prévisions budgétaires, le total des revenus de la RFA s'est élevé à 301 millions en 2011.

S'élevant à 268,9 millions, le bénéfice net de la RFA pour l'exercice 2011 est inférieur de quelque 8,7 millions au montant budgétisé et de 2,8 millions au montant inscrit au compte de l'année précédente. Cette baisse s'explique notamment par le recul des recettes fiscales et la diminution des revenus des actifs due à une baisse des taux d'intérêts.

Sur les provisions de 7,5 millions constituées en 2008 et en 2009 pour des investissements logistiques et pour le démontage d'infrastructures, un montant de 6,5 millions a été reporté, sans incidence sur le résultat (retraitement), dans le capital propre de la RFA en tant que réserves d'Alcosuisse, sur la base d'une recommandation émise en 2011 par le Contrôle fédéral des finances (CDF). Afin qu'une comparaison soit possible avec l'exercice 2010, la colonne concernant le compte 2010 a été adaptée dans les tableaux.

431 Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools

CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Total des charges	32 794 811	33 987 000	32 140 489	- 654 322	-2,0
4 Charges de personnel	21 618 838	22 208 000	20 957 431	- 661 407	-3,1
40 Rétribution du personnel	17 273 301	17 520 000	16 672 130	- 601 171	-3,5
41 Cotisations aux assurances sociales	1 018 760	1 014 000	1 027 073	8 313	0,8
42 Cotisations aux assurances du personnel	2 169 993	2 366 000	2 255 816	85 823	4,0
43 Cotisations à l'assurance-maladie et accidents	88 532	85 000	85 670	- 2 862	-3,2
44 Cotisations à la caisse de compensation pour allocations familiales	373 078	305 000	243 496	- 129 582	-34,7
45 Recrutement du personnel	-	10 000	320	320	n.d.
46 Formation et perfectionnement	134 753	250 000	125 211	- 9 542	-7,1
47 Remboursement des frais	518 327	625 000	499 670	- 18 657	-3,6
48 Autres charges de personnel	42 094	33 000	48 045	5 951	14,1
5 Charges de biens et services distinctes	8 887 109	9 254 000	9 029 007	141 898	1,6
51 Entretien, réparations, remplacements, leasing	1 792 483	1 669 000	2 070 166	277 683	15,5
52 Eau, énergie, matériel d'exploitation	291 328	314 000	298 824	7 496	2,6
53 Charges administratives	722 687	744 000	607 960	- 114 727	-15,9
54 Charges informatiques	1 248 167	1 349 000	1 737 685	489 518	39,2
55 Prestations de service distinctes et honoraires	1 444 102	1 355 000	637 734	- 806 368	-55,8
56 Autres charges de biens et services	610 799	755 000	633 570	22 771	3,7
57 Pertes sur débiteurs	- 87 015	75 000	256 722	343 737	395,0
59 Amortissements relevant du droit commercial	2 864 558	2 993 000	2 786 346	- 78 212	-2,7
6 Prévention de l'alcoolisme (art. 43a Lalc)	2 288 864	2 525 000	2 154 051	- 134 813	-5,9
Total des revenus	304 440 661	311 579 000	301 006 184	-3 434 477	-1,1
7 Revenus	304 147 478	311 300 000	300 711 620	-3 435 858	-1,1
70 Vente d'éthanol	50 296 545	45 890 000	44 664 984	-5 631 561	-11,2
30 Charges de marchandises (éthanol)	-41 302 986	-39 298 000	-39 446 958	1 856 028	4,5
71 Emoluments	622 219	615 000	710 228	88 009	14,1
72 Remboursements	-4 868 755	-5 355 000	-4 644 523	224 232	4,6
73 Frais de transport à la vente	-2 217 491	-2 315 000	-2 413 890	- 196 399	-8,9
74 Autres compensations	425 355	457 000	482 697	57 342	13,5
75 Revenus des actifs	4 101 245	4 133 000	2 939 477	-1 161 768	-28,3
76 Recettes fiscales	294 352 144	302 600 000	291 507 310	-2 844 834	-1,0
77 Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool	4 415 378	4 310 000	4 549 603	134 225	3,0
79 Autres revenus	-1 676 176	263 000	2 362 692	4 038 868	241,0
8 Résultat hors exploitation	293 183	279 000	294 564	1 381	0,5
82 Résultat immobilier	293 183	279 000	294 564	1 381	0,5
Bénéfice net	271 645 850	277 592 000	268 865 695	-2 780 155	-1,0

Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools sans Alcosuisse

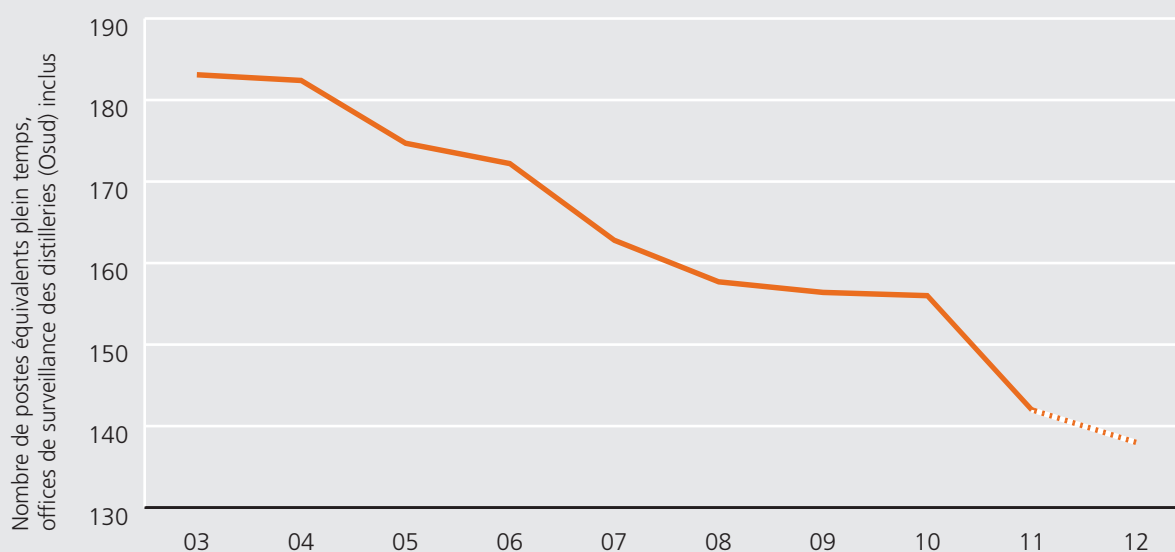
CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Total des charges	25 340 397	26 778 000	23 931 521	-1 408 876	-5,6
4 Charges de personnel	17 729 313	18 267 000	17 036 291	- 693 022	-3,9
40 Rétribution du personnel	14 087 672	14 294 500	13 468 891	- 618 781	-4,4
41 Cotisations aux assurances sociales	829 181	822 700	828 865	- 316	-0,0
42 Cotisations aux assurances du personnel	1 808 302	2 007 100	1 887 197	78 895	4,4
43 Cotisations à l'assurance-maladie et accidents	71 763	69 600	72 370	607	0,8
44 Cotisations à la caisse de compensation pour allocations familiales	298 619	242 100	178 352	- 120 267	-40,3
45 Recrutement du personnel	–	10 000	160	160	n.d.
46 Formation et perfectionnement	101 204	213 000	95 806	- 5 398	-5,3
47 Remboursement des frais	490 478	575 000	465 726	- 24 752	-5,0
48 Autres charges de personnel	42 094	33 000	38 924	- 3 170	-7,5
5 Charges de biens et services distinctes	5 322 220	5 986 000	4 741 179	- 581 041	-10,9
51 Entretien, réparations, remplacements, leasing	267 071	320 000	283 579	16 508	6,2
52 Eau, énergie, matériel d'exploitation	110 444	130 000	113 129	2 685	2,4
53 Charges administratives	653 788	666 000	531 577	- 122 211	-18,7
54 Charges informatiques	1 248 167	1 349 000	1 560 122	311 955	25,0
55 Prestations de service distinctes et honoraires	1 427 164	1 350 000	629 490	- 797 674	-55,9
56 Autres charges de biens et services	433 914	710 000	511 013	77 099	17,8
57 Pertes sur débiteurs	8 394	71 000	- 70 190	- 78 584	-936,2
59 Amortissements relevant du droit commercial	1 173 278	1 390 000	1 182 459	9 181	0,8
6 Prévention de l'alcoolisme (art. 43a Lalc)	2 288 864	2 525 000	2 154 051	- 134 813	-5,9
Total des revenus	296 986 247	304 370 000	292 797 216	-4 189 031	-1,4
7 Revenus	296 693 064	304 091 000	292 502 652	-4 190 412	-1,4
71 Emoluments	477 699	475 000	561 528	83 829	17,5
72 Remboursements	-4 868 755	-5 355 000	-4 644 523	224 232	4,6
74 Autres compensations	425 355	457 000	482 697	57 342	13,5
75 Revenus des actifs	4 101 245	4 133 000	2 939 477	-1 161 768	-28,3
76 Recettes fiscales	294 352 144	302 600 000	291 507 310	-2 844 834	-1,0
79 Autres revenus	105 898	- 57 000	121 929	16 031	15,1
Contribution couverture d'Alcosuisse	2 099 478	1 838 000	1 534 234	- 565 244	-26,9
8 Résultat hors exploitation	293 183	279 000	294 564	1 381	0,5
82 Résultat immobilier	293 183	279 000	294 564	1 381	0,5
Bénéfice net	271 645 850	277 592 000	268 865 695	-2 780 155	-1,0

Personnel et organisation

En 2011, la RFA disposait de 142 postes à plein temps, soit quatorze de moins que l'année précédente. Ce chiffre comprend les postes des préposés des offices de surveillance des distilleries employés à titre accessoire. La diminution du nombre de postes s'explique notamment par le fait que la RFA a décidé de ne pas en repourvoir certains et par le transfert, le 1^{er} novembre 2011, du laboratoire de la RFA au METAS (5,1 postes). Outre le personnel

de l'administration centrale de Berne, la RFA emploie des personnes au Service extérieur et dans les exploitations du centre de profit Alcosuisse, situées à Delémont (JU) et à Schachen (LU). De plus, elle forme neuf apprentis de commerce. Tous ses collaborateurs sont soumis à la loi sur le personnel de la Confédération et assurés auprès de la Caisse fédérale de pensions (PUBLICA).

Evolution du nombre de postes équivalents plein temps, offices de surveillance des distilleries (Osud) inclus



Vente d'éthanol

Alcosuisse, le centre de profit de la RFA, exerce le monopole que la Confédération détient sur l'importation d'éthanol. Il importe et vend ainsi de l'éthanol à haut degré destiné à être utilisé dans l'industrie. Il est géré selon les principes de l'économie d'entreprise, à savoir la définition des objectifs, le mandat de prestations et l'enveloppe budgétaire, qui lui confèrent l'autonomie nécessaire pour prendre une part active au marché de l'éthanol. En 2011, il a écoulé 38 millions de kilogrammes d'éthanol en Suisse. Les comptes d'Alcosuisse font état d'une contribution de couverture de 1,5 million en 2011 après la dissolution d'une partie des réserves constituées pour les stocks d'éthanol (1,1 mio; voir les remarques sur le bilan concernant les stocks). Ce montant sert à couvrir les coûts administratifs internes ainsi que les intérêts théoriques sur l'actif immobilisé.

million au montant budgétisé. Cette évolution s'explique par le fait que la RFA a mené une politique prudente en matière de gestion du personnel et décidé de ne pas repourvoir certains postes.

Autres remarques sur le compte de résultats

- ad 4: charges de personnel
Les charges de personnel sont inférieures de 0,66 million au montant inscrit au compte de l'année précédente et de 1,25

- ad 51: entretien, réparations, remplacements, leasing
L'augmentation des dépenses par rapport au budget et au compte de l'année précédente est due non seulement aux primes de l'assurance responsabilité civile, de l'assurance de choses et de l'assurance immobilier récemment contractées pour Alcosuisse (75 000 fr.), mais également à la location de récipients spéciaux pour le transport de l'alcool. Influencés par les ventes d'éthanol, ces coûts supplémentaires sont compensés par les recettes réalisées sur les ventes de ce produit.
- ad 54: charges informatiques
Les charges informatiques ont nettement augmenté par rapport à l'année précédente. En plus des affaires courantes et de l'orientation des services informatiques vers les normes

de la Confédération, les applications informatiques de la RFA doivent garantir la mise en œuvre technique de la nouvelle législation sur l'alcool approuvée par le Conseil fédéral à l'intention du Parlement. Afin de préparer le paysage informatique de la RFA à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, différentes prestations (projets, architecture informatique, etc.) sont déjà nécessaires à l'heure actuelle. Ces travaux entraînent des coûts supplémentaires qui doivent être considérés comme un investissement pour l'avenir.

- ad 55: prestations de service distinctes et honoraires
En raison de la libéralisation du marché de l'éthanol prévue dans le cadre de la révision totale de la loi sur l'alcool, la RFA vendra Alcosuisse, son centre de profit. Pour accomplir les travaux liés au processus de vente, une entreprise de conseil a été engagée sur la base d'un appel d'offres conforme aux règles de l'OMC.

- ad 57: pertes sur débiteurs
Les pertes sur débiteurs comprennent la réévaluation des livraisons d'éthanol d'Alcosuisse. Il est très probable que cette créance ne puisse pas être recouvrée.
- ad 75: revenus des actifs
Durant l'année sous revue, le compte de placement de la RFA n'a plus été rémunéré par l'Administration fédérale des finances (AFF) à un taux de 1,0% à 1,5% comme en 2010, mais à un taux oscillant entre 0,5% et 1,25%. En outre, la RFA a transféré un montant de 25 millions de son fonds d'exploitation à la Confédération, en faveur de l'AVS et de l'AI. La baisse des taux d'intérêt et du capital propre de la RFA ont entraîné une diminution des revenus des actifs.
- ad 79: autres revenus
Les différences de stock dues aux fermetures des réservoirs, les variations des prix de référence et les préparations à base d'éthanol sont comptabilisées dans le présent groupe de comptes.

Compte de résultats d'Alcosuisse

CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Total des charges	7 454 414	7 209 000	8 208 968	754 554	10,1
4 Charges de personnel	3 889 525	3 941 000	3 921 140	31 615	0,8
40 Rétribution du personnel	3 185 629	3 225 500	3 203 239	17 610	0,6
41 Cotisations aux assurances sociales	189 579	191 300	198 208	8 629	4,6
42 Cotisations aux assurances du personnel	361 691	358 900	368 619	6 928	1,9
43 Cotisations à l'assurance-maladie et accidents	16 769	15 400	13 300	- 3 469	-20,7
44 Cotisations à la caisse de compensation pour allocations familiales	74 459	62 900	65 144	- 9 315	-12,5
45 Recrutement du personnel	–	–	160	160	n.d.
46 Formation et perfectionnement	33 549	37 000	29 405	- 4 144	-12,4
47 Remboursement des frais	27 849	50 000	33 944	6 095	21,9
48 Autres charges de personnel	–	–	9 121	9 121	n.d.
5 Charges de biens et services distinctes	3 564 889	3 268 000	4 287 828	722 939	20,3
51 Entretien, réparations, remplacements, leasing	1 525 412	1 349 000	1 786 587	261 175	17,1
52 Eau, énergie, matériel d'exploitation	180 884	184 000	185 695	4 811	2,7
53 Charges administratives	68 899	78 000	76 383	7 484	10,9
54 Charges informatiques	–	–	177 563	177 563	n.a.
55 Prestations de service distinctes et honoraires	16 938	5 000	8 244	- 8 694	-51,3
56 Autres charges de biens et services	176 885	45 000	122 557	- 54 328	-30,7
57 Pertes sur débiteurs	- 95 409	4 000	326 912	422 321	442,6
59 Amortissements relevant du droit commercial	1 691 280	1 603 000	1 603 887	- 87 393	-5,2
Total des revenus	9 553 892	9 047 000	9 743 202	189 310	2,0
7 Revenus	9 553 892	9 047 000	9 743 202	189 310	2,0
70 Vente d'éthanol	50 296 545	45 890 000	44 664 984	-5 631 561	-11,2
30 Charges de marchandises (éthanol)	-41 302 986	-39 298 000	-39 446 958	1 856 028	4,5
71 Emoluments	144 520	140 000	148 700	4 180	2,9
73 Frais de transport à la vente	-2 217 491	-2 315 000	-2 413 890	- 196 399	-8,9
77 Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool	4 415 378	4 310 000	4 549 603	134 225	3,0
79 Autres revenus	-1 782 074	320 000	2 240 763	4 022 837	225,7
Contribution de couverture	2 099 478	1 838 000	1 534 234	- 565 244	-26,9

432 Répartition du bénéfice net

En vertu de l'art. 131 de la Constitution fédérale, le produit net de l'impôt sur les boissons distillées est versé à raison de 90 % à la Confédération, au profit de l'AVS et de l'AI, et à raison de 10 % aux cantons. Ces derniers doivent utiliser ces fonds, qui s'élèvent à 26 886 569 francs en 2011, pour combattre les causes et les effets de l'abus de substances engendrant la dépendance.

Répartition du bénéfice net de la RFA

Parts	en %	2011 CHF
Confédération	90	241 979 126
Cantons	10	26 886 569
	100	268 865 695

Part du bénéfice net 2011 de la RFA revenant aux cantons

Cantons	Population	Part du bénéfice net (art. 44 de la loi sur l'alcool)
CHF		
Zurich	1 373 068	4 690 783
Berne	979 802	3 347 276
Lucerne	377 610	1 290 021
Uri	35 422	121 011
Schwyz	146 730	501 271
Obwald	35 585	121 568
Nidwald	41 024	140 149
Glaris	38 608	131 896
Zoug	113 105	386 398
Fribourg	278 493	951 410
Soleure	255 284	872 121
Bâle-Ville	184 950	631 841
Bâle-Campagne	274 404	937 440
Schaffhouse	76 356	260 853
Appenzell Rh.-Ext.	53 017	181 121
Appenzell Rh.-Int.	15 688	53 595
Saint-Gall	478 907	1 636 080
Grisons	192 621	658 047
Argovie	611 466	2 088 938
Thurgovie	248 444	848 754
Tessin	333 753	1 140 193
Vaud	713 281	2 436 766
Valais	312 684	1 068 216
Neuchâtel	172 085	587 890
Genève	457 715	1 563 682
Jura	70 032	239 249
Total	7 870 134	26 886 569

433 Investissements et actif immobilisé

La RFA tient un compte des investissements dans lequel elle inscrit les dépenses de plus-value pour les constructions, équipements d'exploitation, véhicules et récipients pour le transport de l'alcool. Les investissements sont portés à ce compte à leur valeur d'acquisition, puis amortis dans le compte de résultats selon les principes de l'économie d'entreprise.

Le budget prévoyait des investissements d'un montant de 2,8 millions. Dans les faits, ceux-ci se sont élevés à 2,1 millions,

dont 0,9 million pour diverses installations d'Alcosuisse (systèmes de filtrage, protection contre les incendies, etc.) et 1,2 million pour l'infrastructure informatique (cyberadministration, Hypersuite, imprimantes à l'étage, etc.). L'amortissement de l'ensemble des immobilisations dans le compte de résultats atteint 2,8 millions (voir poste 59). En outre, des box-palettes (0,5 mio) et des installations de sécurité (0,2 mio) destinées à Alcosuisse ont été portées à l'actif. Les amortissements ont été entièrement imputés aux provisions.

434 Bilan de la RFA

CHF	31.12.2010	31.12.2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Actif				
Actif circulant	386 528 184	359 602 995	-26 925 189	-7,0
Liquidités	9 121 198	7 664 492	-1 456 706	-16,0
Compte courant de la Confédération	325 526 479	295 436 000	-30 090 479	-9,2
Créances sur des tiers	34 671 361	33 882 065	- 789 296	-2,3
Actif transitoire	6 460 144	7 111 977	651 833	10,1
Stocks	10 749 002	15 508 461	4 759 459	44,3
Actif immobilisé	12 860 971	12 199 756	- 661 215	-5,1
Biens d'investissement	12 760 971	12 099 756	- 661 215	-5,2
Participations dans Alcosuisse SA	100 000	100 000	-	0,0
Total du bilan	399 389 155	371 802 751	-27 586 404	-6,9
Passif				
Capitaux de tiers	11 198 191	11 560 675	362 484	3,2
Engagements courants	7 652 472	7 445 370	- 207 102	-2,7
Passif transitoire	2 318 427	3 090 305	771 878	33,3
Provisions	1 227 292*	1 025 000	- 202 292	-16,5
Capital propre	388 190 964	360 242 076	-27 948 888	-7,2
Fonds d'exploitation de la RFA	109 837 302	84 837 302	-25 000 000	-22,8
Réserves	6 707 812*	6 539 079	- 168 733	-2,5
Bénéfice net	271 645 850	268 865 695	-2 780 155	-1,0
Total du bilan	399 389 155	371 802 751	-27 586 404	-6,9

*Les chiffres de l'année 2010 ont été adaptés sur la base du retraitement.

Remarques sur le bilan

- Liquidités**
 Les liquidités, qui comprennent les fonds du compte courant de la Confédération, ont diminué de 31,5 millions en 2011 en raison notamment de la baisse du bénéfice net et du versement d'un montant de 25 millions à la Confédération (1^{re} tranche selon l'ordonnance du 12.5.2010 concernant la part de la fortune de la Régie fédérale des alcools versée à la Confédération).
- Créances sur des tiers**
 Les créances sur la Confédération s'élèvent à 3,2 millions. Les créances sur des tiers comprennent des réévaluations d'un montant de 0,7 million.
- Stocks**
 L'évaluation des stocks d'éthanol se réfère aux prix du marché. Pour définir les prix de vente qui seront pratiqués sur le marché suisse, Alcosuisse doit tenir compte des prix de référence. Ces derniers sont régulièrement adaptés aux prix de revient correspondants. Une réserve a été constituée pour couvrir les pertes dues à l'entreposage d'éthanol (conformément à l'art. 3a, al. 2, de l'ordonnance concernant la gestion financière et le compte de la RFA).
- Biens d'investissement**
 La valeur d'acquisition de l'ensemble des biens d'investissement s'élève à 127,8 millions, tandis que les amortissements cumulés atteignent 115,7 millions. La différence de 12,1 millions correspond à la valeur comptable.
- Participations dans Alcosuisse SA**
 La création d'Alcosuisse SA a permis de protéger le nom du centre de profit. Alcosuisse SA est une société anonyme sans activité. C'est le centre de profit du même nom qui exerce une activité commerciale.
- Engagements courants**
 Les engagements envers la Confédération s'élèvent à 3,1 millions. La dette envers PUBLICA est de 0,4 million. La RFA doit encore honorer d'autres engagements envers les CFF, Swisscom et la Poste.

- Provisions

La provision constituée pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel de la RFA a pu être réduite, passant ainsi de 1 million à 0,9 million. Le fonds de pension pour les anciennes employées du service de nettoyage, qui s'élevait à 0,1 million, a été supprimé.

Provisions d'Alcosuisse: des acquisitions pour un montant total de 0,2 million ont été effectuées durant l'exercice 2011 (investissements pour l'installation de sécurité) et imputées sur les provisions.

- Réserves

Sur la base d'une recommandation émise en 2011 par le Contrôle fédéral des finances (CDF), le solde de la provision d'Alcosuisse (6,5 mio) a été reporté, sans incidence sur le résultat (retraitement), dans le capital propre de la RFA où, de par la perte du caractère de provision, il figure en tant que réserves.

- Sûretés fournies par des tiers

Les sûretés (cautionnements, garanties bancaires, cautions en liquide, titres ou bonifications) fournies pour couvrir les redevances fiscales en suspens dans le cas des entrepôts fiscaux et des entrepôts sous scellés s'élèvent à 48,6 millions.

- Valeurs d'assurance

La valeur d'assurance des immeubles de la RFA se monte à 59,8 millions. Une assurance responsabilité civile, une assurance de choses et une assurance immobilier ont été contractées pour Alcosuisse, réduisant ainsi les risques encourus par la Confédération.

444 Révision du compte

Le CDF a révisé le compte 2011 et en recommande l'approbation.

Projet

Arrêté fédéral V concernant les comptes de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2011

du # juin 2012

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 71 de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool¹,
vu le message du Conseil fédéral du # mars 2012²,

arrête:

Art. 1

Les comptes de la Régie fédérale des alcools pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 sont approuvés.

Le bénéfice net de 268 865 695 francs est réparti comme suit:

- Part de la Confédération pour l'AVS/AI 241 979 126 francs
- Part des cantons pour combattre les causes et les effets de l'abus de substances engendrant la dépendance 26 886 569 francs

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 680

² Non publié dans la FF